



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
RAPPORT ANNUEL 2022-2023



L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organisme national qui représente les gouvernements des Premières Nations et environ un million de personnes vivant dans les réserves et dans les régions urbaines et rurales. Le Chef national est élu tous les trois ans et reçoit des directives des Chefs en assemblée. L'APN se consacre à faire avancer les priorités des Premières Nations par l'examen, l'étude, la réponse et la défense d'un large éventail de questions et de questions politiques.

© Assemblée des Premières Nations, juillet 2023

55, rue Metcalfe, bureau 1600, Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone : 613-241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789
www.afn.ca

Artwork Designed by Latash Kinem and Ta7talíya Nahanee, Squamish

Medicine Eagle brings together Squamish Eagle formlines representing forward motion with eagle vision within a sacred Medicine Wheel for balance, holding each of the four directions, lifting all humanity on its wing.



Table des matières :

Rapport de la Cheffe nationale.....4

Rapports des Chefs régionaux

Regional Chief Paul Prosper, <i>Nova Scotia</i>	8
A/Regional Chief Brandon Mitchell, <i>Newfoundland</i>	10
Regional Chief Joanna Bernard, <i>New Brunswick</i>	12
A/Regional Chiefs Darlene Bernard and Roderick Gould Jr., <i>Prince Edward Island</i>	16
Regional Chief Ghislain Picard, <i>Quebec and Labrador</i>	19
Regional Chief Glen Hare, <i>Ontario</i>	22
Regional Chief Cindy Woodhouse, <i>Manitoba</i>	26
Regional Chief Bobby Cameron, <i>Saskatchewan</i>	30
Regional Chief Terry Teegee, <i>British Columbia</i>	34
Regional Chief Kluane Adamek, <i>Yukon</i>	40
Regional Chief Gerald Antoine, <i>Northwest Territories</i>	44

Rapports des conseils

Conseil des gardiens du savoir de l'Assemblée des Premières Nations	50
Conseil des femmes de l'APN	52
Conseil national des jeunes	56
Conseil des anciens combattants des Premières Nations	59
2SLGBTQIA+ Council	61

Rapport de la directrice générale..... 64



Table des matières :

Intégration des politiques stratégiques	66
Développement économique et infrastructures	70
Développement économique	70
Infrastructures	74
Secteur des pêches	76
Environnement, terres et eau	80
Secteur de l'environnement	80
Secteur des terres	83
Eau	84
Direction des droits, de la justice et de la gouvernance	88
Secteur des droits	88
Secteur de la justice	91
Secteur de la gouvernance	93
Direction des affaires sociales	97
Secteur des langues et de l'apprentissage	97
Secteur de la santé	100
Secteur du logement et de l'itinérance	102
Secteur du développement social	105
États financiers de l'APN	109



RAPPORT DE LA CHEFFE NATIONALE



RAPPORT DE LA CHEFFE NATIONALE



Rapport annuel du chef national

Wahcheeyay misiway. Alors que j'achève la deuxième année de mon mandat, j'ai le plaisir de revenir sur les principales réalisations de l'année 2022-2023.

Introduction

Le Bureau de la Cheffe nationale n'a pas ralenti le rythme selon lequel il déploie ses efforts depuis notre dernière Assemblée générale annuelle. Nous sommes fiers du travail que nous avons accompli au cours d'une année difficile.

Principales questions et activités à l'échelle nationale

Les enjeux et les solutions communautaires me tiennent à cœur. Cette année, j'ai parcouru l'île de la Tortue en passant par le Yukon, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec/Labrador, l'Ontario ainsi que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Tout au long de mon parcours, j'ai eu le privilège de rencontrer beaucoup d'entre vous, de porter dans mon cœur vos triomphes et, avec un grand respect, d'être le témoin de votre douleur en assistant à des funérailles, à des veillées et à des visites. J'ai rencontré de nombreuses personnes qui souffraient, notamment le petit Frank Young (Red Earth), Frankie Wayne Moonias (Louis Bull), le Chef Alex David Monias (Pimicikamak) et Gino Odjick (Kitigan Zibi). J'ai également rencontré des familles de la Nation crie de James Smith et déposé des fleurs sur la tombe de leurs proches disparus dans les tragédies insensées du 4 septembre.

Au cours de mes visites au sein des communautés, j'essaie également de me rendre dans les anciens instituts d'assimilation et de génocide pour offrir du tabac et des prières pour tous ces enfants qui ne sont jamais rentrés chez eux et pour tous ceux qui ont souffert et survécu.

Cette tristesse a fort heureusement été compensée par des cérémonies inspirantes, comme la remise des diplômes à l'Institut Kiuna, au Collège culturel de Maskwacis et au Northern Saskatchewan Indigenous Teacher Education Program, tout comme les pow-wows à Tk'emlúps, Kehewin, Píkwàkanagàn, Kettle et Stony Point, Ermineskin et dans la région de Niagara. C'est toujours un honneur d'être invitée à des cérémonies culturelles qui favorisent la guérison et qui revitalisent nos enseignements et nos traditions. Elles me remplissent d'espoir malgré les difficultés que rencontrent nos communautés. Je tiens tout particulièrement à rendre hommage à nos jeunes et à les encourager. Les jeunes des Premières Nations représentent une véritable lueur d'espoir et ne sont pas seulement les leaders de demain, mais aussi ceux d'aujourd'hui.

Portefeuille national n° 1 :

Affaires intergouvernementales

Le 30 septembre, alors que j'assistais à la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation à Ottawa, j'ai pu obtenir de la part du premier ministre Trudeau l'engagement longtemps attendu de rencontrer les Chefs régionaux de l'APN. Cette réunion a eu lieu le 29 novembre en présence du premier ministre Trudeau ainsi que des ministres Hajdu et Miller. Il s'agissait en outre de la première occasion pour le Comité exécutif de l'APN de rencontrer le premier ministre depuis 2019. Cette année a été marquée par de nombreuses premières, notamment la nomination de Michelle O'Bonsawin à la Cour suprême de justice. Nos chemins se sont brièvement croisés le 30 septembre, alors que plusieurs dirigeants des Premières Nations ont assisté à la célébration de sa nomination.

En octobre 2022, j'ai pris la parole devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes au sujet du projet de loi C-29, une Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

RAPPORT DE LA CHEFFE NATIONALE

J'ai également assisté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones pour présenter les priorités de l'APN et en discuter.

Portefeuille national n° 2 :

Affaires internationales

The message that we have provided in all our appearances in international events this year is that we are still here, and we are worthy of being treated with dignity and respect. I related that during the pastoral visit of Pope Francis, the state funeral of Queen Elizabeth II, the presidential trip of Joe Biden, the coronation of King Charles III and at the United Nations, where we participated independently as a non-governmental organization in April 2023.

Portefeuille national n° 3 :

Renouvellement de la Charte

Le Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte s'est réuni régulièrement au cours de l'année, notamment à Vancouver, pour sa première réunion hybride depuis 2020. Les Premières Nations-en-assemblée, au moyen des résolutions 02/2022 et 3/2022, ont conféré au Comité un nouveau mandat en ce qui concerne la gouvernance, l'examen d'une vérification juricomptable et une enquête indépendante.

Portefeuille national n° 4 :

Développement économique

À l'automne, j'ai tenu ma première réunion du Comité des Chefs sur le développement économique en tant que responsable de ce portefeuille. En plus des travaux en cours pour renforcer les économies des Premières Nations, notre ordre du jour a permis de suivre des initiatives importantes telles que l'engagement de 2 milliards d'arbres pris par le gouvernement fédéral et l'établissement d'une table nationale de la prospérité.

Nos réunions prébudgétaires avec le ministre Marc Miller et la ministre des Finances Chrystia Freeland ont incité le gouvernement fédéral à investir 5 millions de dollars pour l'élaboration conjointe d'un cadre de réconciliation économique avec les partenaires autochtones, afin d'accroître les débouchés économiques pour les peuples, les communautés et les entreprises autochtones.

Récemment, j'ai eu la chance d'assister au Sommet sur la *Loi concernant le transfert des ressources naturelles* (LTRN) dans la Nation crie d'Ermineskin, où nous nous sommes penchés sur l'affirmation de nos droits issus de traités et sur le maintien de la souveraineté et de la compétence des Premières Nations.

Portefeuille national n° 5 :

Conseil des femmes de l'APN

La présidente du Conseil des femmes de l'APN, la Cheffe Big Eagle, s'est jointe à moi pour participer à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CCF), et notamment aux réunions avec la commissaire à la justice sociale pour les Autochtones et les insulaires du détroit de Torres, June Oscar, d'Australie, la ministre des Finances et de l'Égalité des genres, Naaja Nathanielsen, du Groenland, et l'ambassadeur Bob Rae. Par ailleurs, dans le cadre de la CCF, nous avons travaillé avec la ministre Marci Ien pour veiller à ce qu'elle aborde la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

Conclusion

Cette année, nous avons atteint de nombreux objectifs et mené à bien plusieurs mesures. Ce succès s'explique par notre collaboration et notre détermination inébranlable. Je me réjouis à l'idée d'offrir davantage de possibilités et d'espaces pour que les voix des Premières Nations soient entendues à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Ninanaskamon! Kisahkeetin







RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Chef régional f Paul Prosper

Nouvelle-Écosse

Kwe Nitupup. C'est avec beaucoup d'honneur et de respect que je présente ce rapport au nom des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. Dans notre engagement continu envers la croissance, la prospérité et le bien-être de la communauté, nous continuons à avoir du succès malgré les défis.

Introduction

Le but de ce rapport est de fournir un résumé condensé des activités entreprises par le Bureau du chef régional (ORC). Ce n'est pas une liste exhaustive; cependant, il met en évidence certaines initiatives clés qui ont été entreprises.

Portefeuille national n° 1 :

Terres, territoires et ressources

En tant que titulaire du portefeuille Terres, territoires et ressources, j'ai le plaisir de présenter une mise à jour sur nos travaux en cours pour soutenir l'autodétermination des Premières Nations sur leurs terres, territoires et ressources, et obtenir des recours pour les Premières Nations.

Au cours de la dernière année, j'ai travaillé fort pour faire avancer la réforme des revendications particulières, qui est essentielle pour assurer une indemnisation juste, juste et équitable pour les torts passés et la restitution des terres des Premières Nations. En 2022, le Comité des chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCoLTR) et le ministre Miller ont participé à une cérémonie sur le territoire mi'kmaq lançant un processus conjoint pour créer un centre des revendications particulières entièrement indépendant. Ce travail progresse grâce à un groupe de travail technique sur la mise en œuvre des revendications particulières (SCIWG) guidé

par des mandats partagés et une orientation claire des Premières Nations en assemblée. Nous prévoyons que ce travail continuera de progresser tout au long de 2023-2024 et aboutira finalement à une proposition conjointe pour examen et approbation par les Premières Nations en assemblée et le Cabinet fédéral.

Les mandats de l'APN accordent la priorité à l'inclusion des lois et des ordres juridiques des Premières Nations tout au long du processus des revendications particulières. Pour faire avancer ce mandat, j'ai participé à la mise sur pied du Conseil d'experts en droit autochtone (CEIL). Le CEIL est composé d'éminents experts en lois autochtones et se concentre sur la fourniture de conseils au SCIWG sur la reconnaissance des lois autochtones dans le processus de revendications particulières. Le CEIL a tenu sa réunion inaugurale en avril 2023 et continuera de se réunir régulièrement en vue d'un rassemblement sur les lois autochtones le 13 juin 2023 à Vancouver, en Colombie-Britannique.

De plus, je fais tout mon possible pour assurer la réforme de la politique et du processus d'ajouts aux réserves (ATR) du Canada. Le processus d'ATR prend du temps, coûte cher et ne priorise pas adéquatement les intérêts des Premières Nations. Alors que le budget fédéral 2021 et les mandats fédéraux ultérieurs accordent la priorité à la réforme ATR, les progrès ont été lents. En 2022-2023, le gouvernement du Canada a mené un engagement préliminaire et, au printemps 2023, a lancé un appel de propositions pour soutenir l'engagement des Premières Nations dans la refonte de la politique ATR. L'APN cherchera à obtenir des directives des Premières Nations sur la façon dont l'APN peut soutenir leur participation à la réforme ATR à l'avenir.

Alors que les travaux sur les revendications particulières et la réforme des RTA continuent de

RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX

progresser, il est nécessaire d'élaborer de nouvelles approches pour soutenir l'autodétermination des Premières Nations sur leurs terres, territoires et ressources. Les mandats de l'APN appellent à l'abrogation des politiques sur les revendications territoriales globales et le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et soulignent la nécessité de politiques et de processus qui appuient la pleine reconnaissance du titre et de l'autodétermination. Ces approches doivent respecter les nombreuses façons dont les Premières Nations affirment leur autodétermination et doivent être conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'ébauche du Plan d'action national offre une autre occasion de soutenir un dialogue significatif sur les types d'espaces de négociation nécessaires pour soutenir l'autodétermination et la réconciliation avec la Couronne.

Enfin, les Premières Nations en assemblée ont adopté la résolution 7/2023 de l'APN, *Prioriser la restitution des terres dans toutes les lois, politiques et programmes fédéraux*, qui souligne la nécessité de veiller à ce que le gouvernement du Canada se concentre sur la restitution des terres dans ses lois et politiques. Bien que la réparation et la reconnaissance soient des questions cruciales, il est également urgent que le gouvernement du Canada prenne des mesures proactives pour réserver des terres aux Premières Nations afin qu'elles puissent exercer leurs droits. À l'avenir, je presserai le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires de prendre des mesures collectives et de veiller à ce que les Premières Nations puissent acquérir les terres dont elles ont besoin pour exercer leurs droits et répondre aux besoins de leur peuple.

Portefeuille national n° 2 :

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Le Caucus autochtone est chargé de la protection des connaissances autochtones (IK), des expressions culturelles traditionnelles (ECT) et des ressources génétiques (RG) par la rédaction

de lois et de conventions internationales. L'APN joue un rôle inestimable dans la protection et la préservation des IK, des TEC et des RG pour toutes nos générations futures. L'OMPI est le seul forum pour faire progresser ces protections par le développement du droit et des conventions internationales.

Portefeuille national n° 3 :

Comité de gestion de l'APN

Je siège à titre de coprésident du comité de gestion de l'APN. Le Comité de gestion fournit une orientation stratégique au Secrétariat de l'APN. Cela comprend un examen et une discussion de toutes les politiques et procédures opérationnelles et administratives de l'APN.

Réunions de l'exécutif de l'APN

L'exécutif de l'APN comprend 11 chefs régionaux des diverses régions du pays. Il assure la surveillance politique du Bureau du Chef national et du Secrétariat de l'APN. L'exécutif s'inspire de diverses résolutions des Premières Nations en assemblée. Ce comité fournit également une orientation stratégique au Secrétariat de l'APN.

La voie à suivre/perspectives d'avenir

Ce sont chacun des efforts essentiels et continus qui servent en fin de compte à faire progresser les priorités et les droits inaliénables des Premières Nations.

Je suis honoré de continuer à les diriger, humblement et sous vos conseils.

Merci à tous





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Chef régional par intérimf Brendan Mitchell

Terre-Neuve

Introduction:

L'APN est honorée d'accueillir le chef Brendan Mitchell en tant que premier chef régional de Terre-Neuve. Son mandat de chef régional par intérim a débuté en janvier 2023.

La voie à suivre/perspectives d'avenir

Le premier rapport complet de RC Mitchell sera présent dans le rapport exécutif SCA 2023.

Principales questions et activités régionales :

Auparavant représentée par le chef régional Paul (PJ) Prosper, la résolution 19/2022, Représentation du Comité exécutif, Terre-Neuve, a ordonné à l'APN de modifier la représentation régionale pour inclure Terre-Neuve en tant que région avec une représentation distincte. Cette modification a permis la création d'un nouveau bureau régional qui veillerait à ce que les voix des Premières Nations de Terre-Neuve soient représentées à tous les niveaux. de l'AFN.

Le chef régional par intérim Mitchell participe à l'Assemblée des Premières Nations depuis que la Première Nation Qalipu s'est jointe aux Premières Nations en assemblée en juillet 2018. En plus d'être le chef régional par intérim de l'APN pour Terre-Neuve, il siège à plusieurs comités nationaux de l'APN, notamment le Comité des chefs sur le renouvellement de la charte, le Comité des chefs sur la gestion des urgences et le Sous-comité sur les ajouts aux réserves.

Le chef Mitchell travaille à l'établissement du bureau régional de Terre-Neuve alors qu'il passe à ce nouveau rôle prodigieux.

« En cette période de réconciliation, et compte tenu de cette opportunité pour Terre-Neuve de participer de cette manière à l'Assemblée des Premières Nations, le gouvernement devrait soutenir l'établissement d'un bureau régional à Terre-Neuve. Nous avons besoin d'un budget pour lancer ce projet historique, et nous recherchons leur soutien. »





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Cheffe régionale Joanna Bernard

Région du Nouveau-Brunswick

'Qey/Kwe',

Pour commencer, je tiens à mentionner que nous nous trouvons à Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé des Mi'kmaq. Ce territoire est visé par des traités de paix et d'amitié signés pour la première fois en 1726 entre les peuples des Mi'kmaq, des Wolastoqiyik et des Passamaquoddy et la Couronne britannique.

Introduction:

Je souhaite la bienvenue aux gardiens du savoir, aux Chefs, aux conseillers et aux amis. C'est un honneur pour moi de présenter mon rapport annuel aux Chefs-en-Assemblée. Depuis mon élection en tant que Cheffe régionale, mon principal message est de travailler ensemble dans l'unité tout en respectant le caractère unique et la diversité de chaque communauté. C'est le message que je continue de transmettre en 2023.

Principales questions et activités régionales

Appel à de nouvelles relations

Le bureau de l'Assemblée des Premières Nations du Nouveau-Brunswick (APN-N.-B.) continue de soutenir les Premières Nations wolastoqey et mi'kmaq au Nouveau-Brunswick dans leur volonté d'établir une nouvelle relation avec la province du Nouveau-Brunswick. Nos communautés sont confrontées à la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant, ainsi qu'à l'effondrement du système de santé. À cela s'ajoute la décision de la province de révoquer les conventions fiscales signées il y a plus de 30 ans. Le premier ministre Higgs a redoublé de tactiques discriminatoires en continuant de nous harceler, de confisquer de l'équipement et de poursuivre les membres de

nos communautés devant les tribunaux provinciaux parce qu'ils tentent de gagner modérément leur vie.

L'année 2023 est la deuxième année où plusieurs Premières Nations au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse se voient octroyer un infime pourcentage (14 %) de la pêche la plus sacrée et la plus lucrative, celle des jeunes anguilles ou des civelles. Le gouvernement provincial agit de la sorte sans indemniser les détenteurs de permis de pêche commerciale, qui cherchent à contester cette petite marge allouée aux Premières Nations au Nouveau-Brunswick. J'encourage la province et tous les niveaux de gouvernement à s'appuyer sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* pour améliorer notre compréhension commune des normes et des obligations que doivent respecter la province et le Canada envers les Premières Nations.

Eau potable de qualité

Le 21 février et le 4 mars 2023, l'APN-N.-B., en partenariat avec le North Shore District Council, a organisé une activité de mobilisation sur la proposition fédérale de loi concernant l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations. Les participants ont eu la possibilité de faire connaître leurs priorités, leurs préoccupations et leurs recommandations. Ce forum a permis aux Premières Nations au Nouveau-Brunswick de formuler des commentaires importants. En ce qui concerne la protection de l'eau, nos principales priorités liées à la proposition de loi sont le financement, le temps et les ressources, la propriété des données des Premières Nations, la participation des dirigeants, les exigences en matière de capacités et la planification de la relève. Le message permanent de nos aînés est le suivant : « L'eau est sacrée pour tous les peuples et doit être protégée ».

Les services de police en tant que service essentiel

On n'insistera jamais assez sur l'importance d'apporter un changement législatif qui permette de considérer et soutenir les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Sur le plan historique, nos relations avec le système juridique canadien ont toujours été négatives. Il est temps d'aller au-delà des petites modifications progressives et de modifier radicalement notre relation avec le système juridique canadien en prenant des mesures importantes pour reconnaître notre autorité souveraine et parvenir à l'autodétermination. Il est essentiel de légiférer pour que nos services de police soient considérés comme un service essentiel et de veiller à ce que les ressources nécessaires soient débloquées pour obtenir une prestation de services au moins égale à celle offerte aux Canadiens.

Réforme des soins de longue durée des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

Nous nous efforçons de concrétiser notre vision, selon laquelle chaque enfant doit être pris en charge par son propre peuple dans son propre contexte culturel afin de lui permettre de participer à des activités culturelles et d'accéder à des services culturels. Tous les services doivent être ancrés dans nos langues, nos cultures et nos enseignements, et les Premières Nations doivent être en mesure d'exercer leur autonomie gouvernementale et un contrôle sur leurs services. Si nous unissons nos efforts, nous permettrons à nos enfants de grandir dans un sentiment de bien-être, en connaissant leur langue et leur culture et en étant fiers d'être membre des Mi'kmaq et des Wolastoqey.

Portefeuille national n° 1

Langues

Au cours de l'année écoulée, l'APN a travaillé avec le Comité technique sur les langues, le

Comité des Chefs sur les langues et le ministère du Patrimoine canadien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un modèle de financement provisoire des langues des Premières Nations. Ce modèle de financement constitue une étape importante dans la mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones (LLA) et permet d'améliorer le flux de financement destiné aux initiatives linguistiques menées en dehors des écoles.



Le modèle de financement a été finalisé et soutenu par les résolutions de l'APN 10/2021, *Soutien à l'élaboration conjointe d'un nouveau modèle de financement des langues autochtones fondé sur des distinctions*, et 17/2022, *Appui au modèle de financement des langues des Premières Nations*. En 2023-2024, dans le cadre de la mise en œuvre du modèle de financement provisoire des langues des Premières Nations, l'APN travaille en collaboration avec le CCL, le CTL et le MPC à la révision de la formule d'allocation régionale des Premières Nations du Volet des langues autochtones afin d'assurer un financement équitable à toutes les régions.

Une analyse des coûts de la revitalisation des langues a été réalisée pour l'Assemblée des Premières Nations (APN) en 2022. L'analyse a révélé que plus de deux milliards de dollars étaient nécessaires annuellement pour les initiatives linguistiques des Premières Nations menées en dehors des écoles. Les résultats de l'analyse ont été utilisés dans la proposition prébudgétaire de l'APN de 2023, qui demande 2,9 milliards de dollars sur cinq ans pour la revitalisation des langues des Premières Nations. Malheureusement, le budget de 2023 ne prévoit aucun nouveau financement pour la revitalisation des langues, ce qui témoigne de l'incapacité du gouvernement fédéral à accomplir son engagement dans ce domaine. L'APN continuera de défendre les intérêts des Premières Nations pour faire avancer ce dossier.



RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Portefeuille national n° 2

Pêches

En tant que coprésidente du Comité national des pêches, j'appuie les Premières Nations dans la promotion et la protection de leurs droits de pêche. Le Comité national des pêches, comprenant le Chef régional Teegee, a pour mission de faire valoir les intérêts collectifs des Premières Nations dans les dossiers liés aux pêches, y compris la pêche dans les eaux intérieures, l'aquaculture, la gouvernance et la conservation des océans et les systèmes de connaissances autochtones.

En novembre 2022, en tant que coprésidente du Comité national des pêches (CNP), j'ai été invitée à présenter un exposé au Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA). J'y ai discuté des modèles actuels de gouvernance des pêches des Premières Nations et de l'autodétermination. J'ai également indiqué les domaines dans lesquels des initiatives d'élaboration conjointe en matière d'aquaculture, d'habitat, de modèles de gouvernance et d'approches pourraient être lancées, en particulier dans les domaines touchant les droits inhérents, les pêches, l'habitat et les ressources des Premières Nations.

Le maintien de la paix sur toutes les côtes des Premières Nations est un sujet qui continue de préoccuper le CNP. Le 7 mars 2023, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a répondu au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. Le CNP se fait l'écho de la déception des Wolastoqey, qui regrettent que le MPO n'a pas jugé nécessaire d'apporter des modifications importantes à ses lois, règlements, politiques ou programmes. La ministre Murray a eu raison de souligner que le mandat du MPO est défini par la Loi sur les pêches et les politiques actuelles de son ministère et que ses moyens sont néanmoins limités en ce qui concerne les accords d'autonomie gouvernementale. La résolution 08/2020 de l'APN concernant la Première Nation

de Sipekne'katik et les recommandations du Comité permanent des pêches et des océans sont similaires sur le plan des recommandations, car elles préconisent de confier les négociations de la table principale à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), le MPO jouant un rôle consultatif. Le CNP se réjouit de ce type de changement.

Portefeuille national n° 3

Gestion

Le Comité de gestion de l'APN est composé de cinq Chefs régionaux. En tant que membres de ce comité, nous tenons fréquemment des réunions pour veiller à ce que l'APN fasse respecter ses processus et ses politiques en aidant le directeur général et le Secrétariat à accomplir des tâches importantes, tout en garantissant le plus haut niveau de transparence et de reddition de compte possible.

Au cours du dernier exercice, le Comité de gestion a tenu huit réunions, qui ont porté sur l'examen et l'approbation des contrats en fonction de la politique financière de l'APN, la facilitation du déménagement du siège de l'organisation et l'examen de ses états financiers. Le Comité a également étudié la possibilité de créer une entreprise des TI appartenant aux Premières Nations.

Je continuerai de participer à ces réunions pour veiller à ce que le Comité exécutif de l'APN respecte les normes les plus strictes en matière d'équité, de transparence et d'impartialité.

La voie à suivre/perspectives d'avenir

L'APN-N.-B. continuera de s'occuper des questions importantes auxquelles font face les Premières Nations au Nouveau-Brunswick, notamment l'environnement et les changements

climatiques, les femmes et l'égalité des sexes, les services de police, l'eau potable et la réforme des soins de longue durée des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Je continuerai de soutenir les dirigeants des Premières Nations dans leurs relations inexistantes avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick. Les Chefs du Nouveau-Brunswick continuent de montrer leur volonté de coopérer avec tous les niveaux de gouvernement, tout en dénonçant à l'unisson l'attitude régressive et irrespectueuse du gouvernement provincial. Nos traités sont sacrés et doivent être mis en œuvre comme nos ancêtres l'avaient prévu. Nous devons protéger les générations futures et assurer la santé et la sécurité des communautés.

Conclusion:

J'approuve et j'encourage un dialogue et une communication ouverts. Je veux continuer d'écouter les aînés et mes collègues dirigeants afin d'en apprendre davantage. Je vous remercie pour votre patience, votre dévouement et votre détermination à faire progresser notre programme.

Je compte continuer de servir ma région!

Woliwon/Wela'lin

L'eau, c'est la vie; l'eau, c'est la santé. L'eau douce est rare et doit être protégée. Elle deviendra de plus en plus précieuse... 7 générations!





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Cheffe régionale par intérim Darlene Bernard

Île-du-Prince-Édouard

Bienvenue à tous! Chefs, mandataires, gardiens du savoir, Conseil des anciens combattants, Conseil des femmes, Conseil des jeunes et invités. Au nom du Chef Gould, de moi-même et des conseils de l'Île-du-Prince-Édouard, je vous souhaite la bienvenue sur notre magnifique territoire du Mi'kmaki!

Introduction:

J'adresse mes salutations à nos chers dirigeants! Nin-na teluist Saqamaw, Cheffe Darlene Bernard de la Première Nation de Lennox Island, sur l'Île-du-Prince-Édouard. Bienvenue sur les terres du Mi'kmaki! Je suis heureuse de vous présenter un bref rapport sur la région de l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis originaire de Lennox Island, une petite communauté progressiste située sur la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard. La Première Nation d'Abegwiet, située dans la partie orientale de l'île, est le lieu de résidence du Chef Gould. Cette année a été une année bien remplie pour les Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard.

Principales questions et activités régionales

Je suis heureux d'annoncer que le bureau du Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard a récemment embauché Roseanne Sark en tant qu'adjointe de direction. Roseanne a accepté de se joindre à notre bureau après avoir travaillé pendant près de 20 ans à la Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard en tant que directrice de la santé. Ensemble, nous travaillerons à l'élaboration d'un processus d'investiture d'un Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous mettons actuellement sur pied notre bureau principal.

Le droit issu de traités de vivre de la pêche au homard est l'une de nos principales

préoccupations sur l'Île-du-Prince-Édouard. Bien qu'ils soient confrontés à de nombreux défis, les dirigeants de Lennox Island continuent de soutenir leurs membres et leurs droits issus de traités de pêche pendant la saison commerciale du homard du printemps 2023. C'est notre droit. Nous tiendrons le gouvernement du Canada responsable de ses actes quant au respect de son engagement envers la Cour suprême, qui a confirmé notre droit de pêche issu de traités.

Comme je l'ai mentionné dans mon dernier rapport, je participe aux réunions du Comité exécutif de l'APN, en tant que membre et titulaire de portefeuilles, afin de bien comprendre l'étendue du travail et des responsabilités d'un bureau régional. Nous nous sommes engagés à remplir les postes vacants des comités. Le Chef Gould et moi-même enverront prochainement des lettres de nomination. Le Chef Gould et moi-même souhaitons établir une base solide capable de contribuer aux engagements de l'APN. Restez à l'écoute pour recevoir d'autres mises à jour du bureau de l'Î.-P.-É. Et si vous passez dans notre coin de pays, n'hésitez pas à nous rendre visite!

Portefeuille national n° 1

Portefeuille des pêches

J'ai l'honneur de coprésider le portefeuille national des pêches avec le Chef régional de la Colombie-Britannique, Terry Teegee. En tant que coprésidente du Comité national sur les pêches, j'ai assisté à plusieurs réunions tout au long de l'année. Les principaux sujets de discussion sont la *Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), la planification spatiale marine et les comptes rendus nationaux. Les discussions organisées d'un océan à l'autre ne font que renforcer notre

position en faveur de notre inclusion dans toutes les décisions relatives à nos droits traditionnels.

Actuellement, les travaux progressent dans quatre groupes de travail :x

1. Plan de protection des océans
2. Analyse des politiques nationales
3. Loi nationale sur l'aquaculture
4. Protection de l'habitat dans les régions intérieures

Portefeuille national n° 2

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

Du 14 au 16 février 2023, l'Assemblée des Premières Nations a tenu le Rassemblement national des FFADA2E+ à Vancouver, en Colombie-Britannique, qui a réuni des survivants et leurs familles pour examiner le travail accompli à ce jour et discuter des mesures à prendre pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations. Les avis des survivants et des familles sont pris en compte dans le deuxième rapport, intitulé Donner vie aux Appels à la justice : un plan d'action pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations. Nous continuerons d'exiger la justice pour nos proches, la guérison pour nos familles et des mesures de prévention pour que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations puissent marcher en toute sécurité et recevoir le soutien et l'amour qu'elles méritent.

L'Assemblée des Premières Nations continuera de plaider pour une mise en œuvre significative des 231 Appels à la justice, du Plan d'action pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones et des mesures

prioritaires demandées par les survivants et les familles des FFADA2E+.

Portefeuille national n° 3

Renouvellement de la Charte – Cheffe régionale par intérim (Chef Gould)

Le mandat du Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte est de diriger les efforts de renouvellement de la Charte de l'APN en présentant des recommandations à l'Assemblée des Premières Nations qui visent à aider celle-ci à atteindre son objectif. Le Comité s'emploie à discuter avec des dirigeants et des citoyens des Premières Nations afin d'examiner et proposer des modifications pour la Charte en vue de parvenir à un consensus.

Portefeuille national n° 4

Comité exécutif

Au cours de cet exercice, la Cheffe régionale par intérim Darlene Bernard et le Chef régional Gould se sont partagé les responsabilités lors des réunions du Comité exécutif de l'APN. Avec les autres membres du Comité exécutif, ils ont participé à de nombreuses discussions de haut niveau afin de faire progresser les mandats de l'APN et d'autres responsabilités de direction.





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX

Portefeuille national n° 5

Justice

L'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a récemment consacré un espace en ligne pour encourager la participation au processus de mobilisation visant à contribuer à l'élaboration de la Stratégie en matière de justice autochtone (SJA). L'objectif est d'élaborer une stratégie culturellement appropriée et fondée sur les modes de connaissance et de guérison autochtones qui comprend des recommandations concrètes pour lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des citoyens autochtones dans le système judiciaire canadien. Le plan de mobilisation est en cours d'exécution. Nous attendons avec impatience les résultats des séances de dialogue du printemps et de l'été, ainsi que la dernière mise à jour permettant de finaliser la SJA, en 2024.

La voie à suivre/Perspectives d'avenir

Je vous souhaite, au nom du bureau du Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard, un agréable séjour sur notre territoire du Mi'kmaki. Je me réjouis à l'avance de poursuivre notre dialogue sur toutes les questions et priorités que nous, les dirigeants de cette nation, avons définies.

Mnst Nogemaq, Toute mon affection!

Conclusion:

Pour conclure, je tiens à remercier tous les Chefs régionaux pour leur dévouement et leur travail acharné. Je sais combien il faut d'efforts pour faire progresser et maintenir au premier plan plusieurs portefeuilles en même temps.

Welalioq, Merci à tous!

Dans la paix, l'amitié et l'unité,

*Cheffe régionale par intérim Darlene Bernard,
bureau du Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard*



Ghislain Picard

Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador



Au nom de l'APNQL, je salue les Chefs et les Conseils de tous les territoires. Je salue tout particulièrement les femmes élues de nos Nations et celles qui ont choisi de s'impliquer dans la vie de leur communauté et de leur Nation. Salutations de la part de nos Grands Chefs et Chefs, et particulièrement du Conseil des femmes élues de l'APNQL, qui vient de tenir une réunion régionale.

Introduction:

Je profite de l'occasion pour vous informer que, lors de sa récente réunion, le Conseil des femmes élues de l'APNQL s'est penché sur une initiative de bienveillance latérale nommée Mamu-Mawiomi-Ma8osak, qui a été présentée à des fins d'approbation lors d'une réunion de l'APNQL. La bienveillance latérale constitue une stratégie adoptée pour contrer la violence latérale. Elle repose sur nos valeurs qui favorisent l'harmonie sociale et les relations saines. L'initiative vise à lutter contre toutes les formes de violence latérale, d'intimidation et d'autres contraintes qui découragent souvent les femmes et les hommes de s'impliquer dans la vie de leur Nation.

Principales questions et activités régionales

Les enjeux et les défis associés à la mise en place d'activités de bienveillance latérale sont de taille, en particulier lorsque les Premières Nations attachent de plus en plus d'importance à leur autodétermination. Les Premières Nations ont besoin de ressources humaines ainsi que des compétences, du savoir et de la sagesse de tous leurs membres, sans exception.

De nombreuses étapes importantes sont nécessaires à l'autodétermination des Premières Nations. Récemment, les Chefs de l'APNQL ont adopté une résolution créant le Bureau de l'autodétermination de l'APNQL. Bien qu'il soit encore en phase d'élaboration, le Bureau rassemblera les initiatives des gouvernements des Premières Nations, réunis par l'APNQL, qui souhaitent mettre en commun et élaborer conjointement des initiatives d'autodétermination telles que des lois, des règlements et des mesures de mise en œuvre de ces lois. Dans un premier temps, le mandat a été confié à une organisation régionale relevant des Premières Nations-en-assemblée qui est chargée de recenser et de catégoriser les initiatives législatives et réglementaires entreprises par les gouvernements des Premières Nations de nos territoires.

Le Bureau de l'autodétermination de l'APNQL, qui relève des Chefs de l'APNQL, devrait être opérationnel au cours du présent exercice financier, bien que le financement dont il a besoin demeure un enjeu.

L'importance accordée par les Premières Nations à la mise en œuvre de leur autodétermination n'est certainement pas une priorité récente. Nos Nations et leurs dirigeants ont toujours souligné l'importance de l'autodétermination en réponse aux innombrables contraintes imposées par les puissances coloniales qui se sont emparées de nos territoires et ont tout fait pour éliminer nos langues, nos cultures et nos modes de gouvernance.

Les Premières Nations du Québec continuent de dénoncer et de condamner le comportement du gouvernement provincial du Québec qui perpétue le colonialisme, ce qui a de nombreuses conséquences très néfastes pour les Premières Nations et leur avenir. En niant d'emblée l'existence d'un racisme



RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



systémique, le gouvernement provincial, dirigé par le premier ministre François Legault, bloque tout effort réel d'y remédier et encourage la continuation de comportements discriminatoires et racistes à l'égard de la population des Premières Nations au sein des services publics du Québec.

En niant le droit fondamental des Premières Nations à l'autodétermination devant la Cour suprême du Canada, le gouvernement provincial du Québec cherche à confirmer la suprématie de ses prérogatives sur les gouvernements des Premières Nations dans le cadre de contestations farouches du projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, qui reconnaît l'autodétermination et favorise son application pour les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations.

En refusant de considérer la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* comme un guide dans l'établissement des relations intergouvernementales avec les Premières Nations et en refusant l'invitation lancée par l'APNQL de tenir une commission parlementaire dédiée aux relations politiques entre les gouvernements des Premières Nations et le gouvernement provincial, ce dernier envoie un signal très clair : Les Premières Nations doivent se soumettre à sa volonté et à l'autorité de son Assemblée nationale tout en respectant l'intégrité territoriale du Québec, telle qu'elle est définie uniquement par le gouvernement provincial.

Par ailleurs, le nouveau plan de développement énergétique du gouvernement provincial, qui repose toujours sur l'exploitation par la province de ressources de territoires jamais cédés par les Premières Nations, démontre clairement son attitude fondamentalement colonialiste. À titre de preuve, notons ici que le gouvernement provincial n'a accordé aucune attention à la déclaration des Chefs de l'APNQL sur les terres et les ressources, qui leur a pourtant été officiellement transmise par l'organisation. Le gouvernement provincial est même allé jusqu'à ignorer l'existence de ce document.

Portefeuille national n° 1

Justice

En tant que titulaire du portefeuille de la Justice, l'objectif mis de l'avant par le gouvernement fédéral, soit l'adoption d'une loi confirmant que les services de police des Premières Nations constituent un service essentiel et qu'ils doivent être financés adéquatement à ce titre, tarde à se concrétiser. Le Comité exécutif de l'APN a confié conjointement la responsabilité de ce dossier au Chef régional de la Colombie-Britannique et au Chef régional du Québec-Labrador. L'APNQL a accepté cette importante responsabilité pour la sécurité publique de tous les membres des Premières Nations à travers les territoires. Un groupe de travail a été établi sous notre responsabilité. Il exerce des pressions constantes

sur le ministre fédéral de la Sécurité publique, qui est responsable de la réalisation de cet engagement politique du gouvernement Trudeau.

Le projet de loi assurant le statut de service essentiel aux services de police des Premières Nations doit reposer sur l'affirmation solide des compétences, soit sur la capacité des gouvernements des Premières Nations à affirmer et à exercer leur responsabilité et leur autorité en ce qui concerne tous les aspects de la sécurité de leurs populations – soyez assurés que le ministre fédéral et plusieurs de ses collègues se le font clairement rappeler régulièrement.

En tant que Chef régional du Québec-Labrador, les problèmes auxquels se heurtent les Premières Nations de nos territoires avec le ministère provincial de la Sécurité publique mettent en lumière la vérité essentielle selon laquelle l'autorité doit être rendue aux gouvernements des Premières Nations. Ce rôle me permet de contribuer concrètement aux enjeux auxquels sont confrontées toutes les Premières Nations dans le cadre de la future législation fédérale.

Conclusion:

C'est dans ce contexte difficile que se trouvent les Grands Chefs et les Chefs de l'APNQL. Les gouvernements des Premières Nations de nos territoires pourraient avoir à choisir entre le fait d'exercer l'autodétermination, de promulguer leurs propres lois et de les appliquer, ou de se soumettre à l'autorité des lois provinciales.

L'APNQL continue d'appuyer les Premières Nations dans le cadre du travail essentiel qu'elles accomplissent pour défendre les droits inhérents et issus de traités, le titre ancestral et les compétences des Premières Nations.





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Glen (Gwiingos) Hare

Chef régional de l'Ontario

Aanii/Boozhoo/He/Kwekwe/Shekoli/Sekoh/Waachiyaa. Je tiens à remercier les gardiens du savoir pour leurs prières et leurs paroles emplies de sagesse. Je tiens à souligner que nous réunissons cette semaine sur les terres traditionnelles des Micmacs.

Au cours de l'année écoulée, nous avons travaillé avec les autorités provinciales et fédérales. Les Chefs de l'Ontario ont continué de plaider pour l'éducation, la justice, le développement économique, la santé et l'eau. Depuis la dernière assemblée générale annuelle (AGA), nous avons dû relever certains défis, mais nous n'avons pas perdu de vue le travail qui doit être encore accompli en Ontario. Dans le présent rapport, je décris les moyens que nous avons mis en œuvre pour régler des questions liées à la santé et à l'eau, dont j'ai déjà discutées ouvertement avec les dirigeants.

Portefeuille no 1 :

Santé

Nous continuons de tenir des réunions avec des dirigeants des Premières Nations de tout le pays, ainsi qu'avec des hauts fonctionnaires, pour demander des services de santé plus sûrs et plus équitables pour nos citoyens. L'un des moyens d'améliorer les normes de santé dans nos communautés est d'élaborer une législation en matière de santé autochtone fondée sur les distinctions. Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs organisée au printemps, les participants ont adopté une résolution qui demande au Canada de prendre plusieurs mesures importantes pour élaborer une législation dans le cadre d'un véritable partenariat avec les Premières Nations. L'APN

poursuit son travail visant à s'assurer que les Premières Nations sont des partenaires dans la rédaction de cette législation.

Le travail de réforme du programme des services de santé non assurés (SSNA) est en cours. Le Secteur de la santé de l'APN s'entretient régulièrement avec les navigateurs des SSNA de l'ensemble du pays afin de déterminer les nouveaux problèmes liés au programme. Le Comité directeur de l'examen conjoint des SSNA a recommencé à tenir des réunions en présentiel après avoir fait une pause pendant la pandémie. Il examine actuellement le transport pour raison médicale. Il préconisera la réouverture de travaux d'examen antérieurs, tels que les soins dentaires et les médicaments sur ordonnance.

Un trop grand nombre de communautés des Premières Nations sont encore en proie à des crises de santé mentale. Il s'ensuit une augmentation de la consommation de drogues, des surdoses et des suicides, qui exacerbent les effets négatifs sur la santé mentale dans nos communautés. Nous sommes en train d'élaborer un processus au sein des régions pour soutenir un réseau et une main-d'œuvre efficaces spécialisés dans le domaine du mieux-être mental. Nous continuons également de demander au gouvernement fédéral plus d'informations au sujet des 4,5 milliards de dollars annoncés pour le Transfert canadien en matière de santé mentale. À ce jour, aucune annonce n'a été faite concernant les ressources destinées aux Premières Nations provenant de ces fonds. Les Premières Nations sont impatientes de savoir comment fonctionnera le transfert. Ces investissements peuvent aider grandement les Premières Nations à répondre à leurs besoins en

matière de mieux-être mental. Ainsi, l'APN surveillera la façon dont le Canada compte procéder au transfert en matière de santé mentale afin de demander que les Premières Nations soient au centre des considérations en matière d'investissement.

Il en va de même pour le Fonds d'équité en santé autochtone, dont l'investissement annoncé en début d'année s'élève à deux milliards de dollars sur dix ans. Le gouvernement fédéral nous a signalé qu'une mobilisation importante sera lancée auprès des Premières Nations aux niveaux régional et national afin de déterminer les meilleurs moyens d'utiliser ce financement.

Nous continuons de demander à Emploi et Développement social Canada des fonds pour faire participer les Premières Nations aux travaux sur l'accessibilité. Le Secteur de la santé veille à ce que l'APN devienne un modèle d'accessibilité pour les Premières Nations. Cependant, il est essentiel aussi de travailler directement avec les Premières Nations pour connaître leurs besoins dans ce domaine. Ainsi, des travaux pourront commencer avec le gouvernement fédéral concernant l'obtention d'investissements majeurs à long terme pour aider les communautés des Premières Nations à se préparer à l'application de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, en 2026.

En juillet, le Secteur de la santé de l'APN organisera une séance de dialogue pendant l'Assemblée générale annuelle. Cette séance permettra aux dirigeants des Premières Nations d'en apprendre davantage sur le travail accompli par l'APN avec le gouvernement fédéral en vue de réformer le Programme d'aide à la vie autonome et le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuit dans un cadre de soins de longue durée et de soins continus. Conformément à la résolution 44/2022 de l'APN, *Élaboration conjointe d'options stratégiques avec Services aux Autochtones Canada pour un mémoire au Cabinet sur le cadre holistique de soins continus et de longue durée*, l'APN a travaillé en étroite collaboration avec

Services aux Autochtones Canada (SAC) à la formulation de recommandations politiques visant à concevoir et à mettre en œuvre un cadre holistique de soins continus et de longue durée. Ces recommandations seront transmises à SAC en vue d'étayer un mémoire au Cabinet prévu à l'automne 2023.

Portefeuille no 2 :

Eau

Législation sur l'eau potable et les eaux usées et les infrastructures connexes

Le Secteur des infrastructures de l'APN a poursuivi ses discussions avec SAC en vue d'élaborer un projet de loi sur l'eau potable et les eaux usées. L'adhésion au Groupe de travail technique mixte APN-SAC est problématique. Nous avons découvert que le Canada avait entrepris la rédaction du projet de loi sans la participation de l'APN. En décembre 2022, lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, les participants ont adopté une résolution d'urgence qui enjoignait à l'APN de demander au Canada de cesser la rédaction de son projet de loi et de dévoiler ce qu'il avait préparé jusqu'à présent en rapport avec l'eau potable. La résolution enjoignait également à l'APN de participer à l'élaboration de la loi en tenant compte des droits et de la compétence des Premières Nations.

Au début de 2023, SAC a versé des fonds aux régions, par l'intermédiaire de l'APN, pour tenir des séances de mobilisation avant et après la réception du projet de loi. Ces séances régionales ont été dirigées par le Secrétariat de l'APN, avec l'appui des coordonnateurs régionaux des questions relatives à l'eau. De plus, plusieurs Premières Nations et leurs organisations ont écrit à la ministre de SAC et au premier ministre pour leur faire part de leurs inquiétudes quant à la protection insuffisante relative aux questions importantes soulevées dans la résolution d'urgence. L'APN continue de veiller à ce que la loi respecte les normes énoncées dans les





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée.

6^e Symposium annuel sur l'eau, du 7 au 9 février 2023, à Calgary (Alberta)

J'ai eu l'honneur de présenter un message vidéo lors du 6^e Symposium annuel sur l'eau, qui s'est tenu au Centre des congrès de Calgary du 7 au 9 février 2023. S'appuyant sur les discussions du 5^e Symposium national sur l'eau, intitulé « Notre eau, notre voie : Tracer la voie vers la souveraineté sur l'eau », l'APN a organisé un autre symposium et une autre foire commerciale axés sur des questions importantes liées à l'eau concernant les Premières Nations.

Avoir accès à une eau potable de qualité et à un traitement efficace des eaux usées est plus important que jamais compte tenu de l'incertitude à laquelle font face les Premières Nations dans le domaine de l'eau et des eaux usées. La loi, les questions relatives au financement durable, le transfert à long terme des soins et du contrôle et les conséquences d'une nouvelle agence nationale de l'eau constituent encore des questions importantes pour les Premières Nations. Par rapport à la plupart des Canadiens, l'accès à l'eau potable et au traitement des eaux usées est un droit humain dont de nombreuses Premières Nations sont privées.

2^e Conférence sur la gestion des biens et foire commerciale du Secteur des infrastructures de l'APN, du 7 au 9 mars 2023

Le Secteur des infrastructures de l'APN a tenu la 2^e Conférence sur la gestion des biens et foire commerciale, intitulée « Comblant le manque d'infrastructures des Premières Nations », à Gatineau (Québec). L'événement a surtout consisté à tenir des discussions et à présenter des comptes rendus sur les défis permanents liés au fonctionnement et à l'entretien des biens et les progrès réalisés par les Premières Nations dans la Planification de la gestion des biens (PGB), à présenter des cas de PGB réussie, à tenir des activités de réseautage et à échanger des renseignements.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir, en tant qu'invité spécial, M. Temuera Hall, Maori de la Nouvelle-Zélande et directeur et gestionnaire de portefeuille de TAHITO Limited. Il a parlé des expériences « Indigenous Perspectives – Collective Self Intelligence » menées en Nouvelle-Zélande et a appelé à plus d'échanges entre nos nations et les Maoris.

Rassemblement national des premiers intervenants des Premières Nations

Du 17 au 19 mai 2023, l'APN a tenu le Rassemblement national des premiers intervenants des Premières Nations à Ottawa, qui a réuni plus de 100 premiers intervenants, chefs des pompiers des Premières Nations et techniciens. Il est important de signaler qu'un grand nombre de personnes ont dû rester chez elles pour protéger leurs communautés contre de dangereux incendies de forêt. Nous les remercions pour leurs services. Le Rassemblement a permis d'entendre des idées et des recommandations sur la mise en œuvre de la Stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies. Cette stratégie quinquennale a été élaborée en collaboration avec Services aux Autochtones Canada (SAC) et avec la participation des chefs des pompiers des Premières Nations et des dirigeants.

À l'occasion du rassemblement, nous nous sommes adressés aux délégués, la Cheffe régionale Cindy Woodhouse, titulaire du portefeuille des infrastructures, de l'eau potable, du logement et des services d'urgence, et moi-même, responsable du dossier de l'eau au sein du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures, pour leur assurer que nous continuerons de faire pression sur nos partenaires fédéraux afin qu'ils mettent en œuvre les recommandations de la Stratégie et qu'ils veillent surtout à ce que les Premières Nations aient accès à des capitaux durables et prévisibles, à des services de fonctionnement et d'entretien et à des ressources humaines.

Conclusion

Pour conclure, je tiens à souligner la poursuite de mes travaux de plaidoyer au nom des dirigeants progressistes et visionnaires des Premières Nations de la région. Au cours de l'année écoulée, en tant que Chef régional de l'Ontario, j'ai continué d'axer mes efforts dans les domaines prioritaires suivants :

1. **Itinérance** — Il s'agit d'un problème important auquel sont confrontées nos Premières Nations. Obtenir un financement pour cette question nécessitera un plaidoyer continu.
2. **L'eau, c'est la vie** — Je continue de demander une élaboration conjointe et de donner aux dirigeants l'occasion de cerner d'autres domaines d'intérêt ou de préoccupation susceptibles de bénéficier de l'aide de l'APN.
3. **Santé** — On ne sait pas qu'on possède une bonne santé tant qu'on ne l'a pas perdue. Nous devons continuer de préconiser des solutions faciles à mettre en œuvre. Étant donné que nous connaissons les statistiques, nous avons besoin de fonds pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans ces rapports.

Je tiens à remercier les dirigeants qui se sont joints à nous aujourd'hui. Nous avons encore beaucoup de défis à relever.

Voyagez prudemment et soyez prudents.

À notre prochaine rencontre, baamaa pi gaawaabmin.





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Cheffe régionale Cindy Woodhouse

Manitoba

Bienvenue aux Chefs, aux conseillers, aux mandataires et aux citoyens des Premières Nations! J'ai l'honneur de vous rendre compte d'une autre année bien remplie. Les Chefs m'ont confié de nombreux mandats visant à promouvoir le changement, notamment dans les domaines du développement social, de la gestion des urgences, du logement et des infrastructures, domaines qui relèvent de mon portefeuille.

Introduction:

Vous avez toutes et tous déployé de nombreux efforts pour défendre l'exercice de vos droits inhérents, de vos compétences et de vos droits issus de traités. L'Assemblée des Premières Nations (APN) est là pour vous aider. Le travail collectif mené dans le cadre des mandats conférés par les résolutions des Premières Nations-en-assemblée est un outil pour soutenir vos visions respectives. Il reste encore beaucoup à accomplir. Nous reconnaissons tous les obstacles coloniaux qui nous empêchent d'exercer notre droit à l'autodétermination. Je me réjouis à l'idée de travailler une autre année avec les dirigeants des Premières Nations en vue d'élaborer des stratégies et de réaliser les mandats que vous conférez collectivement, tout en respectant la diversité de nos Nations et de nos visions respectives de l'autodétermination.

Principales questions et activités régionales

J'aime établir des liens avec les dirigeants des Premières Nations et notre peuple lors d'événements organisés sur les territoires visés par les traités. Je suis heureuse de célébrer vos réalisations et de découvrir vos visions pour un avenir meilleur. En tant que Cheffe régionale, je

suis résolue à contribuer à la réalisation de vos priorités par tous les moyens possibles. L'année qui vient de s'écouler a été bien remplie. Chaque semaine apporte un nouveau jalon ou une nouvelle réalisation. Les Premières Nations visées par un traité du Manitoba progressent dans tous les aspects du développement et exercent leur droit à l'autodétermination.

L'année qui vient de s'écouler a été très occupée avec notamment :

- l'inauguration de Long Plain en tant que propriétaire de l'hôtel Wyndham Garden à l'aéroport de Winnipeg;
- la récupération des terres des Nations signataires du Traité no 1 et la création d'une réserve urbaine conjointe (Naawi-Oodena);
- les sommets consacrés aux traités;
- la cérémonie commémorative des victimes du pensionnat d'Assiniboia.
- l'établissement de liens avec les dirigeants de notre conseil tribal et de l'Assemblée des Chefs du Manitoba;
- La rencontre de jeunes lors de cérémonie de remise de diplômes, de conférences sur le développement économique et de l'inauguration de services pour les jeunes.

Nous avons également dû faire notre deuil et honorer les êtres chers qui nous ont été enlevés par la violence. En nous rassemblant, nous exprimons notre amour et notre solidarité afin de faire pression pour que des mesures soient prises en vue d'assurer la sécurité des femmes, des filles et de nos proches appartenant à la communauté 2ELGBTQIA+ des Premières Nations.

Une part importante de notre travail en tant que dirigeants consiste à mieux faire connaître et à promouvoir publiquement nos enjeux, au Canada et à l'étranger. Cela renforce notre statut de Premières Nations ayant le droit de déterminer notre propre avenir et de veiller à notre égalité dans la grande famille humaine des nations. J'ai eu l'honneur de faire partie de la délégation de l'APN qui s'est rendue à Rome pour rencontrer le pape François afin de lui parler des obligations de l'Église catholique, de lui demander de présenter des excuses complètes et de reconnaître les préjudices causés par le système des pensionnats indiens, ainsi que d'appeler à la répudiation des bulles papales pertinentes qui ont contribué à façonner la doctrine raciste de la découverte. Cette visite s'est avérée prépondérante et a donné lieu à des déclarations du Vatican dénonçant les bulles papales comme ne faisant plus partie du droit canonique. Je me suis également rendue en Angleterre avec une délégation de Chefs manitobains pour assister aux événements organisés à l'occasion du couronnement du roi Charles. Nous avons réitéré le message selon lequel les Premières Nations entretiennent une relation directe avec la Couronne, fondée sur les traités, qui est durable et qui doit être respectée et maintenue.

Portefeuille national n° 1

Développement social - Indemnisation et réforme à long terme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan

Le 30 juin 2022, l'APN a conclu un accord de règlement final (ARF) de 20 milliards de dollars sur l'indemnisation des enfants et des aides-soignants des Premières Nations victimes de discrimination raciale dans le cadre du Programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) et du principe de Jordan. Par la suite, les parties sont retournées à la table des négociations et ont obtenu 3 milliards de dollars supplémentaires pour l'indemnisation. Les Premières Nations-en-

assemblée ont approuvé l'ARF révisé en avril 2023. Le règlement est en attente d'approbation par les tribunaux. Je rends hommage aux enfants et aux familles touchés ainsi qu'aux courageux plaignants du recours collectif. L'APN a eu l'honneur de les soutenir en mobilisant des ressources et des stratégies pour parvenir à ce règlement historique. Les travaux se poursuivent en vue de mettre en place un processus d'indemnisation rapide et tenant compte des traumatismes pour nos enfants et nos familles.

Le portefeuille du développement social comprend aussi les activités suivantes :

- la mise en œuvre de mandats visant à éliminer et à prévenir la discrimination systémique dans les services à l'enfance et à la famille;
- la présentation d'arguments vigoureux à la Cour suprême du Canada concernant la compétence inhérente des Premières Nations sur leurs enfants pour contrer la contestation constitutionnelle par le Québec de la législation fédérale affirmant la compétence des Premières Nations;
- la pression exercée sur le Canada pour qu'il laisse aux Premières Nations la prise en charge et la détermination de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (AGJE) et pour qu'il respecte les exigences en matière de CPLE en ce qui concerne toute proposition législative telle que le projet de





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



loi C-35, Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada;

- les pressions exercées pour que les Premières Nations contrôlent et déterminent les propres programmes sociaux, y compris le Programme d'aide au revenu dans les réserves et les soins continus et à long terme.

Portefeuille national n° 2

Logement et itinérance

L'APN a mené d'importants travaux de recherche et de mobilisation pour s'assurer que le Plan d'action sur l'itinérance des Premières Nations dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci (Résolution 79/2019) s'appuie sur des données probantes et reflète les besoins et les priorités des Premières Nations. L'APN a également mené à bien une enquête nationale, 16 séances de mobilisation régionales et des conversations avec des prestataires de services d'aide aux sans-abri. L'APN plaide en faveur d'un financement rapide des initiatives régionales de lutte contre l'itinérance, car de nombreuses régions ont déjà déterminé comment le financement devrait être administré dans leur région et sont prêtes à conclure une entente avec INFC dès que possible. Un mandat renouvelé orientera les activités de plaidoyer de l'APN en faveur d'une réforme des programmes et des services, d'un financement immédiat et à long terme ainsi que de la prise de mesures urgentes pour lutter contre l'itinérance chez les Premières Nations et y mettre fin. L'APN élabore actuellement une trousse à outils pour aider les Premières Nations à recueillir leurs propres données sur l'itinérance, conformément aux principes de PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) des Premières Nations. L'objectif est que ces données soient détenues et contrôlées par les Premières Nations afin qu'elles puissent être utilisées par celles-ci pour leurs activités de plaidoyer, leurs propositions de financement et leurs prestations de services. Il s'agit également de mettre en place un cadre permettant d'analyser ces données à l'échelle

nationale afin de combler les lacunes en matière de données sur l'itinérance des Premières Nations.

Portefeuille national n° 3

Le point sur la gestion des urgences de l'APN

La saison des incendies a commencé tôt cette année. À la mi-mai, près d'un million d'hectares avaient été détruits par des incendies de forêt en Alberta. En Colombie-Britannique, les feux de forêt sont de plus en plus graves et de plus en plus étendus. La Nation crie de Pimicikamak a été menacée par un incendie de 1 200 hectares (soit l'équivalent de 2 300 terrains de football). D'ici 2100, les feux de forêt devraient augmenter de 50 % dans le monde. La saison des incendies s'est allongée, ce qui signifie que les combustibles présents dans les forêts et les prairies ont davantage d'occasions de s'enflammer. La fréquence des jours où le risque d'incendie est élevé n'a cessé d'augmenter au cours des cinquante dernières années. De même, les risques d'inondation augmentent. Les évacuations de communautés visant à sauver la vie de membres des Premières Nations sont devenues plus fréquentes au cours des dernières décennies. De l'échelle locale à l'échelle régionale, en passant par l'échelle mondiale, les répercussions des changements climatiques causés par l'homme sont indéniables, et les Premières Nations se trouvent en première ligne pour en subir les conséquences.

L'APN exerce des pressions pour que les programmes et les services de gestion des urgences dirigés par les Premières Nations soient financés directement. Nous devons mettre fin au financement fondé sur des propositions. Les initiatives de l'APN visant à appuyer les Premières Nations sont les suivantes :

- pressions pour obtenir des ressources pour des services d'urgence comparables pour les Premières Nations et l'accès à des régimes de gestion des urgences adaptés à la culture;

- communications continues avec nos partenaires de la gestion des urgences, comme Services aux Autochtones Canada, pour avertir les Premières Nations, le cas échéant;
- planification de l'examen des aspects financiers et de la mobilisation des Premières Nations et de l'industrie de l'assurance;
- organisation du 2^e Forum de l'APN sur la gestion des urgences, du 12 au 14 septembre 2023, à l'hôtel Hilton du lac Leamy, à Gatineau.

La voie à suivre/Se tourner vers l'avenir

L'APN poursuit ses activités de plaidoyer, conformément au mandat qui lui a été conféré par les Chefs, afin de promouvoir le respect des droits des Premières Nations et d'appuyer vos visions respectives du développement social et économique. Toutes les régions sont touchées par la nécessité de réformer et de remplacer les principales politiques fédérales qui ne tiennent pas compte de nos droits inhérents et issus de traités (comme les revendications globales, « l'autonomie gouvernementale », les revendications particulières et les ajouts aux réserves). Trop de politiques et de lois sont fondées sur des hypothèses juridiques racistes de la doctrine de la découverte. Avec la dénonciation de cette doctrine dans la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et l'affirmation de nos droits par les traités et le droit international, nous disposons de nombreux outils pour décoloniser le droit et les politiques du Canada. Je m'attends à de nombreuses réussites à l'avenir.

Notre pauvreté est due à la confiscation de nos terres et de nos ressources et à un sous-financement chronique. Le moment est venu pour le Canada de travailler avec les Premières Nations pour mettre en œuvre le consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) et de ne pas choisir ou déformer la signification de nos droits. Il n'est plus possible d'éluder la question de la signification du

CPLE et de la manière de le rendre opérationnel. Le CPLE a également des conséquences sur la manière dont l'APN effectue son travail, et il est temps d'examiner le contenu des accords de non-divulgence que le Canada exige généralement pour s'engager dans un travail « d'élaboration conjointe ». Ceux-ci ne doivent surtout pas entraver notre capacité à servir les Premières Nations de manière transparente.

Le bien-être de nos peuples dépend également du respect de nos droits aux services de santé et de la résolution des crises sanitaires telles que la crise des opioïdes et la discrimination systémique dans les services de santé fédéraux, provinciaux et territoriaux. Nous ne pouvons plus nous permettre d'être tenus à l'écart des processus de prise de décisions qui nous concernent au niveau ministériel.

Conclusion:

L'établissement de relations, les activités de plaidoyer stratégiques pour l'élaboration de politiques et de lois fondées sur les droits et les efforts acharnés pour l'octroi de fonds constituent tous des outils inestimables dans l'arsenal de l'APN. Par-dessus tout, nos valeurs et nos protocoles sont indispensables à la réussite de nos efforts collectifs et à la bonne gouvernance de l'APN dans l'intérêt de toutes les Premières Nations.

Miigwetch! C'est un honneur de servir les dirigeants des Premières Nations dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour améliorer l'avenir.





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Bobby Cameron

Fédération des Nations autochtones souveraines (FNAS), Traités 4, 5, 6, 8 et 10, Chef régional de la Saskatchewan

Tansi, ʔedlanet'e, Hau, tonesked yaun? Au nom de nos 74 Premières Nations, des anciens combattants ainsi que du Comité exécutif, du personnel et du Sénat de la FNAS, nous vous saluons depuis les terres ancestrales et les territoires non cédés des Cris, des Dënesųłíné, des Saulteaux, des Dakota, des Nakota et des Lakota de kisiskâciwan (Saskatchewan). (Saskatchewan).

Introduction

L'éducation permanente est un droit issu des traités. Les Premières Nations sont souveraines et détiennent le droit inhérent de prendre en charge tous les aspects de l'éducation, de la petite enfance à l'enseignement postsecondaire. La responsabilité d'appuyer les étudiants autochtones et de leur permettre d'exercer pleinement ce droit incombe entièrement à la Couronne, qui doit honorer ces droits issus des traités.

Une éducation de qualité supérieure pour les élèves autochtones consiste avant tout à garantir l'accès à une éducation de qualité. Nous avons établi un cadre de réforme, qui comprend la clarification des rôles et des responsabilités, le renforcement de la gouvernance et de la reddition de comptes ainsi que la nécessité d'un financement adéquat, prévisible, ciblé et souple.

Nous travaillons ensemble sur les questions relatives à l'éducation des Premières Nations au niveau national afin de promouvoir le perfectionnement des étudiants des Premières Nations au moyen d'une approche holistique, adaptée à la culture et de haute qualité. Nous continuons à encourager la collaboration et à fournir une orientation politique, des conseils et des recommandations sur les questions touchant l'éducation des Premières Nations.

Une éducation équitable, sûre et adaptée à la culture permet d'améliorer la qualité de vie des peuples autochtones. La meilleure façon d'y parvenir consiste à confier aux Premières Nations le contrôle de l'éducation et d'assurer un financement adéquat et sûr, mesures fondamentales pour créer des systèmes éducatifs qui favorisent l'accomplissement des étudiants autochtones. La langue et la culture revêtent une importance essentielle pour le développement, l'éducation et le bien-être des étudiants autochtones.

Principales questions et activités régionales

L'Assemblée des Premières Nations (APN), en tant que lien entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral, s'est concentrée sur le rétablissement et l'amélioration des relations fondées sur les traités. Les Premières Nations souffrent d'un sous-financement chronique dans le domaine de l'enseignement postsecondaire au Canada. Malgré l'inflation, la croissance démographique et l'augmentation des taux d'obtention de diplômes d'études secondaires, le financement octroyé aux étudiants des Premières Nations pour l'enseignement postsecondaire stagne et ne répond pas entièrement aux besoins des étudiants.

Les traités fournissent un cadre pour nous permettre de vivre ensemble et de partager la terre au sein de nos territoires traditionnels. Les accords de traité constituent les fondements d'une coopération et d'un partenariat continus, alors que nous cherchons simultanément à améliorer nos systèmes éducatifs. Le Canada doit continuer à honorer les relations établies par les

traités, fondées sur la reconnaissance des droits et le respect, afin de parvenir à la réconciliation avec notre peuple.

Les discussions sur l'éducation avec le gouvernement reviennent toujours sur des points importants tels que la prise en charge de l'éducation par les Premières Nations et un financement suffisant et prévisible, points fondamentaux pour établir des systèmes éducatifs qui favorisent la réussite des élèves autochtones. La langue et la culture revêtent aussi une importance cruciale pour le développement, l'éducation et le bien-être des étudiants autochtones. Les communautés souhaitent renforcer la capacité des Premières Nations à mettre en place des établissements d'enseignement qui offrent aux enfants des programmes et des services de qualité et adaptés à leur culture.

Pour combler les écarts entre les niveaux d'éducation, les autorités fédérales, provinciales et des Premières Nations doivent collaborer. Cependant, il est urgent d'éliminer les obstacles de compétence actuels à l'éducation des Premières Nations afin d'améliorer le bien-être social et économique des familles vivant dans les réserves.

Un financement supplémentaire immédiat est nécessaire pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du modèle des Premières Nations et pour continuer à promouvoir la prise en charge de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations.

Les taux d'identification et de placement des élèves ayant des besoins spéciaux dans les écoles primaires et secondaires des Premières Nations sont deux à trois fois supérieurs à ceux des écoles provinciales de la maternelle à la 12e année. Les jeunes adultes autochtones ont un niveau d'éducation bien inférieur à celui de leurs homologues non autochtones. Environ 44 % des Autochtones âgés de 15 ans et plus ne détiennent aucun certificat ou diplôme, contre 23 % de la population canadienne.

Portefeuille national n° 1

Enseignement primaire et secondaire

L'APN est déterminée à faire en sorte que les investissements fédéraux de 1,2 milliard de dollars en 2021 pour l'éducation de la maternelle à la 12e année soient entièrement et adéquatement alloués, répondent aux besoins de tous les programmes d'éducation des Premières Nations et respectent le principe du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations en appuyant la conclusion d'ententes régionales en matière d'éducation.



En 2023, neuf ententes régionales en matière d'éducation ont été signées et conclues, et plusieurs autres sont en cours. La Résolution 20/2021 de l'APN, *Contrôle par les Premières Nations du financement fédéral de l'éducation, et les recommandations de notre Comité des Chefs sur l'éducation* (CCE) soulignent que la prise en charge de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations demeure une priorité. Cela comprend la régionalisation des programmes d'éducation de Services aux Autochtones Canada (SAC) et la garantie que le financement est fondé sur l'égalité réelle et l'équité.

Portefeuille national n° 2

Enseignement postsecondaire et éducation des adultes

Dans le budget fédéral de 2023, le gouvernement du Canada n'a pas alloué les 9,02 milliards de dollars sur cinq ans nécessaires pour soutenir adéquatement les étudiants, les établissements, les programmes communautaires et les modèles d'éducation postsecondaire dirigés par les Premières Nations. L'éducation postsecondaire des Premières Nations doit être appuyée comme



RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



un droit inhérent et issu des traités, et non comme une politique sociale. Sans l'appui du gouvernement fédéral, les Premières Nations et le Canada ne pourront pas tirer parti des avantages liés à l'augmentation du niveau de scolarité des Premières Nations et à leur participation au marché du travail.

Le budget de 2021 a annoncé 350 millions de dollars sur cinq ans pour promouvoir l'éducation des adultes des Premières Nations en augmentant le taux d'achèvement des études secondaires pour adultes dans les réserves. En 2022, l'APN, le Conseil national indien de l'éducation (CNIE), le CCE et SAC ont élaboré conjointement une proposition de mise en œuvre de programmes aux adultes. À partir de cette année, les Premières Nations reçoivent des fonds pour appuyer la mise en œuvre de nouveaux programmes et l'expansion des programmes existants dans leur région. L'APN continue de travailler avec le CNIE et le CCE afin de trouver des solutions à long terme pour l'éducation des adultes qui répondent aux besoins uniques et diversifiés des apprenants adultes dans les régions.

Portefeuille national n° 3

Infrastructures scolaires et besoins en capitaux

En vertu du mandat conféré par la Résolution 34/2019, *Examen des infrastructures scolaires des Premières Nations*, qui préconise des changements aux politiques ou aux programmes pour améliorer les infrastructures scolaires des Premières Nations, l'APN, le CCE et SAC ont élaboré conjointement des modifications aux Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE). Ces normes régissent les infrastructures et l'espace scolaires pour la construction de nouvelles écoles dans les communautés des Premières Nations. Ces modifications visent à garantir que les élèves des Premières Nations disposent de plus d'espace par élève que dans le reste du Canada, à réduire la surpopulation, à créer des espaces plus adaptés à la culture des

élèves des Premières Nations pour qu'ils puissent réussir, et à encourager l'apprentissage tout au long de la vie en veillant à ce que les adultes des Premières Nations soient inclus dans la conception des nouvelles écoles.

La voie à suivre/Se tourner vers l'avenir

L'APN continue de rejeter le processus décisionnel unilatéral de SAC et plaide en faveur de la décentralisation des programmes afin que les Premières Nations décident elles-mêmes de leurs priorités en matière d'éducation et qu'elles reçoivent un financement équitable.

Conformément à la Résolution 46/2022, *Réforme de l'investissement dans l'éducation des Premières Nations*, l'APN et le CCE chercheront à s'appuyer sur les pratiques antérieures d'élaboration conjointe avec le gouvernement fédéral pour réformer la façon dont les Premières Nations reçoivent et négocient le financement pour la construction de nouvelles écoles. Cette réforme permettra de s'assurer que la construction de nouvelles écoles des Premières Nations est prise en compte et admissible dans les ententes régionales en matière d'éducation. L'APN demande un nouveau financement pour commencer à construire davantage d'établissements scolaires pour les Premières Nations, y compris des écoles au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et estime que 4,7 milliards de dollars sont nécessaires au cours des cinq prochaines années pour les rénovations, les nouvelles constructions et la planification.

Nous continuerons à défendre la protection des droits inhérents et issus de traités en matière d'éducation ainsi que la compétence des Premières Nations dans ce domaine. Nous établirons et mettrons en œuvre des stratégies efficaces concernant les réseaux des Premières Nations et d'autres réseaux. Nous fournirons des conseils politiques et stratégiques en ce qui concerne l'éducation des Premières Nations au CNIE, au Secteur des langues et de

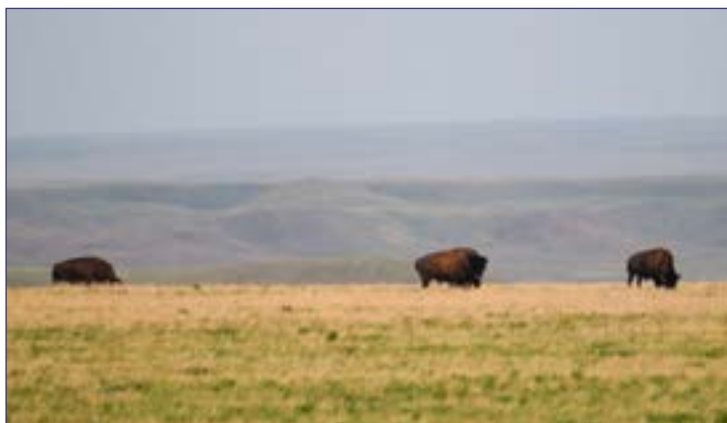
RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX

l'apprentissage de l'APN et au Comité exécutif de l'APN. Enfin, nous cernerons et traiterons les enjeux relatifs à l'éducation des Premières Nations. Ces objectifs seront réalisés dans le cadre des mandats conférés par la Charte de l'APN et par les résolutions adoptées par les Premières Nations-en-assemblée.

Hiy Hiy, ekosi Regional Chief Bobby Cameron, AFN Chief – Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN). (2022)

Le gouvernement du Canada est tenu de maintenir et de respecter le pouvoir des Premières Nations d'exercer un contrôle sur l'éducation. Notre priorité sera toujours notre droit inhérent et issu de traités à l'éducation et l'affirmation de notre compétence dans ce domaine.

*Chaque enfant mérite une éducation
Droit inhérent et issu de traités à l'éducation
Sans éducation, il n'y a pas d'avenir*





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Chef régional Terry Teegee

région de la Colombie-Britannique

Chefs, dirigeants héréditaires, gardiens du savoir et jeunes!

Hadih. Je vous adresse mes salutations depuis le magnifique territoire Lheidli T'enneh. Au nom des 204 Premières Nations de la Colombie-Britannique (C.-B.) et du Conseil d'administration de l'APN-C.-B., je présente ce rapport annuel sur les travaux en cours dans notre région et dans mes différents portefeuilles.

Introduction:

Tout en attendant l'été, nous passons en revue une année qui a été très productive pour nos nations. Je remercie les Chefs, les dirigeants et le personnel qui ont dirigé et réalisé cet important travail à l'APN-C.-B. Je remercie également les membres du Conseil d'administration de l'APN-C.-B., le Chef Jerry Jack, Harvey McLeod, la Kukpi7 Rosanne Casimir, la Cheffe Lynda Price et le Chef adjoint Harlan Schilling, ainsi que les gardiens du savoir, Gwendolyn Point et Robert Joseph, et la représentante des femmes, Louisa Housty-Jones, la représentante des 2ELGBTQIA+, Orene Askew, et la représentante des jeunes filles, Taylor Behn-Tsakoza.

Principales questions et activités régionales

Les Premières Nations continuent d'être ciblées de manière disproportionnée par les services de police et les tribunaux au Canada. Le système judiciaire doit changer. Sur mon propre territoire, Lheidli T'enneh, une enquête va enfin être menée sur les fautes commises par la GRC il y a près de 20 ans. Sur un plan plus général, l'APN-C.-B. prend des mesures conformes aux directives des Chefs pour modifier la loi provinciale sur les services de police (*Policing Act*). Au niveau fédéral, nous réclamons une loi qui considère les services

de police des Premières Nations comme un service essentiel.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) est lentement mise en œuvre aux niveaux provincial et fédéral. L'APN-C.-B. travaille en collaboration avec l'UBCIC et le First Nations Summit à l'orientation du plan de mise en œuvre fédéral et au projet de Plan d'action national. À l'échelon provincial, le First Nations Leadership Council continue de faire pression pour obtenir une mise en œuvre significative de la *Loi sur la DNUDPA* sur le plan de la législation et de la réglementation.

L'APN-C.-B. continue de mettre en œuvre des résolutions qui visent à mettre en œuvre les Appels à la justice liés aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées, à développer la compétence des Premières Nations dans le domaine du cannabis, à faire progresser les droits de notre communauté des personnes 2ELGBTQIA+, à protéger la faune, à garantir l'accès à l'eau potable, à soutenir la compétence sur les services à l'enfance et à la famille, à faire face à l'urgence climatique et à s'attaquer aux séquelles persistantes des pensionnats indiens. Je remercie tous les Chefs qui ont pris le temps de se réunir, de discuter et de faire progresser nos priorités.

Les 9 et 10 mars 2023, nous avons tenu notre 19^e Assemblée extraordinaire annuelle des Chefs. Treize (13) résolutions ont été adoptées :

- 01/2023, METTRE FIN A LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE SEXE DANS LA LOI SUR LES INDIENS CONFORMÉMENT A LA DÉCLARATION DE L'ONU
- 02/2023, APPEL À UNE LÉGISLATION FÉDÉRALE SUR LES FFADA2E+

RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX

- 03/2023, FACILITER L'ÉLABORATION CONJOINTE D'UN PROGRAMME DE LEADERSHIP CLIMATIQUE DES PREMIÈRES NATIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
- 04/2023, SOUTIEN À UN PROCESSUS PROPRE À LA C.-B. CONCERNANT LE PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA LDNU DU CANADA
- 05/2023, SOUTIEN À L'ÉLABORATION D'UN ACCORD TRIPARTITE SUR LA NATURE
- 06/2023, SOUTIEN AUX RECOMMANDATIONS ET AUX PRINCIPES DU DOCUMENT STRATÉGIQUE SUR LA LÉGISLATION FÉDÉRALE RELATIVE AUX SERVICES DE POLICE DES PREMIÈRES NATIONS
- 07/2023, SOUTIEN AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE JUSTICE AUTOCHTONE
- 08/2023, TCDP SUR LES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE DES PREMIÈRES NATIONS, LE PRINCIPE DE JORDAN, LA RÉFORME DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA, L'ACCORD DE PRINCIPE ET L'ACCORD DE RÈGLEMENT DÉFINITIF
- 09/2023, FAIRE PROGRESSER UNE VOIE À SUIVRE POSITIVE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS
- 10/2023, SOUTIEN À LA RÉDACTION D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL RELATIF À L'ACCORD SUR LES SERVICES DE GESTION DES URGENCES
- 11/2023, SOUTIEN À LA PREMIÈRE NATION TSESHAHT, PENSIONNAT INDIEN D'ALBERNI : APPEL A LA VÉRITÉ ET À LA JUSTICE
- 12/2023, SOUTIEN À L'ACCÈS À DES MOYENS DE TRANSPORT SÛRS, ABORDABLES, FIABLES ET À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE POUR LES PREMIÈRES NATIONS
- 13/2023, RÉOLUTION OMNIBUS POUR ADOPTER QUATRE RÉOLUTIONS

- 13(a)/2023, LOI PROVINCIALE SUR LA GESTION DES URGENCES
- 13(b)/2023, SOUTIEN AU DÉTENTEUR D'UN TITRE ET DE DROITS POUR ENGAGER UNE ACTION JURIDIQUE CONTRE LA SURPRESCRIPTION D'OPIOÏDES ET LA CRISE DES SURDOSES
- 13(c)/2023, SOUTIEN À LA CANDIDATURE DES TKÉMLÚPS TE SECWÉPEMC POUR ACCUEILLIR LES JEUX AUTOCHTONES DE L'AMÉRIQUE DU NORD 2027
- 13(d)/2023, ALCOOL : RÈGLEMENTATION, FINANCEMENT ET COMPÉTENCE

Portefeuille national n° 1

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)

Le Comité ad hoc de l'APN sur la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* (LDNU) a travaillé sur les points suivants :

- Des approches relatives à la LDNU fondées sur les distinctions, et un Plan d'action;
- Des processus de mobilisation qui respectent les principes du consentement libre, préalable et éclairé;
- Des prises de décisions en toute transparence;
- Une coordination ministérielle et intergouvernementale.

Nous avons fait valoir les priorités des Premières Nations dans le cadre de discussions, de soumissions et de débats sur la LDNU. Parmi nos réalisations, citons les soumissions relatives au Plan d'action national de la LDNU au Mécanisme d'experts des





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au Canada. Tout au long de 2022-2023, l'APN a tenu cinq séances d'information et soutenu des rassemblements nationaux sur les changements climatiques, l'eau, les langues, l'itinérance et le logement dans le but de diffuser des renseignements importants pour expliquer les liens entre ces sujets et la LDNU. L'APN a travaillé avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations à une analyse pancanadienne des lois qui peuvent être revues dans le cadre de la LDNU afin de soutenir une gouvernance des données dirigée par les Premières Nations.

En 2022-2023, l'APN a tenu des réunions du Comité mensuelles et des réunions techniques bihebdomadaires. En avril 2023, pendant l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN de quatre jours sur la Déclaration des Nations Unies, nous avons présenté le rapport intitulé *Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies : Éléments essentiels*. Je sais que la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies dans ce pays, aussi imparfaite qu'elle puisse être, fait partie du travail essentiel que nous devons accomplir pour garantir la mise en œuvre des normes internationales minimales en matière de droits humains au Canada. Je remercie les Chefs de toute l'île de la Tortue qui ont soutenu notre travail au niveau du Comité et à d'autres niveaux – il s'agit de défendre nos droits inhérents et issus des traités.

Portefeuille national n° 2

Justice et services de police – Co-présidence assurée avec le Chef régional Picard

Nous continuons de demander une loi qui considère les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Ce travail est soutenu par les représentants de la région de la Colombie-Britannique, le Chef Jerry Jack et le Chef Dean Nelson. Le Groupe de travail de l'APN sur les services de police est composé d'experts des services de police des Premières Nations, de représentants régionaux et de cadres de l'Association des chefs de police des Premières

Nations. Il a pour mandat de fournir un soutien et des conseils pour l'élaboration conjointe d'une loi sur les services de police essentiels des Premières Nations. Le groupe centre ses efforts sur l'élaboration conjointe de principes communs pour guider l'élaboration de la loi. Toutefois, ce travail a pris du retard en raison du manque de réponse du gouvernement fédéral sur la question de la compétence.

De plus, la signature du protocole de coopération en matière de sécurité publique entre le First Nations Leadership Council (qui regroupe le First Nations Summit, l'Union of BC Indian Chiefs et l'APN-C.-B.), la GRC et l'Association des chefs de police municipaux de la Colombie-Britannique, en est aux dernières étapes. Actuellement, les parties envisagent de clarifier définitivement les rôles et la participation d'autres partenaires dans ce domaine.

Portefeuille national n° 3

Commission nationale des pêches (CNP) de l'APN – Co-présidence assurée avec la Cheffe régionale Darlene Bernard et la Cheffe régionale Joanna Bernard

Le CNP travaille à la mise en œuvre d'une stratégie nationale des pêches et soutient les droits inhérents et issus des traités des Premières Nations sur les ressources halieutiques et la gestion des pêches :

- Aquaculture – marine et terrestre (eau douce)
- Programmes fédéraux (Plan de protection des océans, Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique, etc.)
- Politiques et législation fédérales

Sur la côte ouest, le saumon demeure l'une de nos principales priorités. Cette année, deux résolutions nationales ont été adoptées sur l'élevage du saumon en parcs à filets ouverts et les projets de fermeture. Nous nous intéressons à la Loi sur le transfert des ressources naturelles dans les Prairies et à ses effets néfastes sur les pêcheurs des

Premières Nations. Nous avons réussi à nous entretenir avec certains ministres par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture. Nous continuerons de leur demander de faire connaître l'urgence de la situation des droits de pêche des Premières Nations, qui touche dramatiquement les Premières Nations situées entre les côtes océaniques.

Le Manitoba entame sa première saison de pêche dans le cadre des nouveaux accords conclus avec la province. L'an dernier, j'ai participé activement à divers forums locaux, régionaux, nationaux et internationaux sur les pêches, notamment au cinquième Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5), qui s'est tenu sur le territoire des Musqueam, des Squamish et des Tsleil-Waututh, afin de souligner le rôle des Premières Nations dans la gestion, la protection, la conservation et la mise en valeur des océans. L'APN-C.-B. salue le travail des Premières Nations des régions côtières et intérieures qui ont adopté une nouvelle approche pour affirmer et mettre en œuvre leurs droits. L'APN-C.-B. continue de surveiller et de défendre les droits des Premières Nations dans le cadre des discussions sur la transition de l'aquaculture en parcs à filets ouverts.

« La Loi sur la Déclaration des Nations Unies et la Loi sur la Déclaration des droits des peuples autochtones nous ont permis d'accroître et d'intensifier nos efforts pour résoudre des problèmes cruciaux, tout en commençant à travailler avec les gouvernements à l'alignement des lois et des politiques sur la

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. »

– Chef régional Teegee

Portefeuille national n° 4

Cannabis

En tant que président du Comité des Chefs sur le cannabis (CCC), j'ai travaillé avec les Chefs pour faire progresser la compétence des Premières Nations sur le cannabis au niveau fédéral. Le prochain processus d'examen de la Loi sur le cannabis est l'occasion importante pour les Premières Nations de demander le remaniement des cadres législatifs du Canada concernant le cannabis. Bien qu'une partie de ce travail ait été retardée en raison de la pandémie de COVID-19, le Comité continue de faire pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir l'examen prévu par la Loi sur le cannabis.

Le 9 août 2022, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de discuter avec les gouvernements et organisations autochtones intéressés par un cadre de taxe de vente sur le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac (CACT), qui aiderait ces gouvernements à mettre en œuvre une taxe de vente sur les CACT dans leurs réserves ou sur les terres visées par le règlement.





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Le 21 novembre 2022, le First Nations Leadership Council (FNLC) a envoyé une lettre à Chrystia Freeland, ministre des Finances, pour faire valoir les droits inhérents des Premières Nations d'exercer leur compétence fiscale sur les ventes de CACT dans leurs réserves ou sur leurs terres visées par le règlement et demander un examen plus complet de la relation fiscale entre le Canada et les Premières Nations.

Portefeuille national n° 5

Compétences et formation des Autochtones (CFA)

L'APN a transféré le portefeuille des CFA au Secteur du développement économique afin de soutenir les activités de plaidoyer en cours. Dans le contexte économique actuel marqué par une inflation croissante, la reprise faisant suite à la pandémie et une augmentation du nombre de membres des Premières Nations vivant en milieu urbain, les compétences et la formation des Autochtones sont, pour de nombreuses personnes, un moyen d'obtenir un emploi. En raison de conflits d'horaire et d'engagements, le quorum n'a pas été atteint lors de la dernière réunion du Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH), qui s'est tenue le 28 février 2022.

La voie à suivre / Perspectives d'avenir

L'APN-C.-B. continue de mettre en œuvre des résolutions, notamment en exécutant les Appels

à la justice liés aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées, en faisant progresser les droits de notre communauté de personnes 2ELGBTQIA+, en protégeant la faune, en préservant la souveraineté alimentaire, en garantissant l'accès à l'eau potable, en soutenant la compétence des services à l'enfance et à la famille, en faisant face à l'urgence climatique et en s'attaquant aux séquelles persistantes des pensionnats indiens. Nous continuons de tenir des réunions avec nos homologues fédéraux et provinciaux afin de faire valoir vigoureusement nos droits et notre titre communs, tout en créant un espace de dialogue permettant aux Premières Nations de défendre leurs intérêts et leurs objectifs. Je remercie tous les Chefs qui ont pris le temps de participer à cette Assemblée générale annuelle, et je me réjouis à l'avance de continuer de faire progresser nos droits, notre titre, nos droits issus des traités et nos intérêts.

Conclusion:

Nous avons beaucoup de travail à accomplir. Le chemin de la réconciliation est un parcours et non une destination. Le moment est venu d'examiner les défis et les possibilités à venir et d'être proactifs et innovants pour trouver des solutions.

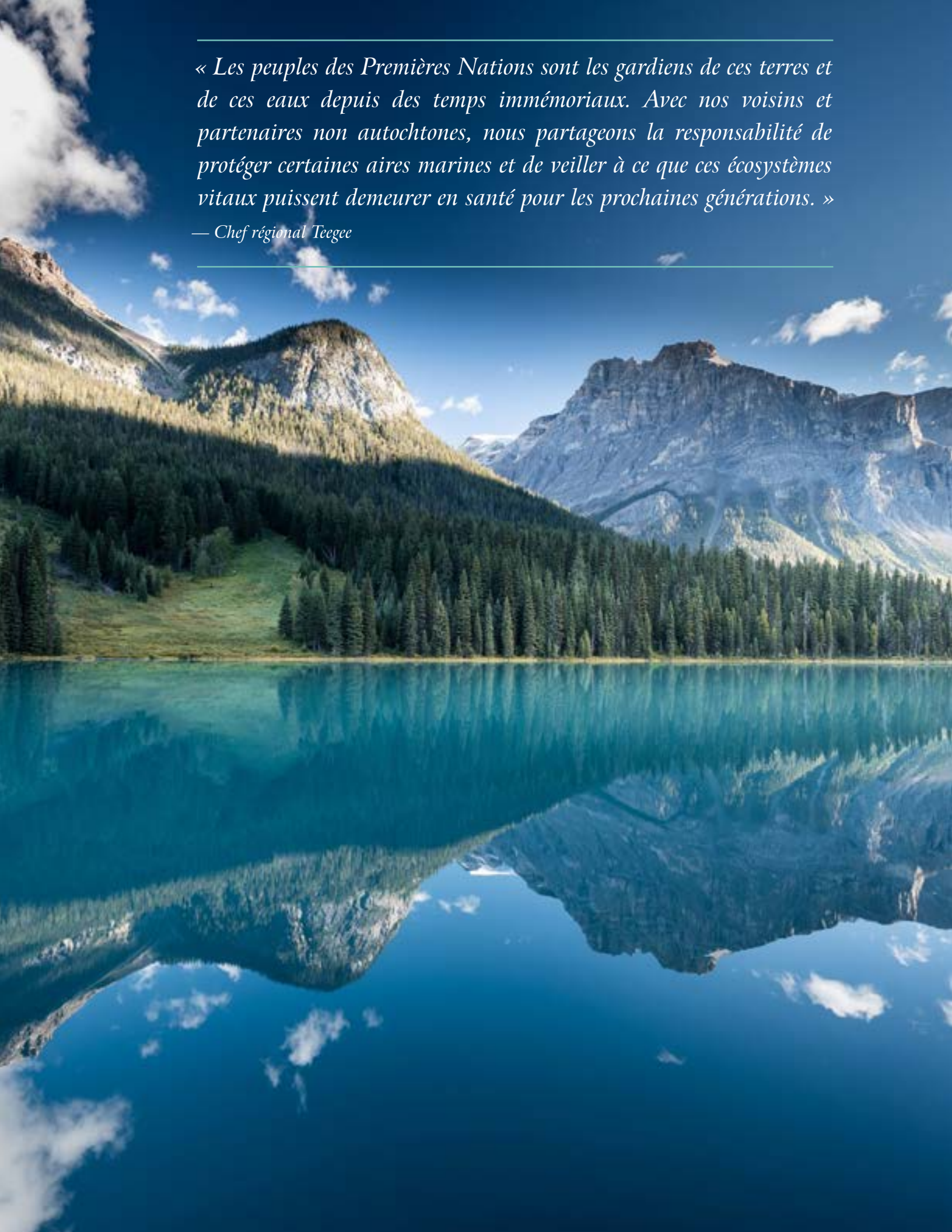
Mussi Cho!

« Aujourd'hui, nous célébrons et honorons les réalisations et les contributions des femmes et nous nous engageons à apporter un changement positif. Bien que cette journée soit une excellente occasion pour réfléchir et manifester notre solidarité, nous devons nous rappeler qu'il est important de le faire chaque jour. »

— RC Teegee marquant la Journée internationale de la femme.

« Les peuples des Premières Nations sont les gardiens de ces terres et de ces eaux depuis des temps immémoriaux. Avec nos voisins et partenaires non autochtones, nous partageons la responsabilité de protéger certaines aires marines et de veiller à ce que ces écosystèmes vitaux puissent demeurer en santé pour les prochaines générations. »

— Chef régional Teegee





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Mary Jane Jim

mandataire de la Cheffe régionale, région du Yukon de l'APN

Dä`nnch'e! J'ai l'honneur de remplacer la Cheffe régionale Kluane Adamek, qui passe un temps précieux chez elle auprès du dernier-né de la famille. Je remercie les dirigeants, les aînés et les jeunes des Premières Nations du Yukon qui ont appuyé le travail de l'APN-Yukon tout au long de l'année et de ma période d'interim.

Introduction:

Cette année, la région du Yukon a de quoi être fière. Ensemble, nous avons fait avancer plusieurs dossiers prioritaires régionaux et nationaux, notamment l'action en faveur du climat, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la sécurité des communautés. Nous avons également célébré le 50^e anniversaire de *Together Today for Our Children Tomorrow*, un document rédigé par les dirigeants des Premières Nations du Yukon qui a ouvert la voie à la négociation de l'accord-cadre définitif et des ententes sur l'autonomie gouvernementale du Yukon.

Nous nous félicitons de ces réalisations, et je suis fière du chemin parcouru et je suis enthousiasmé par les formidables nouveaux dirigeants qui se font connaître au Yukon et dans d'autres régions!

Principales questions et activités régionales

La région du Yukon de l'APN continue de travailler en partenariat avec chacune des 14 Premières Nations du territoire à la promotion de leurs priorités et de leurs intérêts au niveau national. L'an dernier, nous avons tenu un Sommet des Chefs en mai et en mars. En octobre 2022, nous avons organisé notre Sommet annuel des Premières Nations du Yukon, au cours duquel de nombreuses questions régionales urgentes ont été abordées et d'importantes

résolutions ont été adoptées, notamment une sur la protection du saumon du Yukon.

En juillet et août 2022, le Bureau régional de l'APN au Yukon a soutenu le premier Sommet sur la sécurité des communautés autochtones, qui a été organisé sur les territoires traditionnels de la Première Nation de Kwanlin Dün et du Conseil des Ta'an Kwäch'än. Il a permis aux Premières Nations du territoire de faire connaître leurs points de vue et leurs priorités en matière de sécurité communautaire, de justice et de services de police des Premières Nations. Les commentaires et les points de vue recueillis dans le cadre de cet événement ont été communiqués au Secrétariat de l'APN afin de l'aider à orienter ses activités de plaidoyer dans les dossiers de la loi fédérale sur les services de police des Premières Nations et de la Stratégie en matière de justice autochtone.

Tout au long de l'hiver et du printemps, le Bureau régional de l'APN au Yukon a également mené des recherches, des analyses et une mobilisation communautaire auprès des 14 Premières Nations du territoire afin de recueillir leurs avis sur l'ébauche du Plan d'action national du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. Il a élaboré et présenté au Canada un rapport final comprenant 23 recommandations s'appuyant sur des mesures concrètes pour contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies par le gouvernement fédéral et présenter le point de vue des Premières Nations du Yukon. La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies par le Canada doit tenir compte de la diversité et du caractère particulier de chaque région du pays, notamment de la diversité des Premières Nations dans chaque région. Il était important que le Bureau régional de l'APN au Yukon mène sa mobilisation de manière à prendre en compte les différentes approches en matière d'autonomie

gouvernementale et d'autodétermination adoptées par les 14 Premières Nations du Yukon.

La région du Yukon de l'APN s'est également engagée à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et à s'inspirer de l'approche axée sur les valeurs des Premières Nations du territoire dans tous les travaux liés à l'action en faveur du climat. Cette année, la région du Yukon de l'APN a soutenu et célébré avec fierté le travail de la toute première Yukon First Nations Climate Action Fellowship : une formidable initiative de leadership qui a permis à 13 jeunes des Premières Nations du Yukon de 18 à 30 ans de participer à une formation en ligne et sur le terrain, tout en élaborant ensemble la vision et le plan d'action Reconnexion. Cette vision et ce plan d'action examinent et redéfinissent la crise climatique actuelle selon une approche entièrement fondée sur les valeurs, les visions du monde et les priorités des Premières Nations du Yukon. Au début de l'année 2023, les 13 jeunes compagnons ont célébré l'obtention de leur diplôme de la Yukon First Nations Climate Action Fellowship et ont présenté leur plan d'action aux Chefs des Premières Nations du Yukon. Ce fut un moment de grande fierté pour eux, leur famille, leur communauté et toutes les Premières Nations du Yukon!

Enfin, l'APN-Yukon se joint à plusieurs Premières Nations du territoire pour célébrer le 30^e anniversaire de la signature de leurs ententes sur l'autonomie gouvernementale : le Conseil des Tlingits de Teslin, les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik, la Première Nation des Gwitchin Vuntut et la Première Nation des Nach-Nyak Dun. La région du Yukon de l'APN est extrêmement fière du leadership de ces Premières Nations et de toutes les 14 Premières Nations du Yukon qui continuent de tracer leur propre voie vers l'autonomie gouvernementale.

« La vision Reconnexion constitue un changement de paradigme, sous l'impulsion des Premières Nations du Yukon, dans la manière de

comprendre les crises climatique et de santé mentale, et de progresser. »

–Cheffe régionale Adamek

Portefeuille national n°1

Changements climatiques et environnement

En tant que titulaire du portefeuille national de l'APN de l'environnement et des changements climatiques, la Cheffe régionale Adamek et le Bureau régional de l'APN au Yukon continuent de chercher des moyens de promouvoir une action en faveur du climat fondée sur les valeurs et les droits. Les solutions autochtones et celles des Premières Nations à la crise climatique doivent être considérées comme des solutions prioritaires par tous les ordres de gouvernement. L'importance des points de vue sur lesquels s'appuient ces solutions réside dans la façon dont nous conceptualisons la crise climatique elle-même et dans le fait qu'elles s'étendent à la collecte de données de recherche, à la rédaction de rapports et à l'établissement d'objectifs de réduction des émissions et d'autres stratégies.

La région du Yukon de l'APN continue de discuter avec le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



l'environnement (CCACE) Elle tient des réunions avec des chefs de file de l'action en faveur du climat des Premières Nations de l'ensemble du pays et des représentants du gouvernement fédéral pour discuter de l'importance de prioriser les Premières Nations et de les considérer comme des partenaires et des décideurs dans l'évolution de l'action et des solutions en faveur du climat.

En septembre 2022, la région du Yukon de l'APN a participé avec fierté au deuxième Rassemblement national sur le climat de l'APN, à Fredericton, en compagnie d'experts, de dirigeants, de jeunes, d'ainés et de professionnels des Premières Nations de l'ensemble du Canada. L'événement a été l'occasion de discuter des mesures et des approches à adopter pour faire face à la crise climatique. La Chef régionale Adamek était accompagnée des dix jeunes compagnons de la Yukon First Nations Youth Climate Action Fellowship (YFNYCAF), qui ont présenté leur projet de vision et de plan d'action Reconnexion et le travail accompli par la YFNYCAF pour étudier des approches fondées sur les valeurs des Premières Nations face à la crise climatique. La Cheffe régionale Adamek tient à remercier les Chefs régionaux Paul Prosper et Ghislain Picard d'avoir gracieusement pris en charge les responsabilités du portefeuille du climat pendant son congé de maternité.

Portefeuille national n° 2

La mise en œuvre des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale demeure une priorité au Yukon. La région du Yukon de l'APN continue de faire pression pour que des mesures de

mise en œuvre soient prises à l'échelle nationale. Les Premières Nations du Yukon demeurent de véritables chefs de file dans le domaine des traités modernes, de l'autonomie gouvernementale et de l'actualisation des droits inhérents.

Bien que le Forum national sur l'autonomie gouvernementale et les traités modernes de 2019 ait été une grande réussite, il reste encore du travail à accomplir. Nous devons continuer de rassembler les nations signataires de traités modernes et les nations autonomes, ainsi que tous celles qui sont sur la voie de l'autonomie gouvernementale, afin de continuer d'apprendre les uns des autres et de tirer des leçons du succès d'autres Premières Nations au pays. Au nom de la Cheffe régionale Adamek, gunalchéesh au Chef régional Paul Prosper qui supervisera le portefeuille des traités modernes pendant son congé.

Portefeuille national n° 3

Jeunes

Le Conseil national des jeunes de l'APN continue de présenter des points de vue importants sur le travail national de l'APN et de dynamiser les discussions sur les questions les plus urgentes des Premières Nations. Il est très important que les jeunes de l'ensemble du pays puissent se mobiliser, donner leur avis et faire progresser les initiatives des jeunes aux niveaux régional et national. Nous levons nos bras en l'honneur des jeunes chefs de file de chaque région qui font avancer nos priorités au sein du Conseil national des jeunes de l'APN.

« Les Premières Nations du Yukon continuent d'ouvrir de nouvelles voies dans leurs différentes façons d'exercer leurs droits à l'autonomie et à l'autodétermination. »

– Mary Jane Jim, mandataire de la Cheffe régionale, région du Yukon de l'APN

Les jeunes sont les dirigeants de demain. Ils ont leur place aux tables de décisions de tous les niveaux. La région du Yukon de l'APN est fière d'avoir permis, par divers moyens, aux jeunes de participer aux travaux régionaux et de faire entendre leurs points de vue en tant que futurs dirigeants des Premières Nations et des communautés au Yukon.

La région du Yukon est très enthousiaste et fière de ses deux nouveaux représentants au sein du Conseil national des jeunes : Ethan LaVallee et Nikita Sawrenko-Bailey. Tous deux mettront leur formidable dynamisme et perspicacité au service de la région du Yukon de l'APN, de l'APN à l'échelon national et du Comité exécutif de l'APN. Gunalchéesh à la Cheffe nationale Roseanne Archibald qui épaulera le Conseil national des jeunes en l'absence de la Cheffe régionale Adamek pendant son congé.

Portefeuille national n° 4

Comité exécutif et Comité de gestion de l'APN

Il est impératif que tous les dirigeants et le Comité exécutif et le Comité de gestion de l'APN collaborent adéquatement à la protection de l'intégrité, de la transparence et de l'équité des processus et des politiques de l'APN. Il est important que ces comités continuent de travailler ensemble pour faire de l'APN une organisation progressiste qui soutient en bonne et due forme les intérêts de toutes les Premières Nations.

De plus, nous nous réjouissons de la mise en œuvre en cours de la résolution 13/2020 de l'AGA de l'APN et du fait que l'APN devienne un chef de file de l'élimination de la violence et de la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et le genre. Ce travail s'inscrit dans la promotion des priorités de l'Enquête nationale sur les FFADA2E+, des Appels à la justice et de la Stratégie du Yukon sur les FFADA2E+, « Changing the Story to Upholding Dignity and Justice ». Un grand merci au Chef régional Teegee qui assume les fonctions de la Cheffe régionale Adamek en tant que présidente du Comité de gestion

La voie à suivre/Se tourner vers l'avenir

Cette année, les Premières Nations du Yukon ont fait preuve de leadership dans la promotion de leurs droits, intérêts et priorités individuels et collectifs à l'échelle régionale et nationale. En tant que Cheffe régionale par intérim, au nom de la Cheffe régionale Adamek et de toute l'équipe de la région du Yukon de l'APN, je remercie les dirigeants, les matriarches, les aînés, les jeunes et tous les citoyens qui continuent de montrer ce que signifie l'expression être « Un Yukon chef de file ».

Je tiens à remercier chacun des membres du Comité exécutif de l'APN-Yukon, qui font partie intégrante de la structure de gouvernance de la région du Yukon de l'APN. Leurs conseils et leur leadership demeurent une force importante de la région. Bien que nous ayons eu beaucoup d'occasions de célébrer, nous continuons de faire pression pour que le monde qui nous entoure soit plus équitable et plus représentatif des forces issues du Yukon. Je me réjouis de continuer à nouer des liens avec les communautés et de tenir des rassemblements pour discuter de la meilleure voie à suivre tous ensemble.

Conclusion:

Je remercie les aînés, les Chefs et les jeunes dont le leadership fait progresser le travail de l'APN. Je suis ravie de contribuer au travail de l'APN au Yukon pendant le congé de maternité de la Cheffe régionale Adamek. Je m'engage à appuyer les Premières Nations du Yukon dans leur volonté d'apporter un changement positif pour les générations futures!

Nous souhaitons à toutes les Premières Nations un été placé sous le signe de la joie, de la santé et de la sécurité!





RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



Chef régional Gerald Antoine

Territoires du nord-ouest

C'est un grand honneur de servir en tant que chef national des Dénés et chef régional de l'APN pour les Territoires du Nord-Ouest. Au nom de la Nation dénée et des Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest, j'aimerais adresser mes salutations à mes collègues. Alors que notre organisation poursuit son travail pour défendre et protéger les droits et les intérêts de la nation dénée, sachez que vos efforts inlassables pour faire avancer nos intérêts collectifs sont reconnus.

Introduction:

Nous devons nous unir pour renforcer et nourrir nos racines. Nous devons nous concentrer ensemble sur des initiatives, des projets et des politiques qui profitent directement à nos familles et à nos peuples. Je sais que nous voulons tous que les impacts de notre travail soient directement ressentis par ceux que nous avons le privilège de servir. Ensemble, nous prenons des mesures pour remédier à l'injustice historique et créer un avenir pour nos enfants que nous pouvons tous espérer. Nous sommes toujours là, nous sommes toujours forts et nous sommes toujours une famille.

Principales questions et activités régionales :

Cette année, nos priorités se sont concentrées sur le rapprochement de nos familles et la création d'opportunités de capacité, de réconciliation et de compréhension. La délégation vaticane de mars 2022 a ouvert la voie à la réconciliation et lancé un nouvel appel à l'annulation de la doctrine de la découverte. Nous attendons avec impatience de continuer à plaider la cause de notre peuple et de veiller à ce que ces problèmes critiques soient traités en temps opportun.

L'année dernière a été une période de grandes épreuves et tribulations ; cependant, cela nous a également présenté de nouvelles opportunités et des moyens innovants d'aller de l'avant. En tant que chef national de la nation dénée et chef régional des Territoires du Nord-Ouest, je suis fier de la force, de l'empathie et de la résilience de notre peuple. Par-dessus tout, je suis fier de nos racines communes en tant que nation de communautés. Nous nous réunissons comme une famille, travaillant vers nos objectifs communs dans la poursuite de nos droits et intérêts. Je m'engage à soutenir et à aider nos familles dénées et à travailler sans relâche pour fournir de nouvelles solutions et opportunités qui correspondent aux besoins de notre peuple et à l'orientation de nos dirigeants.

Alors que nous commençons à travailler sur nos propres pratiques de gouvernance, il a été tout aussi important d'améliorer les pratiques du gouvernement avec lequel nous collaborons le plus étroitement avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). Bien que notre relation continue de s'améliorer, il reste encore du travail à faire pour mieux ressembler à une véritable relation de nation à nation, et non à une relation paternaliste. En raison de la décentralisation, le GTNO est le premier organisme à recevoir des fonds fédéraux avant de distribuer le reste aux Premières nations. Par conséquent, la Nation dénée s'est employée activement à rediriger le financement fédéral directement vers les communautés dénées. Nous continuerons de faire pression sur cette question pour nous assurer qu'il s'agit d'un changement permanent afin d'obtenir un financement prévisible et durable afin que les programmes dans nos communautés puissent atteindre leur plein potentiel.

En tant que Dénés, nous sommes plus forts lorsque nous sommes ensemble. La famille est comme les branches d'un arbre : nous grandissons tous dans des directions différentes, mais nos racines restent les mêmes. Cet enseignement a et continuera d'avoir une signification importante à l'avenir.

Portefeuille national n° 1 :

Conseil des gardiens du savoir

Le Conseil des gardiens du savoir a nommé le Dr Gwen Point de la Colombie-Britannique et Chuck Hume du Territoire du Yukon à titre de coprésidents du Conseil. Le Conseil joue un rôle important au sein de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Le Conseil des gardiens du savoir a fourni un soutien et des conseils pendant des décennies et a maintenu une forte présence. Depuis plus de 40 ans, ils veillent à ce que nous entretenions une relation positive et stable avec d'autres organisations nationales et internationales. La direction de l'APN a toujours pu compter sur les connaissances historiques, spirituelles et culturelles du Conseil et de ses représentants. Les gardiens du savoir ont chacun sélectionné un portefeuille, avec lequel ils travaillent en étroite collaboration et aident à fournir des conseils et un soutien. De plus, ils travaillent en étroite collaboration avec les comités des chefs en fournissant un soutien culturel au besoin. Il est essentiel que les cultures et les perspectives des Premières Nations soient reflétées dans le travail effectué à l'échelle régionale et nationale et d'intégrer pleinement la contribution et la participation du Conseil dans tout le travail que nous faisons ensemble.

Portefeuille national n° 2 :

Conseil des anciens combattants des Premières nations

Le président du Conseil des anciens combattants des Premières Nations est l'ancien combattant Percy Joe de la Colombie-Britannique.

Pendant des décennies, les activités d'Anciens Combattants Canada, y compris leurs politiques et programmes, ont ignoré les sacrifices uniques et les besoins des anciens combattants des Premières Nations et de leurs familles. À la suite d'un plaidoyer soutenu, le ministre des Anciens Combattants a accepté l'élaboration conjointe d'une lettre d'entente entre le Conseil des anciens combattants des Premières Nations et Anciens Combattants Canada. L'objectif de la LOU est de travailler en collaboration avec Anciens Combattants Canada pour les aider à mieux répondre aux besoins des anciens combattants des Premières Nations et de leurs familles.



Le Conseil des anciens combattants des Premières Nations et Anciens Combattants Canada ont convenu de travailler dans quatre domaines clés.

- Évaluer et élargir les activités de sensibilisation pour les anciens combattants des Premières Nations et leurs familles.
- Établir des points de contact clairs pour les questions relatives aux anciens combattants des Premières Nations à Anciens Combattants Canada et soutenus par une interaction et des conseils avec les anciens combattants des Premières Nations dans chaque région.
- Accroître la représentation autochtone dans toutes les activités internationales de commémoration.



RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX



*Trouvons réconfort et force dans nos valeurs communes.
Nourrissez et renforcez nos racines, et réengagez-vous avec
énergie et détermination en faveur de la vérité, de la justice et de
la réconciliation — une approche à l'envers.*

Soutenir l'établissement d'un registre historique des anciens combattants et des soldats des Premières Nations qui ont servi en temps de guerre, de conflits militaires et de missions de maintien de la paix.

Le Canada doit reconnaître les contributions que les anciens combattants des Premières nations ont apportées aux nombreux conflits internationaux. Nous sommes impatients de bâtir sur ces succès et de veiller à ce que nos vétérans des Premières Nations soient reconnus, soutenus et aidés pour leurs immenses sacrifices.

Portefeuille national n° 3 :

Établissements résidentiels indiens (ERI)

Il y a eu des annonces récentes du pape qui répudient la doctrine de la découverte et le début d'un mouvement pour rendre les artefacts aux peuples autochtones. C'est un pas dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une réconciliation significative avec l'Église catholique en tant qu'auteur des établissements résidentiels indiens.

Nous restons déterminés à établir un comité des chefs sur les établissements résidentiels indiens pour mener à bien ce travail complexe et délicat et trouver des solutions qui conviennent à notre peuple. Ce comité fournira des conseils sur les activités, telles que l'accès aux documents, et soutiendra l'engagement et la communication pour promouvoir les questions ERI. Nous

continuons d'envisager divers mécanismes, processus, stratégies et partenariats pour soutenir et aider notre peuple à parvenir à une réconciliation significative.

Portefeuille national n° 4 :

Fonds de fiducie national de la Fraternité des Indiens

La dernière année a été difficile pour ceux d'entre nous touchés par les effets des pensionnats indiens. Le National Indian Brotherhood Trust Fund continue de soutenir les Premières Nations, les communautés et les organisations en aidant les Premières Nations à gérer et à sortir des traumatismes du système des pensionnats indiens. Les Territoires du Nord-Ouest ont eu l'honneur de nommer Mme Karalyn Menicoche comme administratrice représentant notre région. Le conseil d'administration du NIB Trust Fund reste déterminé à réaliser la vision des jeunes d'aujourd'hui et des générations futures ancrés dans la langue, la culture et un mode de vie qui favorise une identité et une résilience fortes. Je suis convaincu que le NIB Trust Fund reste dynamique et prêt financièrement et en tant qu'organisation à faire partie des solutions dont nos bénéficiaires ont besoin.

La voie à suivre/Se tourner vers l'avenir

Alors que nous avançons, nous devons nous rappeler que nous sommes une famille travaillant ensemble pour atteindre nos objectifs communs. Le travail que nous faisons a jeté les bases de notre croissance continue. Je suis fier de notre travail et j'ai hâte à l'avenir. L'occasion qui s'offre à nous de partager nos connaissances, d'approfondir nos relations entre nous et de renforcer de nouvelles relations avec le gouvernement.

Conclusion:

Alors que nous avançons sur la piste du mocassin vers la réconciliation, nous devons nous souvenir de l'unité de notre famille et des grandes choses que nous pouvons accomplir ensemble. Je poursuivrai mon cheminement pour renforcer nos relations et donner à nos gens les moyens de faire entendre leur voix.

Mahsi!

La famille, comme les branches d'un arbre, pousse dans des directions différentes, mais nos racines restent les mêmes.







RAPPORTS DES CONSEILS



RAPPORTS DES CONSEILS

Gardiens du savoir

Titulaire du portefeuille : Chef régional Gerald Antoine, T.N.-O.

Introduction

Le Conseil des gardiens du savoir de l'Assemblée des Premières Nations (APN) représente une longue histoire qui remonte aux débuts de la Fraternité nationale des Indiens (FNI) et qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours après la transition vers l'APN. Le Conseil continue d'apporter un point de vue éclairé et de précieuses contributions à l'APN.

Les gardiens du savoir donnent des conseils à l'ensemble de l'APN et dans les régions. En tant qu'organe de longue date visé par la Charte de l'APN, le Conseil des gardiens du savoir est connu pour son influence apaisante et ses connaissances historiques. Les dirigeants de l'APN peuvent à tout moment compter sur le savoir historique, spirituel et culturel du Conseil et de ses représentants.



Représentation du Conseil des gardiens du savoir

Le Conseil comprend des représentants de chacune des régions de l'APN. Actuellement, ses coprésidents sont Gwendolyn Point (Colombie-Britannique) et Chuck Hume (Yukon).

Composition du Conseil

- Yukon - Chuck Hume (coprésident), Mary Jane Jim et Lorraine Netro
- Territoires du Nord-Ouest - John Bekale et Grace Blake
- Colombie-Britannique - Gwendolyn Point
- Alberta - Ivy Raine et Lawrence Couroreille
- Saskatchewan - Joe Quewezance
- Manitoba - Emery Stagg
- Ontario - Teri Fiddler, Ma-Nee Chacaby et Barney Batise
- Québec et Labrador - Bill Sunday
- Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard - Eldon Bernard
- Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve - Vacant

Principales activités et réalisations

Le Conseil des gardiens du savoir a repris ses discussions avec les titulaires de portefeuilles de l'APN et veille à ce que chaque portefeuille soit conseillé par un gardien du savoir. Ses membres tiennent le Conseil informé de leurs portefeuilles respectifs à chaque Assemblée générale annuelle et Assemblée extraordinaire des Chefs. Le Conseil se réunit au besoin par l'intermédiaire de la plateforme Zoom et de téléconférences afin de demeurer au courant des événements qui concernent les Premières Nations dans l'ensemble du pays.

Les Premières Nations ont toujours respecté les protocoles, les traditions et les cérémonies lors de réunions. Le Conseil continue de demander que les langues, les traditions et les cérémonies des Premières Nations soient transmises et maintenues en tant que fondements de la création de nations plus fortes. Il joue un rôle essentiel dans les activités quotidiennes de l'APN en maintenant les traditions, les valeurs, les langues et l'histoire au premier plan et veille à la réussite et au bien-être des jeunes, tout comme nos ancêtres l'ont fait pour nous. Les membres du Conseil continuent de discuter avec les aînés de leur région respective, de leur apporter leur soutien et de les tenir informés.

Tout au long de l'année, le Conseil des gardiens du savoir peaufine son mandat et participe, s'il y a lieu, au processus de renouvellement de la Charte de l'APN. Il participe également aux travaux des Comités des Chefs et y joue un rôle consultatif en fournissant des services d'aînés.

Prochaines étapes – La voie à suivre

Au cours de l'année 2023-2024, le CACPN continuera les activités ci-dessous.

- Tenir des réunions pour examiner et mettre à jour les protocoles, les traditions, les cérémonies, les rôles et les responsabilités.
- Aider et soutenir le Comité exécutif, le personnel, les Comités des Chefs et les Conseils de l'APN dans leurs activités.

Conclusion:

Le Conseil des anciens combattants se réunira lors de l'Assemblée générale annuelle, du 10 au 13 juillet 2023, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Il continuera, au besoin, de prodiguer des conseils à l'APN.





RAPPORTS DES CONSEILS



Conseil des femmes

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) travaille à l'unification et à la création de communautés saines, heureuses et harmonieuses au moyen de l'identité culturelle et des enseignements culturels fondés sur le respect, l'amour, le courage, la sagesse, l'honnêteté, l'humilité et la vérité. Le Conseil des femmes de l'APN établit également une perspective équilibrée entre les genres au sein des Premières Nations et de toutes les entités traitant avec les Premières Nations, qui honore les droits et les aspirations des femmes des Premières Nations.

L'objectif du Conseil des femmes consiste à veiller à ce que les préoccupations et les points de vue des femmes des Premières Nations orientent le travail de l'APN. Plus précisément, les membres du Conseil s'acquittent des responsabilités liées à leur portefeuille et participent à un large éventail de groupes d'experts, de présentations et de forums pertinents pour les femmes des Premières Nations et les enjeux qui les concernent. Par exemple, en 2022, le Conseil des femmes a appuyé les résolutions suivantes : Résolution 27/2022, *Soutien à la famille de Chantel Moore et mise en œuvre des 231 Appels à la justice*, Résolution 49/2022, *Soutien au financement durable et à la reddition de comptes pour la mise en œuvre des 231 Appels à la justice*, et Résolution 52/2022, *Mandat pour l'élaboration conjointe de modifications au Code criminel afin de criminaliser la stérilisation forcée ou contrainte*.

Principales activités et réalisations

Le 3 juin 2023, le Conseil des femmes de l'APN a publié le rapport intitulé *Lier les cœurs et provoquer le changement - Insuffler de la vie dans les Appels à la justice : Un plan d'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations*. Le rapport a été alimenté par le

rassemblement national des FF2E+ADA de l'APN, qui s'est tenu à Vancouver, en Colombie-Britannique, du 14 au 16 février 2023. Le Rassemblement a encouragé les survivantes et les familles des FF2E+ADA à se réunir pour réfléchir au travail accompli jusqu'à présent et discuter des mesures à prendre pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations. Le Rassemblement national des FF2E+ADA a regroupé 569 participants, dont 415 en personne et 154 virtuellement.

Le 4 juillet 2022, le Conseil des femmes de l'APN a organisé une conférence de presse à Vancouver, en Colombie-Britannique, pour demander que la GRC rende davantage de comptes et que justice soit rendue à la famille de Chantel Moore. Le 4 juin 2020, Chantel Moore, mère de famille et membre de la Première Nation de Tla-o-qua-aht en Colombie-Britannique, a été tragiquement abattue par la police dépêchée à son appartement au Nouveau-Brunswick pour effectuer une « vérification du bien-être ». Le 19 mai 2022, l'enquête du coroner du Nouveau-Brunswick a conclu que la mort de Chantel était un homicide. La Résolution 27/2022, *Soutien à la famille de Chantel Moore et mise en œuvre des 231 Appels à la justice*, a été adoptée par consensus, les Premières Nations-en-assemblée dénonçant vivement tout acte de violence perpétré par la police à l'encontre des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones et plaidant pour une réforme plus vaste et reddition de comptes accrue des services de police.

Le Conseil des femmes de l'APN a tenu une séance de planification stratégique à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 18 au 20 juillet 2022. La dernière séance de planification stratégique du Conseil des femmes de l'APN, aux côtés du Conseil des jeunes de l'APN et des gardiens du savoir de l'APN, remonte à 2017. Depuis lors, des

changements importants se sont produits, au sein de l'APN, avec la restructuration organisationnelle qui a eu lieu en 2021, et plus particulièrement à l'extérieur de l'organisation, avec la pandémie de COVID-19. Malgré les difficultés engendrées par la pandémie, le Conseil des femmes de l'APN s'est adapté et a continué de travailler à la promotion de changements visant à résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les femmes des Premières Nations partout au Canada. Le Conseil des femmes de l'APN a désigné les cinq (5) domaines prioritaires suivants pour son plan stratégique de 2022-2025 :

Priorité 1 : S'attaquer aux politiques et aux législations gouvernementales externes qui ont activement opprimé les femmes des Premières Nations, rabaisé leurs rôles et responsabilités traditionnels, et continuent de compromettre le respect des femmes des Premières Nations et de perpétuer des attitudes négatives à leur égard, ainsi qu'envers les enjeux cycliques des FF2E+ADA, des services de police, de la protection de l'enfance et de la *Loi sur les Indiens*.

Priorité 2 : Promouvoir la sécurité et le bien-être des femmes des Premières Nations par la mise en œuvre du Plan d'action national de l'Enquête nationale sur les FF2E+ADA et des 231 Appels à la justice.

Priorité 3 : Restaurer l'identité traditionnelle des Premières Nations par la langue, la culture, les pratiques cérémonielles et le respect des communautés des Premières Nations pour que celles-ci revitalisent leur propre identité.

Priorité 4 : Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes des Premières Nations grâce à des services de prévention, à l'éducation sur les répercussions des traumatismes intergénérationnels et de la colonisation, ainsi qu'à la sensibilisation aux outils holistiques permettant d'améliorer le bien-être général.

Priorité 5 : Offrir une réparation pour la stérilisation forcée et contrainte des femmes des Premières Nations et promouvoir la

criminalisation de la stérilisation forcée.

Le plan stratégique du Conseil des femmes de l'APN sera continuellement évalué afin d'orienter le travail entrepris pour bâtir un avenir où les voix des femmes des Premières Nations sont amplifiées et respectées, où les femmes des Premières Nations se trouvent à la tête de communautés fortes et où justice est faite pour les proches disparues ou assassinées.

Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables de la condition féminine ont organisé une réunion annuelle avec des dirigeants et des représentants autochtones nationaux pour discuter des questions urgentes qui touchent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones au Canada. Le 7 novembre 2022, la vice-présidente du Conseil des femmes, Doris Anderson, a participé à la réunion virtuelle et a appelé à un engagement et à la prise de mesures concernant le Rapport sur le Plan d'action des Premières Nations. Elle a notamment mis l'accent sur la nécessité d'établir des services de prévention nationaux pour octroyer un financement durable à long terme aux Premières Nations qui travaillent sur le terrain afin de leur permettre d'offrir des services de prévention, des investissements supplémentaires pour promouvoir des programmes adaptés à la culture dirigés par les Premières Nations afin d'entamer le processus de guérison, ainsi que des services complets pour les survivantes et les familles des Premières Nations afin de les soutenir lorsqu'un incident se produit.

À l'automne, le Conseil des femmes de l'APN a également participé au deuxième programme annuel de récompenses pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS), en aidant à sélectionner les lauréates pour 2022. Ce prix met en valeur les réalisations de femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix au Canada et dans le





RAPPORTS DES CONSEILS



monde entier en s'attaquant à des problèmes qui se recoupent comme l'inégalité entre les genres, les changements climatiques et les conflits.

Le Conseil des femmes de l'APN a contribué à la coordination de la cérémonie commémorative des FF2E+ADA et de soutien aux femmes de l'APN lors de

l'Assemblée extraordinaire des Chefs, le 7 décembre 2022. L'APN a ensuite publié une déclaration de soutien aux familles de Morgan Beatrice Harris et de Mercedes Myran, à qui un hommage a également été rendu lors d'une cérémonie de présentation de couvertures dirigée par la vice-présidente du Conseil des femmes de l'APN, Doris Anderson, et la gardienne du savoir, Dre Gwen Point. Les filles de Morgan Beatrice Harris, Cambria et Kera, se sont adressées à l'assemblée avant la cérémonie et ont demandé la fermeture de la décharge de Prairie Green afin que la dépouille de leur mère puisse être retrouvée et bénéficier d'une sépulture convenable. Les Premières Nations-en-assemblée continuent de demander au gouvernement fédéral d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action national et des 231 Appels à la justice.

En janvier 2021, le ministère de la Justice a été chargé d'élaborer, en collaboration avec des partenaires autochtones, les provinces et les territoires, une Stratégie en matière de justice autochtone pour lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire. Le 20 janvier 2023, le Conseil des femmes de l'APN s'est joint à la séance de mobilisation ciblée pour les femmes autochtones dans le cadre de la première vague de consultations du processus mené par Justice Canada.

Les Nations Unies ont tenu une séance hybride pour la 67ème Commission de la condition de la femme du 6 au 10 mars 2023. Le thème de la séance était l'innovation et le changement

technologique, ainsi que le renforcement de l'autonomie de toutes les femmes et les filles. La présidente du Conseil des femmes de l'APN a participé à deux événements parallèles organisés par le Canada : « Examiner les répercussions et les influences des technologies numériques sur les efforts de lutte contre la violence fondée sur le genre » et « L'appel à l'aide : l'innovation pour passer de la stigmatisation au soutien ». La Commission de la condition de la femme joue un rôle essentiel dans la promotion des droits des femmes, la documentation de la réalité de la vie des femmes dans le monde et l'élaboration de normes mondiales en matière d'égalité entre les genres et d'autonomisation des femmes.

L'APN a accueilli le 3e Forum national sur les services de police à Calgary, en Alberta, les 2 et 3 mai 2023. Le Conseil des femmes de l'APN y a participé pour veiller à ce que les perspectives des femmes des Premières Nations soient intégrées aux travaux sur les services de police et à la résolution des problèmes récurrents auxquels sont confrontées les femmes des Premières Nations. Le 3e Forum national sur les services de police a été conçu pour discuter de l'élaboration d'un cadre législatif reconnaissant les services de police des Premières Nations comme un service essentiel.

Prochaines étapes – Se tourner vers l'avenir

Cela fait plus de quatre ans que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a publié son rapport final et ses 231 Appels à la justice. Le Conseil des femmes de l'APN continue de plaider pour que les voix des survivantes et des familles soient entendues au cours du processus de mise en œuvre du Plan d'action national. Pour 2024, le Conseil des femmes prévoit qu'une grande partie de son travail sera consacrée à la promotion de la mise en œuvre du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et des Appels à la justice, ainsi qu'à l'élaboration d'un cadre d'établissement de rapports pour évaluer la mise en œuvre des Appels à la justice.





RAPPORTS DES CONSEILS



Conseil national de la jeunesse

Cheffe régionale Kluane Adamek, Yukon

Cheffe nationale RoseAnne Archibald (titulaire par intérim d'un portefeuille du CNJ)

Introduction

Le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organe clé de l'APN, établi par la Charte de l'APN, qui représente les jeunes des Premières Nations de tout le pays et qui s'attaque aux enjeux qui les concernent. Le CNJ agit en tant qu'organe consultatif auprès des comités des Chefs de l'APN, du Secrétariat de l'APN et du Comité exécutif de l'APN sur diverses questions liées à la jeunesse. Le CNJ s'efforce d'influencer les travaux de l'APN en promouvant l'égalité et travaille avec tous les niveaux de leadership pour créer des occasions de perfectionnement personnel et de renforcement de l'autonomie pour les générations futures.

Principales questions et activités régionales

Membres et représentation du CNJ

Le Conseil élit chaque année deux coprésidents et deux membres exécutifs lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA). Actuellement, les coprésidentes du Conseil sont Rosalie LaBillois-Wysote (Première Nation d'Eel River Bar, Nouveau-Brunswick) et Hailey Rose (Première Nation de Mosquito Grizzly Bears Head Lean Man, Saskatchewan). Le CNJ comprend également :

- Yukon – Ethan Lavalley et Nikita Sawrenko-Bailey
- Territoires du Nord-Ouest - Jackson McDermitt et Shayla Snowshoe

- Colombie-Britannique - Kyle Alec et Taylor Behn-Tsakoza
- Alberta - Roman Buffalo et Khianna Ribbonleg
- Saskatchewan - Hailey Rose et Brock McLeod-Waditaka
- Manitoba - Ashley Daniels et Carson Robinson
- Ontario - Winter Lipscombe et Kathleen Doxtator
- Québec et Labrador - Liam-Nico Awashish, Marie-Philippe Ménard, Véronique Picard et Kananish McKenzie
- Nouveau-Brunswick - Rosalie LaBillois Wysote et Darren Saulis
- Île-du-Prince-Édouard - Vacant
- Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve - Billie Julian et Vacant

En février 2022, le Comité de gestion de l'APN a approuvé les modifications apportées au mandat du CNJ, à savoir :

- Deux postes supplémentaires au Conseil pour représenter l'Île-du-Prince-Édouard.
- Un libellé indiquant que les représentants des jeunes et les présidents peuvent représenter le même genre ou tous les genres/sexe, y compris les personnes 2ELBTQIA+.
- Mise à jour du processus de prise de décision et du quorum.

Principales activités et réalisations

Les membres du CNJ participent aux travaux de l'APN dans divers domaines prioritaires. Chaque membre est titulaire d'un portefeuille en vue de rester au fait des actualités et de mener les tâches du secteur qui lui est assigné. Les membres du CNJ tiennent le Conseil au courant des activités menées par leur portefeuille lors de l'Assemblée générale annuelle et des Assemblées extraordinaires des Chefs.

Portefeuille national n° 1:

CdP27 : Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2022

Un membre du CNJ s'est joint à la délégation de l'APN à la 27e Conférence des parties (CdP 27) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui a eu lieu à Charm el-Cheikh, en Égypte, du 6 au 18 novembre 2022. La délégation de l'APN a participé à de nombreuses discussions soulignant le rôle de chef de file joué par les Premières Nations en ce qui concerne le climat, notamment au pavillon des peuples autochtones et au pavillon du Canada. Un membre du CNJ a participé à la cérémonie de clôture avec le président du Conseil national de la jeunesse inuite et une aînée de l'association Les Femmes Michif Otipemisiwak.

Portefeuille national n° 2

Conférence sur la biodiversité (CdP 15)

Des membres du CNJ ont participé à la Conférence sur la biodiversité (CdP 15), qui s'est tenue du 17 au 19 décembre 2022 à Montréal, au Québec. Les gouvernements du monde entier se sont réunis pour convenir d'un nouvel ensemble d'objectifs visant à orienter les mesures prises à l'échelle mondiale jusqu'en 2030 afin d'arrêter et d'inverser la perte de la nature. Parmi les points forts de la conférence, citons les discussions sur l'adoption d'un cadre équitable et global pour la protection des terres et des eaux, des objectifs

clairs pour lutter contre la surexploitation, la pollution, la fragmentation et les pratiques agricoles non durables, un plan qui protège les droits des peuples autochtones et reconnaît leurs contributions en tant que gardiens de la nature, ainsi que des discussions sur le financement de la biodiversité.



Portefeuille national n° 3

Stratégie nationale pour les enfants et les jeunes

Les 26 et 27 janvier 2023, les membres du CNJ ont participé à des tables rondes sur l'initiative de l'honorable sénatrice Rosemary Moodie concernant la Stratégie nationale pour les enfants et les jeunes. L'initiative vise à établir un cadre qui met en évidence et aborde les problèmes auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes au Canada. Le CNJ recommande vivement d'examiner toute stratégie pour les enfants et les jeunes en adoptant une démarche fondée sur les distinctions, car les jeunes des Premières Nations peuvent connaître des difficultés diverses et uniques par rapport aux Canadiens non autochtones. Les contributions du CNJ aux tables rondes seront ensuite étayées dans un rapport publié à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant, le 20 novembre 2023.

Portefeuille national n° 4

Rassemblement sur les FF2E+ADA

L'APN a organisé un rassemblement national sur les FF2E+ADA, du 14 au 16 février 2023 à Vancouver, en Colombie-Britannique. Ce rassemblement a constitué une occasion importante pour les membres du CNJ de dialoguer et d'entendre les récits des survivants et des familles qui se sont réunis et se sont penchés sur le travail qui a été accompli à ce jour sur le Plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les



RAPPORTS DES CONSEILS

personnes 2ELGBTQIA+ autochtones, le Plan d'action des Premières Nations et la mise en œuvre des 231 Appels à la justice.

Portefeuille national n° 5

Plan d'action sur la Déclaration des Nations Unies

Le 3 avril 2023, le CNJ s'est réuni en prévision de l'Assemblée extraordinaire des Chefs pour discuter du plan d'action concernant la Déclaration des Nations Unies. La discussion a porté sur l'utilisation du plan d'action comme mécanisme visant à promouvoir, intégrer et respecter les traités existants.

La voie à suivre / se tourner vers l'avenir

Le CNJ a élaboré un plan stratégique qui définit ses priorités et oriente ses efforts. Le CNJ est résolu à veiller à ce que la santé, le bien-être et l'unité culturels soient ancrés dans tous les aspects de son travail avec les jeunes des Premières Nations à l'échelle de la communauté, du territoire, de la région et du pays. Le plan stratégique du CNJ est axé sur la satisfaction des besoins physiques, émotionnels, mentaux et spirituels des jeunes. Les principales priorités sont les suivantes :

- promouvoir la culture, le bien-être et l'unité;

- renforcer les relations extérieures et la mobilisation régionale et internationale;
- améliorer les communications et la production de rapports;
- renforcer la gouvernance et les politiques;
- accroître le financement et les occasions.

Prochaines étapes pour l'avenir

Au cours de l'année 2023-2024, le CNJ continuera à :

- travailler avec le Secteur des communications de l'APN en vue d'élaborer un plan de communication pour mettre en œuvre les composantes du plan stratégique;
- déployer des efforts en vue de maintenir une présence visible et importante, et d'accroître les responsabilités des titulaires de portefeuille de la jeunesse, notamment en participant aux réunions du Secrétariat de l'APN, aux conférences et à divers comités et groupes de travail de l'APN;
- collaborer avec le Comité exécutif de l'APN pour promouvoir les priorités des jeunes;
- collaborer avec le Conseil des gardiens du savoir, le Conseil des femmes, le Conseil des personnes 2ELBTQIA+ et le Conseil des anciens combattants de l'APN.

Conclusion

Le CNJ se réunira à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle, du 10 au 13 juillet 2023 à Halifax, en Nouvelle-Écosse, où des élections seront organisées pour les deux coprésidents et les deux postes exécutifs.



Conseil des anciens combattants des Premières nations

Titulaire du portefeuille : Chef régional Gerald Antoine, T.N.-O.

Introduction

Les anciens combattants des Premières Nations représentent une longue histoire et font partie de l'Assemblée des Premières Nations (APN) depuis le début de l'organisation. En 2020, l'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 02/2020, *Conseil des anciens combattants des Premières Nations de l'APN*, afin de favoriser la reconnaissance des anciens combattants des Premières Nations au Canada et de faire connaître leurs contributions.

Le Conseil des anciens combattants des Premières Nations (CACPN) s'efforce d'aider et de soutenir les anciens combattants des Premières Nations, leurs familles et leurs communautés. Il est composé d'anciens combattants des Premières Nations, dont certains ont participé à des guerres et à des conflits internationaux, y compris à des missions de maintien de la paix. L'objectif du CACPN est d'exprimer d'une seule voix les préoccupations des nombreux anciens combattants qui ont souffert de traumatismes liés au service ou à la guerre, ainsi que leurs répercussions sur les familles au fil des générations.

Représentation du Conseil des anciens combattants

Le Conseil comprend des représentants de chacune des régions de l'APN. Son président est Percy Joe, originaire de la Colombie-Britannique.

Composition du Conseil

- Yukon - Chuck Hume
- Territoires du Nord-Ouest - Tim O'Loan

- Colombie - Britannique - Percy Joe
- Alberta - Henry Raine
- Saskatchewan - Autoroute Emile
- Manitoba - Chef Lawrence Letandre
- Ontario - Wendy Jocko et Gerald McGregor
- Québec et Labrador - Vacant
- Nouveau-Brunswick - Eldon Bernard et le Chef Terry Richardson
- Île-du-Prince-Édouard - Vacant
- Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve - Alan Knockwood

Principales activités et réalisations

Au début du mois d'avril 2023, le CACPN et Anciens Combattants Canada (ACC) ont signé





RAPPORTS DES CONSEILS

une lettre d'entente qui établit quatre piliers, considérés par le CACPN comme des domaines prioritaires pour encourager le dialogue, la recherche et la conclusion d'un accord avec ACC afin d'améliorer la prestation de services aux anciens combattants.

Quatre piliers

1. Évaluer et élargir les activités de sensibilisation à l'intention des anciens combattants des Premières Nations et de leurs familles. Ce pilier comprend aussi la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation des anciens combattants des Premières Nations.
2. Établir des points de contact clairs à ACC pour gérer les questions relatives aux anciens combattants des Premières Nations.
3. Accroître la représentation autochtone dans les activités de commémoration.
4. Soutenir l'établissement d'un registre historique des anciens combattants et soldats des Premières Nations qui ont servi en temps de guerre, de conflit militaire ou de paix, y compris ceux ne faisant l'objet d'aucun document au Canada.
5. À la suite de la signature de la lettre d'entente, le CACPN a créé un groupe de travail composé de membres du Conseil et de représentants d'ACC pour commencer l'élaboration du plan de travail sur la mise en œuvre de la lettre d'entente. Le groupe de travail s'est réuni en mai 2023 pour donner suite à l'élan créé par la lettre d'entente.



Prochaines étapes – La voie à suivre

Au cours de l'année 2023-2024, le CACPN continuera les activités ci-dessous.

1. Examiner les activités de sensibilisation actuellement menées par Anciens Combattants Canada, notamment le taux de réussite pour joindre les anciens combattants recensés au niveau communautaire.
2. Entreprendre une recherche dans le but d'établir un registre national des soldats des Premières Nations qui ont été enrôlés et qui ont combattu sous le drapeau du Canada.
3. Organiser des réunions entre le CACPN et ACC qui sont consacrées à l'élaboration du plan de travail sur la mise en œuvre des quatre piliers de la lettre d'entente.
4. Prévoir des activités de commémoration en 2023-2024.

Conclusion

Le Conseil des anciens combattants se réunira lors de l'Assemblée générale annuelle, du 10 au 13 juillet 2023, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Il continuera, au besoin, de prodiguer des conseils à l'APN.

Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ Council

Portfolio Holder: Regional Chief Gerald Antoine, NWT

Le Conseil des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuelles plus (2ELGBTQQIA+) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a été créé par la Résolution 15/2021, *Modification de la Charte de l'APN - Création d'un Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+*. Les réalités et les expériences vécues par les membres de la communauté 2ELGBTQQIA+ sont uniques et nécessitent un espace, une place et une voix qui leur sont propres au sein des structures et processus décisionnels de l'APN.

L'objectif du Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ consiste à formuler des recommandations à l'APN afin d'assurer une représentation équitable et de prêter sa voix et son expertise pour résoudre des problèmes tels que la violence domestique, le suicide, le VIH/sida ainsi que les personnes autochtones disparues et assassinées en Amérique du Nord.

Principales activités et réalisations

Le 4 juillet 2022, le Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ a tenu sa réunion inaugurale pendant l'Assemblée générale annuelle organisée à Vancouver, en Colombie-Britannique. Au cours de cette réunion, le Chef Brent Nodini'inini Bissaillon de la Première Nation de Serpent River et le président Khelsilem de la Nation Squamish ont prononcé un discours d'ouverture. Les discussions ont porté sur la rédaction d'un mandat, les rôles et responsabilités ainsi que la portée et les activités du Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+.

Pendant l'année, les premières nominations ont été effectuées pour les régions suivantes de l'APN : Colombie-Britannique, Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Saskatchewan,

Manitoba, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse.

Le 13 juin 2023, les représentants du Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ ont également participé à une réunion coordonnée par le Secteur des terres de l'APN sur les lois autochtones dans les revendications particulières. Les discussions ont porté sur les lois autochtones dans le cadre de la résolution des différends et des revendications particulières.

Prochaines étapes – Se tourner vers l'avenir

Le Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ continuera de pourvoir les postes encore vacants pour les régions de l'APN suivantes : Alberta, Ontario, Québec-Labrador, Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard. Il cherchera également à finir d'élaborer son mandat et à choisir un ou une président(e) et vice-président(e) pour un mandat de trois ans. Le Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ participera également à des séances de mobilisation visant à élaborer un cadre et des outils d'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) de l'APN. Enfin, le Conseil examinera comment il peut contribuer aux efforts déployés pour les femmes et les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées et participer à la création d'un bulletin sur les Appels à la justice de l'APN.







RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



She:kon, Aaaniin, Pjil'asi, OKI, Kwe kwe, Boozhoo, Tan'si, Gilakas'la

Chefs, mandataires, invités d'honneur et délégués, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la 44e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Je suis reconnaissant à la nation Mi'kmaw de nous accueillir sur son territoire traditionnel de Mi'kma'ki, et j'ai hâte de profiter de son hospitalité. J'espère que vous pourrez profiter de tout ce que ce magnifique territoire a à offrir.

Je suis heureux que nous puissions à nouveau nous réunir en personne. Il est toujours encourageant de voir autant de nations différentes réunies dans un même espace, et je me réjouis du travail que nous accomplirons au cours de l'AGA. J'aimerais remercier toutes celles et tous ceux qui travaillent en coulisses pour assurer le succès de l'AGA - sans leur travail acharné et leur dévouement, ce rassemblement ne serait pas possible.

Comme vous le savez toutes et tous, l'année écoulée a été éprouvante et tumultueuse pour l'APN, et je suis sûr que vous vous joignez à moi dans l'espoir d'un retour à une plus grande stabilité. Grâce à votre soutien continu, je suis persuadé que nous pourrions à nouveau nous consacrer entièrement à vous servir, à servir les Chefs ainsi que tous les citoyens des Premières Nations, en défendant les changements que vous préconisez pour l'ensemble de notre peuple.

Bien que mon mandat en tant que directeur général par intérim ait été bref, je suis fier de tout ce que nous avons accompli et je suis reconnaissant du travail diligent de ma prédécesseuse. Les réalisations du Secrétariat de l'APN sont des succès que nous partageons toutes et tous et qui profitent à toutes les Premières Nations. Parmi ces réalisations, on peut citer les suivantes :

- L'inclusion de l'APN parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour 2023.

- Notre déménagement en cours dans de nouveaux bureaux au 50, rue O'Connor à Ottawa.
- Finalisation de l'amélioration des politiques en matière de finances et de ressources humaines.
- Le lancement du nouveau site Web accessible de l'APN.

Sur le plan politique, j'aimerais souligner les efforts inlassables de nombreux membres du personnel de l'APN qui ont contribué à mener à bien les négociations en vue d'obtenir plus de 23 milliards de dollars d'indemnisation pour les victimes du sous-financement discriminatoire du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et de l'interprétation étroite du principe de Jordan par le gouvernement fédéral. Nous rendons hommage à toutes les victimes et à tous les survivants de cette discrimination au Canada, et nous espérons qu'un accord sur la réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille sera bientôt conclu.

Pour terminer, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre engagement, votre coopération et votre leadership. Votre dévouement envers l'amélioration de la qualité de vie de toutes les Premières Nations est illustré par la façon dont vous défendez les intérêts de vos citoyens. Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'a été donnée de vous servir en tant que directeur général par intérim de l'APN, et j'espère que nos efforts combinés de plaidoyer permettront de faire en sorte que les intérêts, les objectifs et les droits des Premières Nations soient considérés comme prioritaires, défendus et respectés.

Nia:wen, Miigwetch, Wela'lioq, Mahsi'Cho, Hiy Hiy, Guneshcheesh, Howa'a, Kinanaskomitin,

Jonathan Thompson
Action Chief Executive Officer



INTÉGRATION DES POLITIQUES STRATÉGIQUES



INTÉGRATION DES POLITIQUES STRATÉGIQUES



Unité d'intégration des politiques stratégiques (IPS)

La direction générale de l'Intégration des politiques stratégiques de l'Assemblée des Premières Nations (APN) veille à assurer une coordination horizontale au sein du Secrétariat en dirigeant des groupes de travail internes, en créant des outils stratégiques pour soutenir des pratiques exemplaires et en coordonnant le travail stratégique relatif aux politiques, y compris le processus des résolutions et les affaires intergouvernementales.

Resolutions

Les résolutions constituent un mécanisme essentiel qui permet aux Premières Nations de conférer des mandats et des orientations à l'APN. Le Comité des résolutions gère le processus des résolutions et supervise, en collaboration avec les Secteurs, les aspects administratifs du processus des résolutions, depuis la présentation des projets de résolution jusqu'à l'affichage des résolutions finales sur le site Web de l'APN. Présentés à chaque assemblée, les comptes rendus de l'APN sur les résolutions détaillent les mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions.

Songhees, en Colombie-Britannique. Lors de cette rencontre, l'APN a réitéré sa demande d'un siège officiel au sein du Conseil de la fédération afin de faire progresser le travail de collaboration et les relations constructives entre l'APN et les provinces et les territoires. L'APN a encouragé les premiers ministres à travailler avec les Premières Nations à l'adoption et à la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Au nom de l'APN, le Chef régional Terry Teegee a demandé aux premiers ministres d'organiser une réunion des premiers ministres consacrée aux questions autochtones et axée sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies à tous les niveaux de gouvernement dans l'ensemble du Canada.

Affaires intergouvernementales

Le Secrétariat de l'APN organise la participation des dirigeants des Premières Nations aux réunions avec des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cette année, l'APN a participé à plusieurs réunions intergouvernementales :

Le Conseil de la fédération

Le 11 juillet 2022, l'APN a participé à une rencontre des premiers ministres provinciaux lors de la réunion du Conseil de la fédération (COF), qui s'est tenue au sein de la Première Nation

Réunions fédérales, provinciales, territoriales et autochtones

L'APN a participé à plusieurs réunions fédérales, provinciales, territoriales et autochtones (FPTA). Des réunions particulières ont été consacrées aux services de police des Premières Nations, au projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, et aux langues autochtones.

L'APN continue de travailler à l'organisation de réunions régulières entre les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones et les organisations autochtones

INTÉGRATION DES POLITIQUES STRATÉGIQUES

nationales afin de faire progresser les mandats conférés par les Premières Nations-en-Assemblée. Une première réunion FPTA a eu lieu le 6 février 2023 pour discuter de la progression du projet de loi C-92 et de l'élaboration d'une loi sur la salubrité de l'eau potable et le traitement des eaux usées. Lors de cette rencontre, l'APN a demandé aux ministres de tous les ordres de gouvernement de respecter et de défendre la compétence des Premières Nations.

Protocole d'entente APN-Canada sur les priorités communes

Le Secrétariat coordonne les travaux liés au Protocole d'entente APN-Canada sur les priorités communes, qui prévoit des réunions régulières pour discuter de questions importantes et évaluer les progrès réalisés dans les priorités communes. Il ne s'agit toutefois pas d'un forum de prise de décisions. Le Secrétariat continue de faire progresser les priorités établies par les Premières Nations-en-Assemblée dans le cadre du protocole d'entente, tout en préparant les prochaines réunions entre les dirigeants de l'APN et le Canada, conformément à la résolution de l'APN 01/2022, *Cadre renouvelé fournissant une orientation stratégique et des mesures en vue d'un changement évolutif et positif*.

Plaidoyer international

L'APN défend les droits inhérents, les droits issus de traités, les droits ancestraux, le titre et la compétence des Premières Nations auprès de divers organismes internationaux. Elle surveille activement les possibilités de plaidoyer international dans le cadre d'événements internationaux et sollicite la contribution d'organismes internationaux, tels que les Nations Unies.

En 2022-2023, l'APN a présenté deux propositions aux Nations Unies. Elle a donné son avis au Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones concernant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, et a

contribué à une étude sur le tourisme autochtone destinée au Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones.

En 2022-2023, l'APN a participé aux réunions internationales suivantes :

- 21^e session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones
- Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones
- Convention sur la diversité biologique
- 27^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- 5^e Congrès international sur les aires marines
- 67^e session de la Commission de la condition de la femme
- Conférence des Nations Unies sur l'eau





INTÉGRATION DES POLITIQUES STRATÉGIQUES

En plus de participer à des forums internationaux, l'APN a contribué, par ses suggestions, à l'organisation de la visite au Canada du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, Francisco Calí Tzay. En mars 2023, l'APN s'est entretenu avec le Rapporteur spécial du bilan du Canada sur le plan des droits humains à l'égard des Premières Nations afin de s'assurer que son rapport reflète les réalités et les points de vue des Premières Nations. L'APN a souligné plusieurs questions importantes, notamment les institutions résidentielles, les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et la restitution des terres et des ressources aux Premières Nations.

Enfin, l'APN a soumis des comptes rendus écrits pour le rapport quadriennal destiné au Conseil économique et social des Nations Unies et le projet de Protocole d'entente entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Plaidoyer parlementaire

L'APN communique aux Premières Nations des renseignements récents sur les activités du Parlement, notamment les travaux législatifs et ceux des comités. Pour cela, elle effectue un suivi et une analyse approfondis des questions parlementaires fédérales qui concernent

prioritaires sont, entre autres, le Conseil national de réconciliation, l'accès des Premières Nations aux services de santé, la loi sur les armes à feu et les langues des Premières Nations.

Plaidoyer concernant les priorités législatives de premier plan

L'an dernier, des représentants politiques et le personnel du Secrétariat ont présenté des exposés au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, au Comité permanent de l'environnement et du développement durable, au Comité permanent des langues officielles et au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi qu'une proposition fédérale au Comité permanent des finances, qui décrivait les investissements nécessaires aux Premières Nations à inclure dans le budget de 2023.

Prochaines étapes – la voie à suivre

- Continuer d'assurer aux Premières Nations la possibilité de s'entretenir avec les parlementaires et les principaux décideurs.
- Défendre les grandes priorités législatives auprès des députés et des sénateurs.
- Continuer de surveiller les activités du Parlement, notamment les travaux législatifs et ceux des comités, et de fournir des renseignements récents sur ces activités aux Premières Nations.
- Faire progresser les priorités des Premières Nations-en-Assemblée dans le cadre du protocole d'entente.
- Continuer de plaider pour l'inclusion des Premières Nations dans les forums intergouvernementaux et internationaux afin de faire progresser les droits et les intérêts des Premières Nations.



directement les Premières Nations. Les domaines



RAPPORTS DES DIRECTIONS



RAPPORTS DES DIRECTIONS



Direction générale du développement économique et des infrastructures

La Direction générale du développement économique et des infrastructures de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a pour objectif de mieux faire reconnaître la compétence des Premières Nations en ce qui concerne les infrastructures, la pêche et le développement économique. Les secteurs de la Direction générale jouent un rôle de premier plan en donnant aux Premières Nations les moyens d'affirmer leur compétence et de fournir des programmes et des services améliorés à leurs membres.

La Direction générale est composée de trois secteurs, chacun étant dirigé par un directeur. Un directeur principal dirige l'ensemble de la Direction générale.

Développement économique

Le Secteur du développement économique travaille pour que les Premières Nations soient libres de poursuivre leur développement économique, social et culturel, conformément aux priorités qu'elles se sont fixées. Le Secteur vise à soutenir la durabilité du développement économique, du commerce, des ressources naturelles, des marchés publics, de l'agriculture, de la connectivité et s'occupe de diverses questions de politique économique.

Infrastructures

Le Secteur des infrastructures de l'APN est chargé d'obtenir d'importants investissements fédéraux dans les infrastructures communautaires ainsi que la création de politiques et de solutions dirigées par les Premières Nations concernant les infrastructures communautaires..

Pêches

La pêche fait partie de la culture et de l'identité qui soutiennent les peuples et les économies des Premières Nations. Le Secteur des pêches de l'APN propose des stratégies de promotion qui reconnaissent et respectent les droits souverains, l'autodétermination et la compétence de toutes les Premières Nations et favorisent des pêches durables pour les Premières Nations.

Principaux enjeux et activités

Rapport annuel du secteur du développement économique

Sous la direction de la titulaire du portefeuille, la Cheffe nationale RoseAnne Archibald, le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) offre un leadership et une orientation en ce qui concerne les questions et les défis stratégiques en matière de développement économique.

Marchés publics

Objectif : Accroître les marchés publics autochtones, qui représentent moins de 1 % de tous les marchés publics fédéraux.

Réalisations en 2022-2023

À la suite de la demande de l'APN d'accroître les occasions et les avantages pour les Premières Nations en matière de marchés publics pour les Premières Nations, le Canada a établi, en avril 2022, un objectif obligatoire de 5 % de marchés publics autochtones, qui sera mis en œuvre progressivement sur une période de trois ans.

L'APN participe à un groupe de travail national sur l'approvisionnement auprès des Autochtones, coordonné par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) et d'autres organisations économiques autochtones nationales. Le groupe de travail a rédigé un projet de plan d'affaires pour une organisation d'approvisionnement dirigée par des Autochtones afin d'offrir aux entreprises autochtones et des Premières Nations un meilleur accès aux possibilités d'approvisionnement. Le groupe de travail a élaboré des définitions pour les entreprises autochtones, qui seront adoptées en juin 2023. La résolution 49/2021 de l'APN, *Prochaines étapes concernant les Premières Nations et l'approvisionnement*, demandait à l'APN d'étudier, avec les conseils du CCDE, la faisabilité de créer un institut national de l'approvisionnement autochtone et d'établir la définition d'une entreprise des Premières Nations.

Le plaidoyer efficace mené en faveur de l'accroissement de la participation des Autochtones aux marchés publics et des possibilités qui leur sont offertes dans ce domaine a attiré l'attention sur la scène internationale et a donné lieu à une collaboration autochtone à l'échelle internationale.

Marché du travail

Objectif : Fournir le point de vue des Premières Nations afin qu'il soit pris en compte dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre liés à la modernisation de la Loi (fédérale) sur l'équité en matière d'emploi et de la Loi sur l'équité salariale et à leurs répercussions potentielles sur le marché du travail des Premières Nations, et fournir une orientation pour l'amélioration des protections des

travailleurs dans le Code canadien du travail (le Code), qui a été modifié en 2017.

Réalisations en 2022-2023

En mars 2023, l'APN a produit de brefs documents de travail contenant quelques éléments d'analyse juridique concernant les travailleurs à la pige, le droit à la déconnexion et d'éventuelles modifications du *Code canadien du travail* concernant la santé mentale et les mesures de prévention en matière de stress et d'accidents au travail.

Les projets se poursuivront en 2023-2024 à la suite des examens de la Loi sur l'équité salariale et de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, qui éclaireront le Groupe de travail sur l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi mis en place par le gouvernement du Canada. Le Groupe de travail a consulté les Canadiens, les parties prenantes et les partenaires pour connaître leurs points de vue et leurs expériences vécues sur le plan de l'équité en matière d'emploi.

Reprise économique des Premières Nations à la suite de la COVID-19

Objectif : Inclusion des Premières Nations et investissements liés à la reprise postpandémique et à la relance économique.

Réalisations en 2022-2023

Conformément à la résolution 16/2022, *Soutien à la reprise postpandémique des Premières Nations*, le Secteur veille à ce que les Premières Nations soient incluses dans les discussions concernant la reprise postpandémique et la relance économique, et soutient les plans de lutte contre la pandémie des Premières Nations.

S'appuyant sur l'étude des programmes de soutien à la relance des entreprises à la suite de la COVID-19 destinés aux entreprises et aux organisations des Premières Nations, qui s'est terminée en mars 2021, le Secteur du développement économique et le Secteur de la santé ont élaboré un plan détaillé





RAPPORTS DES DIRECTIONS



intitulé Rapport sur la reprise économique, sanitaire et sociale des Premières Nations. Le rapport présente des recherches, une analyse des mesures de soutien pendant la COVID-19 et des commentaires tirés des entretiens, afin de fournir une analyse et des recommandations pouvant orienter un plan de reprise économique à la suite d'une pandémie. Le rapport sera terminé en 2023-2024.

Ressources naturelles

Objectif : Soutenir les Premières Nations qui choisissent de participer aux activités des secteurs de l'énergie et des ressources naturelles

Réalisations en 2022-2023

L'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 06/2022, *Un nouveau pacte économique pour les Premières Nations via une prospérité nationale*, qui demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de reconnaître que pour assurer une véritable prospérité aux Premières Nations, des accords de partage des revenus et des avantages sont nécessaires comme garantie du partage par le Canada des richesses tirées de nos ressources, de nos terres et de nos territoires, qu'il s'agisse de territoires visés par un traité ou de territoires non cédés.

En décembre 2022, le Canada a annoncé l'élaboration d'une Stratégie canadienne sur les minéraux critiques en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Ressources naturelles Canada (RNCAN) et l'APN collaborent à une participation inclusive à la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques (la Stratégie), au Cadre national de partage des avantages (CNPA) et aux Tables régionales sur l'énergie et les ressources (TRER).

L'élaboration conjointe de la Stratégie fait progresser la réconciliation économique par la reconnaissance et le respect des droits et des intérêts des Premières Nations tout au long de

l'élaboration des projets de minéraux critiques, notamment en ce qui concerne les investissements internationaux dans les minéraux critiques canadiens. Le budget 2022 a prévu 103,4 millions de dollars sur cinq ans pour l'élaboration d'un cadre national de partage des avantages. RNCAN travaille à l'élaboration de ce cadre pour faire progresser la réconciliation économique, soutenir la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) et veiller à ce que les peuples autochtones bénéficient de la transition du Canada vers la carboneutralité.

Le Canada fera participer les provinces, les territoires, les Premières Nations, les autres peuples autochtones, l'industrie et d'autres acteurs, dans le cadre des TRER, à la création d'un plan d'action portant sur les possibilités de croissance régionale, l'énergie, la réalisation d'une économie à zéro émission nette et la préparation de la main-d'œuvre à la transition.

D'ici 2031, le programme 2 milliards d'arbres de RNCAN investira près de 3,2 milliards de dollars dans des projets de plantation d'arbres, dont 500 millions de dollars seront consacrés à un mécanisme de financement pour les Autochtones. La contribution et l'orientation des Premières Nations dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme garantissent un modèle de gouvernance inclusif, de sorte que les Premières Nations bénéficient de ce programme de dix ans.

Commerce

Objectif : Accroître les possibilités économiques liées au commerce et l'accès aux marchés pour les biens et services des Premières Nations à l'échelle internationale et entre les nations.

Réalisations en 2022-2023

L'APN surveille plusieurs collaborations et accords internationaux et y participe, par exemple :

- L'Accord de coopération économique et commerciale avec les peuples autochtones (ACECPA), un accord de coopération non contraignant entre quatre économies participantes : le Canada, l'Australie, Aotearoa Nouvelle Zélande et le Taipei chinois. Chaque groupe autochtone distinct est sur le point de présenter une candidature pour représenter le Canada au sein du Conseil de partenariat, qui tiendra sa réunion inaugurale à la mi-novembre 2023, en marge du Sommet de la Coopération économique Asie Pacifique (APEC) à San Francisco.
- Le Réseau de banques centrales pour l'inclusion des Autochtones : créé en janvier 2021, ses membres sont la Banque du Canada, la Réserve fédérale, la Banque de réserve d'Australie et Te Pūtea Matua (la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande). Une délégation de l'APN prévoit participer au Symposium sur l'inclusion autochtone en septembre 2023.
- L'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) : un accord de libre-échange entre le Canada et dix autres pays de l'Asie-Pacifique : l'Australie, Brunéi, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam. L'APN participera en ligne au sommet du PTPGP, dont l'Université de Waikato en Nouvelle-Zélande sera l'hôte les 28 et 29 juin 2023.
- L'Accord de libre-échange entre le Canada et le Royaume-Uni est en cours de négociations. Des consultations publiques sur les priorités des négociations commerciales avec le Royaume-Uni ont eu lieu en 2021.
- L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) : au Canada, la loi mettant en œuvre l'ACEUM a reçu la sanction royale le 13 mars 2020. Bien qu'il reste encore du travail à faire, les dispositions relatives aux peuples autochtones dans l'ACEUM en ont fait l'accord commercial international le plus inclusif pour les peuples autochtones jusqu'à présent.

Conformément à la résolution 37/2019, *Maintien de la défense des intérêts des Premières Nations en ce qui concerne les accords commerciaux internationaux du Canada en vue d'une réconciliation économique*, le CCDE fournit des conseils sur les questions de commerce international et entre nations. Sur le plan technique, l'APN participe au Conseil consultatif des peuples autochtones et au Groupe de travail fédéral sur les peuples autochtones et le commerce. L'APN surveille également des comités tels que le Comité permanent du commerce international (comité de la Chambre des communes).

L'accent est mis sur le respect des droits des peuples autochtones, sur la promotion d'un chapitre sur le commerce et les peuples autochtones dans tous les accords commerciaux, et sur l'inclusion d'un espace pour les Premières Nations dans les programmes et processus commerciaux.

Connectivité

Objectif : Les Premières Nations ont accès à des connexions numériques à haut débit et d'un prix abordable.

Réalisations en 2022-2023

La COVID-19 a amplifié le besoin de connectivité. Bien que le Canada se soit engagé à connecter 100 % des Canadiens à Internet haute vitesse d'ici 2030, il a laissé les Premières Nations à la traîne. Seulement 38 % d'entre elles ont accès à une connexion Internet à large bande dont la vitesse correspond au seuil minimal de 50 Mbps en téléchargement et de 10 Mbps en haut débit. Les Premières Nations sont coupées les unes des autres, des services essentiels et des débouchés économiques. Le Secteur du développement économique a contribué au rapport de l'APN sur l'élimination du déficit d'infrastructures, qui préconise des investissements de 5,2 milliards de dollars pour connecter les Premières Nations à Internet haut débit et au réseau cellulaire.





RAPPORTS DES DIRECTIONS



La résolution 30/2021 de l'APN, *Programmes gouvernementaux d'aide au revenu et connectivité numérique des Premières Nations*, demande au gouvernement du Canada de définir et d'atteindre des objectifs mesurables pour assurer la connectivité à large bande des Premières Nations et pour que les objectifs actuels visant à connecter 95 % des Canadiens d'ici 2026 et 100 % des Canadiens d'ici 2030 englobent les Premières Nations et traitent la connectivité numérique comme un élément important de la construction d'une économie forte permettant de faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19.

Nous continuons à plaider pour obtenir un financement de la connectivité pour les Premières Nations, ainsi que des critères, un accès aux programmes de connectivité et de la formation afin d'offrir aux Premières Nations des possibilités de propriété et de contrôle du spectre et de la technologie sans fil.

Conclusion – La voie à suivre

En 2023, le Secteur du développement économique entreprendra un examen de la Loi sur le cannabis et un examen du *Code criminel* afin de déterminer les modifications à y apporter en ce qui concerne les jeux, il relèvera les possibilités et les difficultés dans le domaine de l'agriculture, il soutiendra l'accès des Premières Nations aux licences de spectre et aux possibilités d'affaires dans le domaine de la connectivité sans fil, il encouragera le tourisme autochtone, il améliorera l'accès des Premières Nations à des services financiers fiables et il soutiendra les routes commerciales telles que les corridors de transit.

Rapport annuel du secteur des pêches

Les travaux du Secteur des pêches sont orientés par le Comité national des pêches (CNP) de l'APN, qui est coprésidé par Terry Teegee, Chef régional de la Colombie-Britannique, Joanna Bernard,

Cheffe régionale du Nouveau Brunswick, Darlene Bernard, Cheffe régionale de l'Île-du-Prince-Édouard et Roderick « Junior » Gould, Chef de la Première Nation mi'kmaq Abegweit.

Le CNP est guidé par des groupes de travail et des sous-comités techniques qui le conseillent relativement à diverses questions liées aux pêches, à savoir le Groupe de travail national sur l'aquaculture, le Groupe de travail sur les eaux intérieures, le Groupe de travail sur les océans, le Sous-Comité sur le Plan de protection des océans.

Réalisations en 2022-2023

Le Groupe de travail sur les eaux intérieures et les pêches des Premières Nations

Les eaux intérieures des Premières Nations comprennent de nombreux lacs et rivières où la pêche commerciale est autorisée. Bon nombre de ces lacs et rivières d'eau douce possèdent encore des usines de transformation du poisson et des pêcheries commerciales viables. Cependant, comme de nombreuses pêcheries, elles sont menacées par le développement humain, la pêche sportive, la salinisation et les changements climatiques. La menace la plus récente a été la COVID-19 et les pénuries d'approvisionnement alimentaire en raison des restrictions de déplacement et des fermetures dans l'industrie du tourisme. Le Groupe de travail s'est réuni en juin 2022 pour trouver des solutions aux problèmes liés aux effets des lois provinciales sur les droits des pêcheurs autochtones et sur l'accès au marché par l'intermédiaire de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED). En tant que société d'État, l'OCPED reste sous le contrôle d'anciens employés du MPO et n'a pas de représentation adéquate des Premières Nations dans sa gouvernance. Le projet englobe la récolte, la transformation et l'entreposage des poissons ainsi que leur distribution aux communautés autochtones. Par ailleurs, ces mêmes pêcheries sont dévastées par les inondations, la destruction de l'habitat et la priorité accordée par les provinces à la pêche sportive au détriment des droits inhérents des Premières Nations.

Sous-Comité sur le Plan de protection des océans des Premières Nations

Conformément à la résolution 52/2018, *Inclusion des Premières Nations dans le Plan canadien de protection des océans*, le Sous-Comité sur le Plan de protection des océans (PPO) du Groupe de travail sur les océans de l'APN, Transports Canada (TC) et la Garde côtière canadienne (GCC) ont participé à une évaluation nationale conjointe du PPO. Le Sous-Comité sur le PPO de l'APN a élaboré des modèles de méthodes et un cadre de pratiques exemplaires pour l'évaluation. Plusieurs réunions du groupe de travail ont mis en évidence la nécessité d'élaborer un mandat afin de préciser les modalités de collaboration de l'APN, de TC et de la GCC pour l'évaluation.

Le mandat a été rédigé en collaboration avec les membres du Groupe de travail sur l'évaluation du PPO. La version préliminaire du mandat comprend les sections suivantes : objectif de l'évaluation, principes directeurs, structure et approche, participation régionale, communications et diffusion de l'information, examen, modifications et fin du mandat. Les membres du Groupe de travail prévoient traiter ensemble tous les commentaires et préparer une version finale pour l'approbation de l'APN, de TC et de la GCC. Une proposition de plan de travail présente le calendrier des réunions qui seront consacrées à l'élaboration conjointe du processus d'évaluation des pratiques exemplaires, du mandat et des indicateurs.

Renforcement des relations pour un respect total des gouvernements des Premières Nations et de leurs priorités

Une bonne partie du travail mené récemment par le Secteur des pêches a porté sur le Plan d'action national de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU), qui traite notamment de la gestion des pêches et des droits connexes. Ce travail a consisté à rassembler et à examiner tous les mandats de

l'APN dans le Secteur des pêches et à analyser les changements législatifs et réglementaires nécessaires pour assurer la conformité à la LDNU, ainsi que les décisions de la Cour suprême du Canada et leur mise en œuvre. Dorénavant, le Secteur des pêches contribuera de manière appropriée à la mise en œuvre du Plan d'action national en appui au CNP.

Plaidoyer pour des pêches fondées sur les droits autochtones dans tout le Canada

Guidé par la résolution 8/2020, *Racisme systémique dans tous les organismes fédéraux, notamment dans la réponse de Pêches et Océans Canada à la pêche fondée sur les droits inhérents de la Première Nation Sipekne'katik*, le Secteur des pêches a présenté, en avril 2022, au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, un mémoire sur la mise en œuvre des pêches fondées sur les droits autochtones au Canada. Ce rapport examine les décisions marquantes de la Cour suprême ainsi que le racisme systémique et structurel auquel sont confrontés les pêcheurs des Premières Nations. Dans son mémoire, le Secteur des pêches demandait la pleine mise en œuvre du droit des Premières Nations à pêcher à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles, ce qui ne nécessite pas de permis ni de gestion de la part du gouvernement du Canada.

Conclusion – La voie à suivre

En 2023, le Secteur des pêches examinera l'aquaculture en parcs en filet ouverts, tout en continuant à travailler sur les priorités législatives et réglementaires telles que celles liées à la mise en œuvre du Plan d'action national de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, en veillant à ce que des modifications soient apportées à la Loi sur les pêches afin de protéger les droits inhérents, ancestraux et issus de traités des Premières Nations dans le domaine des pêches.





RAPPORTS DES DIRECTIONS



Rapport annuel du secteur des infrastructures

Le Secteur des infrastructures de l'APN est chargé d'obtenir d'importants investissements fédéraux dans les infrastructures communautaires ainsi que la création de politiques et de solutions dirigées par les Premières Nations concernant les infrastructures communautaires. Le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI), coprésidé par la Cheffe régionale du Manitoba Cindy Woodhouse et le Chef Lance Haymond du Québec, ainsi que le Chef régional de l'Ontario Glen Hare, responsable du dossier de l'eau, fournit une orientation au Secteur des infrastructures.

Rapport Comblant le déficit d'infrastructures d'ici 2030

Objectif : Veiller à ce que des investissements adéquats en immobilisations et en fonctionnement soient alloués aux Premières Nations pour les infrastructures dans toutes les catégories d'actifs.

Réalisations en 2022-2023

En appui à la lettre de mandat de la ministre Hajdu, l'APN, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada (SAC), a élaboré un rapport complet sur les coûts, le premier du genre, afin de quantifier les dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires pour « combler le déficit d'infrastructures d'ici 2030 » pour les Premières Nations du Canada.

Comblant le déficit d'infrastructures d'ici 2030 : une estimation collaborative et complète des coûts qui recense les besoins d'investissement en infrastructures des Premières Nations du Canada

La résolution 26/2021 de l'APN, *Soutien à l'élimination du déficit d'infrastructures d'ici 2030*, demande à l'APN d'examiner les véritables

besoins en matière de logement et d'infrastructures et d'élaborer, conjointement avec le gouvernement fédéral, un plan destiné à permettre à celui-ci de respecter son engagement à combler le déficit d'infrastructures d'ici 2030.

Ce rapport exhaustif sur les coûts, piloté par l'APN, est le premier à déterminer les investissements requis en matière d'infrastructures, en tenant compte notamment des engagements du gouvernement fédéral en matière d'adaptation aux changements climatiques, des objectifs de carboneutralité, de la connectivité numérique, et de bien d'autres choses encore. Ces investissements contribueront à libérer la capacité économique des Premières Nations. À la demande des Premières Nations en assemblée, l'APN a fait appel à des experts de l'industrie pour utiliser cette recherche aux fins de l'estimation des besoins nationaux en matière d'infrastructures et de leur maintien pour les générations futures des Premières Nations.

Ces investissements essentiels constituent des réparations fiduciaires nécessaires après plus d'un siècle de programmes sous-financés destinés aux Premières Nations. Ils amélioreront leur autodétermination et leurs résultats socio-économiques, et réduiront la disparité entre les Premières Nations et les Canadiens en ce qui concerne l'accès aux services essentiels d'infrastructures communautaires et au logement. L'accès limité aux infrastructures essentielles, notamment en ce qui concerne le logement, l'éducation, les soins de santé et la connectivité, et à d'autres bâtiments et services dans les communautés des Premières Nations, a entraîné une inégalité intergénérationnelle de longue date, surtout par rapport aux services d'infrastructure sociale qui sont fournis de manière régulière et constante à la plupart des Canadiens.

Rapport Comblant le déficit d'infrastructures d'ici 2030 : Les dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires pour réaliser les mandats confiés par le gouvernement fédéral aux ministres et respecter la promesse publique d'éliminer le déficit en sept ans s'élèvent à **349,2**

milliards de dollars, ce qui comprend les éléments suivants :

- Fournir des infrastructures communautaires comparables : 208,9 milliards de dollars
- Régler la crise du logement et du surpeuplement : 135,1 milliards de dollars
- Apporter Internet haute vitesse à 466 communautés des Premières Nations : 5,2 milliards de dollars
- Sommet des jeunes de l'APN sur l'eau en septembre 2022
- Sommet sur les mesures législatives liées à l'eau et groupe de réflexion juridique de l'APN en octobre 2022
- Troisième sommet annuel virtuel sur l'eau en octobre 2022
- Sixième symposium annuel et foire commerciale de l'APN sur l'eau en février 2023

L'APN a organisé la deuxième conférence et foire commerciale nationale sur la gestion des actifs, sur le thème « Une approche de la gestion des actifs pour combler le déficit d'infrastructures », afin de faire le point sur les progrès réalisés par les Premières Nations dans leurs travaux liés à la planification de la gestion des actifs (PGA), de présenter des exemples de PGA réussies, de réseauter et d'échanger des informations, et de discuter des difficultés persistantes liées à l'exploitation et à l'entretien des actifs. La conférence a eu lieu du 7 au 9 mars 2023 à Gatineau, au Québec.

Abrogation et remplacement de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (LSEPPN)

Objectif : Abroger et remplacer la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (LSEPPN)

Réalisations en 2022-2023

Tout au long de l'année, le Secteur des infrastructures de l'APN a continué de progresser dans la réalisation du mandat de sa stratégie de mobilisation de 2022-2023, destinée à assurer une vaste participation et contribution des Premières Nations à la loi de remplacement.

Activités spéciales du Secteur en 2022-2023 :

L'abrogation de la LSEPPN a reçu la sanction royale le 23 juin 2022, à la suite des démarches de l'APN et du règlement du recours collectif national, qui obligeait le gouvernement fédéral à abroger la LSEPPN et à la remplacer par une nouvelle loi en consultation avec les Premières Nations avant le 31 décembre 2022.

Le 17 février 2023, pour la première fois dans l'histoire, le Canada a publié une ébauche de consultation sur le projet de loi proposé intitulé « Loi concernant l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations » à l'intention de tous les détenteurs de droits. Le Secteur des infrastructures de l'APN a aidé les Premières Nations à élaborer leurs propres réponses. Le projet de loi proposé ne répond pas aux préoccupations des Premières Nations et ne correspond pas à l'orientation des Premières Nations en assemblée concernant le contenu nécessaire de la loi. L'analyse de l'APN a mis en évidence les points forts du projet de loi et les possibilités d'en renforcer le libellé en ce qui concerne les cinq principaux sujets de préoccupation des Premières Nations : les droits et responsabilités des Premières Nations en matière d'eau, les engagements financiers, les normes et règlements minimaux, la gouvernance et les questions relatives aux eaux transfrontalières.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui a eu lieu en mars 2023, la Cheffe régionale Woodhouse, titulaire de portefeuille pour le CCLI, a participé à une activité parallèle, l'événement





RAPPORTS DES DIRECTIONS



spécial sur la réduction des inégalités. Elle a attiré l'attention des participants sur la situation de crise dans laquelle se trouvent les Premières Nations, qui n'ont pas accès à une eau potable et à des installations sanitaires sûres, propres et fiables, tout en tenant le gouvernement canadien responsable de cet état de fait.

L'APN n'a pas appuyé l'ébauche de consultation finale de Services aux Autochtones Canada, ce qui a incité la ministre, Patty Hajdu, le 29 mai 2023, à s'engager à demander un mandat élargi pour la loi afin de répondre à la motion du Comité exécutif de l'APN et de retarder le dépôt du projet de loi. Celui-ci devrait être présenté à l'automne 2023.

Stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies et rassemblement des premiers intervenants

Objectif : Financement de postes de pompiers entièrement rémunérés, accès aux fonds d'intervention d'urgence et amélioration des ressources nécessaires pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes dans les communautés.

Réalisations en 2022-2023

L'APN a plaidé en faveur de l'amélioration des ressources de protection contre les incendies afin que les Premières Nations puissent répondre plus facilement aux appels d'urgence dans leurs communautés et à l'interface entre la forêt et la ville. La stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies a été approuvée par l'APN et SAC et entérinée par la ministre de Services aux Autochtones Canada.

La Stratégie décrit les priorités et les objectifs précis propres à six piliers :

1. Partenariat pour la protection des Premières Nations contre l'incendie
2. Sensibilisation à la prévention des incendies
3. Normes de la société
4. Normes opérationnelles des services d'incendie
5. Changements climatiques
6. Infrastructures essentielles

Un rassemblement des premiers intervenants des Premières Nations a eu lieu en mai 2023, réunissant les chefs des pompiers des Premières Nations, les Chefs et les premiers intervenants des Premières Nations de tout le Canada. Ce fut l'occasion d'annoncer la publication de la Stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies pour 2023 à 2028 et d'examiner les objectifs de sa mise en œuvre, conformément au mandat de la résolution 09/2022, *Soutien ciblé à l'amélioration de la protection des Premières Nations contre les incendies*.

Rapport sur la politique fédérale en matière d'appels d'offres

Objectif : Examiner les exigences de la politique fédérale en matière d'appels d'offres et recommander des changements afin d'améliorer la politique fédérale de financement des projets d'investissement des Premières Nations dans les réserves.

Réalisations en 2022-2023

SAC a demandé au Secteur des infrastructures de l'APN d'examiner les politiques fédérales actuelles en matière d'appels d'offres. Les lignes directrices du Conseil du Trésor pour tous les programmes fédéraux n'ont pas été mises à jour depuis plus de 20 ans.

Le 20 mai 2022, l'APN a finalisé un rapport qui indiquait les problèmes et les préoccupations soulevés par la politique d'appel d'offres de SAC pour les projets d'immobilisations des Premières Nations dans les réserves financés par le gouvernement fédéral, laquelle exclut le logement et exige des Premières Nations qu'elles élaborent des politiques d'appel d'offres comme condition pour les projets de plus de 100 000 \$. Le rapport portait sur les seuils de la politique, la qualité de la prestation des services de SAC, la possibilité de stimuler l'économie dans les réserves par des projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral et les possibilités d'amélioration, notamment par le soutien aux dirigeants des Premières Nations, aux techniciens et à la prestation des services de SAC.

Le rapport de l'APN sur la politique fédérale en matière d'appels d'offres proposait onze recommandations visant à l'améliorer. Ces recommandations permettraient d'alléger le fardeau administratif des appels d'offres des Premières Nations, d'améliorer la concurrence dans le secteur privé et de promouvoir les possibilités de marchés publics pour les

Premières Nations. Services aux Autochtones Canada a accepté les recommandations de l'APN, et l'APN et SAC travaillent actuellement à l'élaboration conjointe d'une nouvelle politique fédérale d'appel d'offres qui devrait être achevée en 2023.

Conclusion — La voie à suivre

Le Secteur des infrastructures de l'APN reste déterminé à élaborer et à rédiger conjointement avec SAC une loi sur l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes. Les Premières Nations et les experts techniques ont examiné, étudié et évalué le projet de loi afin de garantir les normes les plus élevées pour la sécurité, la santé et le bien-être des Premières Nations et des personnes qui résident, travaillent ou sont en visite sur les terres et territoires des Premières Nations.

En prévision du dépôt de la loi au Parlement, le Secteur des infrastructures de l'APN collabore avec toutes les Premières Nations pour réagir et fournir des commentaires et des suggestions sur la loi dans des présentations écrites.

Le Secteur des infrastructures continue de faire progresser le travail avec nos partenaires fédéraux pour combler le déficit d'infrastructures des Premières Nations d'ici 2030.





RAPPORTS DES DIRECTIONS



Direction de l'environnement, des terres et de l'eau

La Direction de l'environnement, des terres et de l'eau (ETE) s'emploie à protéger et à préserver le cercle sacré de la vie en mettant à profit les connaissances et les valeurs traditionnelles – qui font partie intégrante de toutes les relations de la création – dans la conservation de l'environnement, des terres et de l'eau.

Principales questions et activités

Pour les Premières Nations, l'environnement – toutes les terres et toutes les eaux – représente la vie. Chaque élément est inséparable l'un de l'autre, ce qui montre notre lien réciproque et durable avec l'île de la Tortue et nos propres terres, eaux et territoires. L'objectif de la Direction est de soutenir les droits à l'autodétermination des Premières Nations, qui s'efforcent de récupérer leur compétence et leur autorité fondées sur leurs droits inhérents issus des traités et leur titre protégés par la constitution. Pour cela, elles demandent en priorité la reconnaissance permanente des Premières Nations en tant que chefs de file dans les domaines de l'environnement, des terres et de l'eau.

La Direction de l'ETE fait progresser cinq objectifs stratégiques interdépendants.

1. Veiller à ce que les lois et règlements fédéraux sur l'environnement, les terres et l'eau respectent et fassent progresser les droits inhérents et issus de traités, le titre et la compétence des Premières Nations.
2. Préconiser un financement équitable, suffisant et direct pour l'environnement, les terres et l'eau pour permettre aux Premières Nations de mettre pleinement en œuvre leurs droits inhérents et issus de traités, leur titre et leur compétence.
3. Améliorer les politiques et programmes fédéraux liés à l'environnement, aux terres et à l'eau pour permettre aux gouvernements des Premières Nations d'exercer leurs droits inhérents et issus de traités, leur titre et leur compétence, tout en créant un contexte pour l'affirmation des politiques et des programmes dirigés par les Premières Nations.
4. Faciliter la création de mécanismes (ou processus) liés à l'environnement, aux terres et à l'eau qui favorisent l'atteinte des résultats à long terme déterminés par les Premières Nations, tout en respectant les droits inhérents et issus de traités, le titre et la compétence des Premières Nations.
5. Soutenir les Premières Nations dans l'élaboration de stratégies liées à l'environnement, aux terres et à l'eau, et demander qu'elles soient pleinement prises en compte dans les processus décisionnels fédéraux.
6. Soutenir les Premières Nations dans l'élaboration de stratégies liées à l'environnement, aux terres et à l'eau et plaider pour qu'elles soient pleinement prises en compte dans les processus décisionnels fédéraux.

Secteur de l'environnement

Le Secteur de l'environnement de l'APN s'emploie activement à positionner les Premières Nations en tant que chefs de file de l'action environnementale, en suscitant des changements transformateurs dans tout un ensemble de questions, notamment les changements climatiques, la conservation, la biodiversité et la santé environnementale. Il s'agit de favoriser la reconnaissance des droits inhérents, du titre et de la compétence des Premières Nations, ainsi que l'application de l'autodétermination et de la compétence des Premières Nations dans l'élaboration des lois, des politiques et des programmes, sous la direction du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement.

Réalisations en 2022-2023

Biodiversité et conservation

Le Secteur de l'environnement demeure ferme dans son plaidoyer pour positionner les citoyens des Premières Nations, par leurs avis et leurs cultures, en tant que gardiens et gestionnaires des terres, de l'eau et de la glace. Ce travail a été mis en évidence lors de la 15e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15), en décembre 2022. Celle-ci a permis la ratification d'un engagement mondial quasi unanime en faveur du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui comprend des engagements visant à faire entendre les voix des peuples autochtones dans le domaine de la conservation. Ces engagements s'inscrivent dans le travail du Canada dans l'initiative En route, dans laquelle le Secteur de l'environnement demeure un promoteur du leadership essentiel des Premières Nations. Ces initiatives favoriseront une présence accrue des Premières Nations dans les organes et processus décisionnels liés aux objectifs ambitieux de protection de 25 % d'ici à 2025 et de 30 % d'ici à 2030 du Canada.

Le Secteur de l'environnement continue de participer à l'élaboration d'un plan d'action stratégique national sur la biodiversité du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il

a organisé avec succès trois séances de dialogue régionales sur la conservation des espèces revêtant une importance culturelle avec des représentants techniques des Premières Nations dans le but de faire progresser les travaux liés à la nature au niveau régional.

Conformément à la résolution 57/2022, *Table de la nature des Premières Nations*, le Secteur de l'environnement fait progresser la création de la Table de la nature des Premières Nations (TNPN) en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Cette table mixte constituera une tribune de dialogue technique pour orienter la mise en œuvre nationale du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal par le Canada, parmi d'autres priorités ambitieuses en matière de nature.

Santé environnementale

L'Étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes des Premières Nations (EANEPN) vise combler un manque de connaissances sur l'impact des environnements bâtis, sociaux et naturels sur la nutrition et la santé des enfants et des jeunes des Premières Nations. Après une étude pilote réussie, la version complète de l'EANEPN a été lancée dans la région de l'Atlantique à l'automne 2022. Des séances de mobilisation communautaires ont également commencé dans la région de la Saskatchewan, et la collecte de données devrait débuter durant l'été 2023.

Le Secteur de l'environnement dirige la participation de l'APN à l'examen en cours du projet de loi S-5 (*Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement*). L'APN a comparu en tant que témoin et a présenté un mémoire au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (ENEV), soulignant ses préoccupations et formulant des recommandations visant à renforcer le projet de loi. Bien que le projet de loi S-5 renferme d'importantes dispositions et modifications destinées à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), il n'aborde pas d'autres questions. Le Secteur de





RAPPORTS DES DIRECTIONS



l'environnement continuera de discuter avec le Canada de certains aspects de la LCPE qui touchent les Premières Nations, y compris la nécessité de combler les lacunes réglementaires de celle-ci.

Le Secteur de l'environnement, par l'intermédiaire du sous-groupe de travail sur l'encéphalopathie des cervidés (EC) du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement, rédige un document de travail décrivant les préoccupations des Premières Nations et leurs recommandations pour lutter contre la propagation potentielle de l'EC et ses impacts connexes sur les Premières Nations.

Évaluation d'impact

Le Secteur de l'environnement de l'APN continue de surveiller les modifications réglementaires apportées à la politique en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Plus précisément, il surveille les règlements relatifs à la participation des Premières Nations au processus d'élaboration conjointe des modifications réglementaires. Cette loi offre aux Premières Nations des possibilités concrètes de participer à des prises de décisions concernant les grands projets prévus sur les terres fédérales. Cela comprend l'élaboration d'un cadre stratégique sur les connaissances autochtones, de programmes de soutien des capacités autochtones, de règlements sur les ententes de coopération autochtone et du cadre de réconciliation des organismes. L'APN continuera de soutenir et de coordonner les interventions et la participation des Premières Nations, y compris les séances de mobilisation régionales prévues à la fin de l'année 2023.

Action en faveur du climat

Depuis l'adoption de la résolution 05/2019, *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*, le Secteur de l'environnement a progressé dans plusieurs domaines prioritaires liés au leadership des Premières Nations en matière d'action en faveur du climat, notamment en organisant le deuxième Rassemblement national sur le climat (27 au 29 septembre 2022,

Fredericton, N.-B.). Un rapport sur le rassemblement et un ensemble de vidéos ont été diffusés pour rendre compte de cet événement.

Élaborée en collaboration avec le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement, la Stratégie nationale sur le climat de l'APN est prête à être examinée par les Premières Nations-en-Assemblée. Elle souligne des moyens de faire progresser le leadership climatique des Premières Nations dans sept domaines clés; elle devrait être présentée à l'AGA cette année en vue de son adoption.

Le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) a repris ses travaux en personne, cherchant à faire valoir les intérêts des Premières Nations dans les politiques et plans fédéraux sur le climat. Il publiera de nouveau son rapport annuel destiné à la Cheffe nationale et au premier ministre. Il devrait, comme d'autres renseignements relatifs au CMAC, être affiché sur son site Web à l'automne 2023.

Enfin, une délégation, dirigée par le Chef régional Terry Teegee et la Kukpi7 Judy Wilson, a participé à la vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP 26) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en Égypte, en octobre 2022. Un document de synthèse, intitulé *Setting First Nations Expectations for COP 27*, a permis d'exposer les priorités des Premières Nations relatives à une action climatique urgente et transformatrice. Un bulletin électronique a été publié en décembre 2022, qui détaille la participation de l'APN à la COP 27.

Résolutions principales

- Résolution 55/2022, *Soutien aux Premières Nations touchées par des inondations et des sécheresses*
- Résolution 57/2022, *Table de la nature des Premières Nations*
- Résolution 21/2023, *Remplacement des terres des Premières Nations perdues à la suite de catastrophes climatiques*

- Résolution 22/2023, *Engagement des Premières Nations dans le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada*
- Résolution 23/2023, *Interdire l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières dans les aires de mise bas sacrées de la harde de caribous de la Porcupine*
- Résolution 24/2023, *Soutien à l'application d'une taxe équitable concernant les émissions de carbone sur la protection des combustibles fossiles industriels*
- Résolution 25/2023, *Appel à une exemption de la taxe fédérale sur le carbone pour les gouvernements des Premières Nations dans les communautés rurales et éloignées*

Secteur des terres

Pour les Premières Nations, l'attachement à certaines terres est indissociable des droits ancestraux et humains fondamentaux, notamment ceux relatifs à leurs propres modes de vie, leurs traditions, leurs langues et de leurs cérémonies. La restitution des terres aux Premières Nations est une condition préalable essentielle à l'exercice du droit inhérent à l'autodétermination.

Sous la direction du Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR), le Secteur des terres de l'APN s'efforce de trouver des moyens de soutenir l'autodétermination des Premières Nations sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources par l'intermédiaire d'activités de défense d'intérêts, de politiques et de lois et en facilitant le croisement des démarches des Premières Nations par l'analyse critique et le partage d'informations.

Bien que notre travail soit souvent axé sur l'élimination des obstacles à la présence de moyens de réparation efficaces dans les politiques existantes, telles que la Politique sur les revendications particulières, la Politique sur

les ajouts aux réserves (AR) et la Politique sur les revendications territoriales globales (PRTG), nous cherchons également à déterminer et à mettre en valeur les nombreuses solutions innovatrices des Premières Nations pour remédier aux répercussions du colonialisme sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.

Réalisations en 2022-2023

Le Secteur des terres de l'APN a entamé l'année 2022-2023 avec divers mandats visant à faire progresser l'autodétermination des Premières Nations sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. Parmi les réalisations notables figurent celles ci-dessous.:

Revendications particulières

En novembre 2022, le Secteur des terres a travaillé avec le CCTTR à l'organisation d'une cérémonie publique entre le Chef régional Paul Prosper et le ministre Marc Miller, qui visait à lancer officiellement le développement conjoint d'un centre indépendant pour le règlement des revendications particulières. Le Groupe de travail APN-Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) sur la mise en œuvre des revendications particulières a été créé par la suite. Il a pour mandat d'élaborer conjointement un modèle consensuel pour le centre indépendant de règlement des revendications particulières; il se réunit régulièrement depuis novembre 2022.

Il est essentiel que notre travail sur la réforme des revendications particulières prenne en compte et englobe les lois et les ordres juridiques autochtones dans le processus des revendications particulières. Pour mener à bien ce mandat, le Secteur des terres de l'APN a facilité la création d'un Conseil d'experts en droit autochtone, qui comprend six experts, dont deux femmes, représentant diverses régions et divers domaines d'expertise.

Ajouts aux réserves





RAPPORTS DES DIRECTIONS



Pour contribuer à l'analyse en cours de la politique d'AR actuelle, le Secteur des terres a élaboré et lancé un sondage national sur cette question afin de recueillir des renseignements de la part des Premières Nations concernant les obstacles qu'elles rencontrent lorsqu'elles appliquent la politique actuelle. Lancé en octobre 2022, le sondage vise à mettre en évidence les éléments du processus d'AR à améliorer, à modifier ou à supprimer et à cerner les différences entre les différentes régions et les divers régimes fonciers. Ces données faciliteront l'analyse en cours et soutiendront les futurs efforts de plaidoyer.

Revendication globales

En collaboration avec le Secteur des droits de l'APN, le Secteur des terres a soutenu l'analyse en cours de l'approche utilisée par le gouvernement du Canada pour reconnaître le titre autochtone et l'autodétermination, tout en préconisant l'abrogation ou le remplacement des politiques sur les revendications territoriales globales et le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Les Secteurs des terres et des droits de l'APN ont également plaidé en faveur de modes de négociation souples, accessibles et ouverts qui facilitent et font progresser les discussions de nation à nation sur le titre autochtone et l'autodétermination (conformément à l'honneur de la Couronne), la pleine reconnaissance du titre autochtone et de l'autodétermination et les normes minimales de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies).

En 2022-2023, le Secteur des terres a diffusé des comptes rendus de secteur, animé des séances de dialogue, discuté avec le CCTTR et présenté des exposés aux Premières Nations et à leurs organisations représentatives sur la préparation conjointe des revendications particulières, la réforme des AR et les propositions de réforme de la *Loi sur les Indiens* (projet de loi C-38) du Canada.

Résolutions principales

- Résolution 14/2022, *Autodétermination des Premières Nations en matière de citoyenneté*
- Résolution 42/2022, *Demande de consultation sur les modifications à la Loi sur les Indiens (1985)*
- Résolution 53/2022, *Règlement équitable des revendications supérieures à 150 M\$*
- Résolution 54/2022, *Soutien politique et financier aux Nations signataires de traités dans l'Ouest pour le Sommet consacré à la Convention sur le transfert des ressources naturelles*

Secteur de l'eau

Le Secteur de l'eau de l'APN est chargé de soutenir les Premières Nations dans la gestion des eaux intérieures et marines. Ce travail s'inscrit dans la mise en œuvre de mandats et de projets de grande envergure de l'APN, qui sont axés sur la gestion de l'eau, l'affirmation de l'exercice de la compétence sur l'eau (titre et droits) et la progression des projets de conservation (aires protégées, perte d'habitat, biodiversité, etc.), sous les auspices du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement.

Réalisations en 2022-2023

Conservation et biodiversité

Le Secteur de l'eau a travaillé en étroite collaboration avec le Secteur de l'environnement à la préparation de la participation de l'APN à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15), qui s'est tenue à Montréal en décembre dernier. Dirigée par la Cheffe régionale du Yukon, Kluane Adamek, la délégation de l'APN a fait valoir les priorités des Premières Nations sur la scène internationale, en

insistant sur l'importance du leadership, de la gouvernance, des droits et des systèmes de connaissances des Premières Nations pour enrayer et inverser la perte de biodiversité.

La forte présence de l'APN et ses efforts de plaidoyer dans l'élaboration du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ont permis d'obtenir un langage fort sur la nécessité de respecter les droits des peuples autochtones relatifs à leurs terres, leurs eaux, leurs territoires et leurs ressources, ainsi que la protection et la promotion de leurs systèmes de connaissances. Le Secteur de l'eau a poursuivi ses efforts de sensibilisation au traité visant à protéger la biodiversité marine ne relevant pas de la juridiction nationale (traité BBNJ) afin de s'assurer que les priorités des Premières Nations soient prises en compte dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et que les systèmes de connaissances des Premières Nations soient respectés et promus. Finalisé en mars dernier, le traité BBNJ facilitera la protection de vastes zones de haute mer et renforcera nos efforts de conservation marine au niveau national.

En février 2023, appuyée par le Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement et son groupe de travail, l'APN a publié un rapport qui présente au gouvernement du Canada des moyens et des recommandations pour aider les Premières Nations à créer des aires marines protégées et de conservation autochtone (AMPCA). Les AMPCA sont un exemple parfait de l'affirmation de la gouvernance et de la gestion des Premières Nations sur leurs terres et leurs eaux, conformément à leurs droits et à leurs responsabilités. La Cheffe régionale Adamek et le Chef régional de la Colombie-Britannique Terry Teegee ont présenté ces messages à l'auditoire du cinquième Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC 5), qui s'est tenu en février à Vancouver.

Développement durable

Le Secteur de l'eau continue de demander un volet des Premières Nations dans les Objectifs de développement durable (ODD) et le Programme 2030. En mars 2023, le Secteur de l'eau a mis sur pied une délégation de l'APN dirigée par la Chef régionale Cindy Woodhouse, comprenant Judy Wilson, mandataire de la Cheffe régionale Adamek, pour assister à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023. Concentré sur l'examen de mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action, le Secteur a fait valoir les points de vue des Premières Nations sur la gestion de l'eau et a demandé des solutions et des réponses dirigées par les Premières Nations à la crise mondiale de l'eau et au Programme d'action pour l'eau des Nations Unies.

Les Premières Nations peuvent promouvoir un développement qui prend en compte leurs concepts de durabilité et qui respecte leur pouvoir de décision et leurs priorités, cela dans le but d'éviter qu'aucune Première Nation ne soit laissée de côté. S'appuyant l'orientation du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement et les conclusions de séances d'échange de connaissances organisées en format virtuel en 2022, le Secteur de l'eau a lancé une analyse des objectifs de développement durable, qui vise à déterminer les intérêts et les priorités des Premières Nations en matière de développement durable. D'autres travaux sont en cours pour transmettre ces renseignements aux Premières Nations.

Protection de l'eau

Les changements climatiques, le développement industriel et la pollution continuent de menacer les eaux de surface et les eaux souterraines, tout en ayant des répercussions sur le bien-être des communautés des Premières Nations. Le Secteur de l'eau a travaillé avec la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) dans son processus de sélection d'un site de stockage du combustible





RAPPORTS DES DIRECTIONS



nucléaire en couches géologiques profondes afin de s'assurer que les préoccupations des communautés des Premières Nations, dont les territoires sont envisagés pour accueillir un dépôt en couches géologiques profondes, sont prises en compte. Compte tenu des risques potentiels pour l'eau, le Secteur de l'eau en en train d'analyser sur le plan environnemental les points de vue des Premières Nations sur la gestion des déchets nucléaires et d'établir un plan de mobilisation pour évaluer les préoccupations, cerner les lacunes et obtenir d'autres types d'avis.

Résolutions principales

- Résolution 56/2022, *Participation des Premières Nations au 5e Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC 5)*
- Résolution 27/2021, *Participation et mobilisation significatives concernant la création conjointe d'une agence canadienne de l'eau*
- Résolution 41/2021, *Zones marines protégées et de conservation autochtones*
- Résolution 43/2021, *Soutien aux droits inhérents, au titre et à la compétence des Premières Nations en matière de gestion de l'eau, y compris les rôles traditionnels des femmes des Premières Nations*
- Résolution 44/2021, *Soutien à une voie tracée par les Premières Nations pour atteindre les objectifs de développement durable*

Conclusion — La voie à suivre/Se tourner vers l'avenir

La Direction de l'Environnement, des terres et de l'eau continuera de défendre les intérêts des Premières Nations dans le domaine des terres et de l'environnement et de les soutenir dans leurs efforts visant à obtenir justice concernant leurs

terres, leurs eaux et leurs territoires. Il s'agira notamment de :

- Organiser la première Marche pour l'eau à l'automne 2023;
- Mettre sur pied conjointement un centre de règlement des revendications particulières totalement indépendant, basé sur les normes minimales en matière de mécanismes de réparation qui figurent dans la Déclaration des Nations Unies;
- Tenir le 3e Rassemblement national sur le climat en 2024.

Ces activités, entre autres, constituent la base d'un plan de plaidoyer qui vise à soutenir les Premières Nations dans leur volonté de porter leurs intérêts et leurs compétences au premier plan de l'action nationale et internationale.





RAPPORTS DES DIRECTIONS



Direction générale des droits, de la justice et de la gouvernance

L'objectif de la Direction générale des droits, de la justice et de la gouvernance est de soutenir la pleine affirmation et manifestation des droits inhérents, des droits issus des traités et de la compétence des Premières Nations.

Les droits, la justice et la gouvernance sont à la base de la reconnaissance de la compétence et de l'autodétermination des Premières Nations, ainsi que du bien-être des communautés. La Direction générale s'appuie sur trois secteurs distincts axés sur les droits, la justice et la gouvernance. Chacun des secteurs travaille activement sur des mandats nouveaux et continus qui portent sur le manque chronique de financement et de priorité de la part de la Couronne en ce qui concerne l'édification des nations, sur la revitalisation des systèmes judiciaires des Premières Nations et sur l'exercice par les Premières Nations de leur compétence légitime. Les priorités actuelles de la Direction générale concernent les services de police des Premières Nations, les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), le contrôle de la citoyenneté par les Premières Nations, les relations de gouvernement à gouvernement, et les relations financières.

Principaux enjeux et activités de la Direction générale:

Secteur des droits

Le Secteur des droits intervient à l'intersection entre les droits inhérents, les lois et les ordres juridiques des Premières Nations et les systèmes juridiques et politiques coloniaux. Le Secteur examine l'interface entre les lois et les ordres juridiques des Premières Nations et les gouvernements coloniaux et recommande des

améliorations en appui aux droits inhérents et au titre des Premières Nations. Le Secteur des droits soutient également le travail demandé par l'APN en ce qui concerne les structures juridiques et politiques existantes, telles que les traités, les traités modernes et les arrangements constructifs, ainsi que les structures juridiques coloniales en évolution qui sont pertinentes pour les Premières Nations, telles que la Loi sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU) et les mesures qu'elle requiert. Le Secteur s'occupe des questions liées à la citoyenneté des Premières Nations, comme le projet de loi S-3 et la décision *Descheneaux*. Il se penche également sur les questions liées aux droits dans le contexte international des relations avec la Couronne et des mouvements transfrontaliers, en particulier pour ce qui est du respect du traité de Londres (traité Jay) et du libre passage des Premières Nations, conformément à l'article 36 de la *Déclaration des Nations Unies*.

Réalisations en 2022-2023

Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies

Tout au long de l'exercice 2022-2023, le Secteur des droits s'est concentré sur la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies*, comme il en avait reçu le mandat des Premières Nations en assemblée. Le travail soutenu de l'APN en matière de défense des droits a consisté notamment en un dialogue entre le Canada et les Premières Nations, en discussions virtuelles dirigées par l'APN et en élaboration du Plan

d'action du Canada. Les discussions virtuelles de l'APN ont eu lieu au printemps 2023 pour aider les Premières Nations qui avaient des préoccupations ou des questions sur le processus de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. Ces discussions ont abouti à une assemblée extraordinaire des Chefs qui s'est tenue du 3 au 6 avril 2023 sur le territoire algonquin non cédé à Ottawa (Ontario). L'assemblée a été organisée pour faire avancer les discussions sur la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU) et son Plan d'action national.

En appui à ces discussions, le Secteur des droits a produit deux documents clés qui ont été rendus publics à l'assemblée d'avril 2023. Le premier est une compilation des centaines de mandats adoptés par les Premières Nations réunies en assemblée depuis 2011, intitulée *Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies : Éléments essentiels des Premières Nations*. Le rapport présente les mandats des Premières Nations comme les mesures essentielles que le Canada doit prendre pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies. Le Secteur des droits a également produit, avec le soutien du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, un rapport sur la souveraineté des données des Premières Nations. Ces documents ont été remis au Canada en mai 2023 afin d'encadrer les éléments essentiels que les Premières Nations veulent voir figurer dans tout plan d'action visant à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies.

Pour guider ce travail, le Secteur des droits, sous la direction du Comité exécutif de l'APN, a mis sur pied un Comité spécial des Chefs sur la LDNU en 2022. Ce comité fournit des conseils et des orientations à l'APN et veille à ce que les perspectives et les intérêts régionaux soient transmis à l'APN et au Canada. Le comité s'est réuni tout au long de l'année 2022-2023 et a demandé des améliorations à la participation du Canada, au financement et à la rédaction du Plan d'action national, notamment en s'adressant directement au ministre de la Justice et à des hauts fonctionnaires. Le Secteur des droits est

également en train d'établir un groupe spécial d'experts national pour aider les Premières Nations à analyser la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies et à y réagir.

Le travail de défense des droits mené par le Secteur des droits dans ce domaine a abouti à d'importantes améliorations techniques des mesures du Plan d'action national du Canada et a entraîné une augmentation du nombre total de mesures inspirées par les Premières Nations.

Outre le Plan d'action national, le Secteur des droits réclame également sur la scène internationale l'abrogation des doctrines, des lois et des politiques des États, et d'autres organismes influents sur la scène internationale, qui sont incompatibles avec la Déclaration des Nations Unies, comme la doctrine de la découverte. En ce qui concerne les frontières internationales, le Secteur des droits a œuvré tout au long de l'année 2022-2023 pour que le traité Jay soit respecté et que nos citoyens puissent traverser librement et sans restriction les frontières internationales, comme l'exige l'article 36 de la Déclaration des Nations Unies. Avec le soutien de l'APN, la Jay Treaty Border Alliance a eu des rencontres de haut niveau pour discuter de ces questions en 2023. Le Secteur des droits continue de plaider pour un remaniement immédiat des Services frontaliers canadiens et pour une révision des mesures frontalières qui violent la Déclaration des Nations Unies.

Le travail du Secteur des droits découle des mandats adoptés par diverses résolutions.

- Résolution d'urgence 20/2023 *Ébauche du Plan d'action national relatif à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
 - Cette résolution réagit aux questions et aux préoccupations importantes soulevées par le processus d'élaboration du Plan d'action du Canada au début de l'année 2023. Le Secteur des droits de l'APN fait tout ce qu'il peut pour que le processus de modification du Plan d'action soit dirigé par





RAPPORTS DES DIRECTIONS



les Premières Nations, mené chaque année et fondé sur les principes du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

- Résolution 17-2021, *Plan d'action national pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.*
 - Cette résolution donne à l'APN le mandat de continuer à plaider en faveur d'une participation totale et significative des Premières Nations à tous les processus destinés à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies. Elle affirme que la LDNU ne domestique pas ou n'acquiert pas les relations sacrées, les responsabilités, les privilèges ou les droits des Premières Nations qui sont affirmés et décrits dans la DNUDPA.
- Résolution 12/2022, *Appel à la pleine participation des Premières Nations à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.*
 - Cette résolution demande à l'APN de veiller à tous les aspects de la LDNU, et pas seulement au Plan d'action. Cela signifie examiner de près l'article 5 de la LDNU, qui harmonise les lois et les politiques du Canada avec la Déclaration des Nations Unies, et l'article 7, qui concerne le processus de présentation du rapport annuel.
- Résolution 13/2022, *Priorités des Premières Nations pour guider la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.*
 - Cette résolution donne à l'APN le mandat de demander à la Couronne, sous toutes ses formes, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ou territoriaux, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer immédiatement l'harmonisation de ses lois et de ses politiques avec la Déclaration des Nations Unies.

Bureau du commissaire aux traités

En 2021-2022, le Secteur des droits a demandé 86 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la création d'un commissaire national aux traités et le fonctionnement d'un bureau du commissaire. En 2023, conscient de l'inflation et d'autres coûts, le Secteur des droits a réitéré sa demande pour un montant de 92 millions de dollars. Le Canada n'a pas répondu à cette demande de financement, malgré la lettre de mandat du ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada, qui priorise le rétablissement des relations de nation à nation par le renouvellement des relations établies par les traités.

Pendant l'année 2022-2023, le Secteur des droits a continué à soutenir les discussions sur le Bureau du commissaire aux traités, principalement en plaçant en faveur d'un Plan d'action national solide pour la LDNU. De nombreuses mesures proposées dans le Plan d'action de la LDNU évoquent la nécessité de structures de responsabilisation et de nouvelles entités indépendantes, telles qu'un Bureau national de commissaire aux traités, dans les années à venir. Le Secteur des droits continue de dialoguer avec plusieurs ministères du gouvernement fédéral pour que le Plan d'action comporte clairement et ouvertement le respect fondamental des droits inhérents et des traités.

Le Secteur des droits est guidé par la résolution 78/2015, qui demande à l'APN d'aider les nations signataires de traités à *mettre sur pied un bureau de commissaire aux traités.*

Citoyenneté des Premières Nations et Loi modifiant la Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada

Le Secteur des droits est déterminé à respecter son mandat consistant à demander au Canada de traiter tous les effets résiduels de la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur

les Indiens, qu'ils soient passés ou actuels. En 2017, les Premières Nations en assemblée ont relevé de nombreux problèmes associés au projet de loi S-3, Loi modifiant la *Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada (Procureur général)*. Le Secteur des droits a donc fait du Plan d'action national de la LDNU un cadre clair pour régler ces problèmes.

Deux problèmes particuliers ont été soulevés : le besoin de nouvelles ressources pour faire face à l'augmentation du nombre de nouveaux citoyens potentiels et le respect du pouvoir inhérent des Premières Nations de déterminer qui sont leurs citoyens. Le Secteur des droits a continué à confronter le Canada dans son processus de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies; en effet, la définition du « statut d'Indien » est limitative, et nos lois inhérentes et nos ordres juridiques doivent être respectés dans la définition de la « citoyenneté » et de l'appartenance.

Le Secteur des droits a également maintenu son plaidoyer pour que le Canada confirme officiellement que sa pratique de définition du « statut d'Indien » n'est pas conforme à la Déclaration des Nations Unies. En 2022-2023, il a demandé que 302 millions de dollars sur cinq ans soient attribués aux détenteurs de droits des Premières Nations afin de les aider à rapatrier leurs membres à la suite de l'adoption du projet de loi S-3. Le gouvernement canadien n'a pas prévu de ressources à cet effet dans le budget 2023.

Les résolutions suivantes concernant l'inscription des Indiens et la citoyenneté des Premières Nations ont donné à l'APN le mandat de travailler dans ce domaine :

- Résolution 14/2022, *L'autodétermination des Premières Nations confirme leur droit inhérent à exercer leur compétence en matière de citoyenneté*.

- Résolution 36/2015, *Processus de demande de statut d'Indien*
- Résolution 53/2015, *Le droit des Premières Nations de déterminer leurs identités individuelles et collectives*, 59/2016, *Citoyenneté des Premières Nations*
- Résolution 71/2016, *Décision Descheneaux : Compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté et d'identité*, et 30/2017, *Compétence inhérente de définir la citoyenneté*



Secteur de la justice

Le Secteur de la justice de l'APN aide les Premières Nations à affirmer leur compétence dans les systèmes liés à la justice, notamment les services de police, la justice réparatrice ainsi que les stratégies de prévention et de réduction des méfaits.

Ce travail vise à mettre fin à la surreprésentation des Premières Nations dans le système de justice pénale. Le Secteur de la justice est également responsable de la promotion des réformes de justice sociale et des changements systémiques décrits dans les *Appels à l'action* de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et les *Appels à la justice* de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Le Secteur s'efforce d'obtenir des changements significatifs qui témoignent d'une approche holistique du bien-être social, économique et politique des Premières Nations.

Réalisations en 2022-2023

Justice sociale

Conformément à la résolution 36-2021, *Appel à un engagement renouvelé, à l'octroi d'un financement et à l'établissement d'un calendrier précis pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de justice pour les Premières*



RAPPORTS DES DIRECTIONS



Nations, l'APN continue de préconiser l'élaboration d'une stratégie nationale de justice pour les Autochtones afin de lutter contre la discrimination et la surreprésentation des membres des Premières Nations dans le système judiciaire. Dans le cadre de ce travail, le Secteur de la justice se concentre sur la défense de la réforme du système de justice pénale et sur le soutien à la mise en place de solutions qui remplaceraient le système de justice actuel et seraient dirigées par les Premières Nations et adaptées à leur culture.

Plus récemment, les Premières Nations en assemblée ont adopté la résolution 11/2022, *Établissement d'un Comité des Chefs sur la justice*, chargé d'exécuter le mandat de l'APN de continuer à travailler avec le ministre de la Justice et procureur général du Canada et les ministères concernés afin de formuler des recommandations au ministère de la Justice sur les éléments qui devraient figurer dans sa Stratégie en matière de justice autochtone. Le Comité des Chefs sur la justice fournira des conseils et une orientation sur les questions relatives à la réforme de la justice et à la réappropriation des systèmes de justice, des traditions juridiques et des lois coutumières des Premières Nations. L'appel à la représentation régionale au sein du comité et l'élaboration de la version préliminaire du mandat sont prévus pour le début de l'été 2023.

À l'avenir, le Comité des Chefs sur la justice soutiendra également la mise en œuvre du mandat découlant de la résolution 12/2023, *Visions différentes de la justice des Premières Nations*. Cette résolution demande au gouvernement fédéral d'appuyer les Premières Nations dans la reconstruction de leur système de justice en leur fournissant un financement prévisible à long terme pour établir, étendre ou maintenir différentes visions de l'application de la loi et de la justice qui reposent sur les lois et les traditions juridiques de chaque Première Nation. Le Comité des Chefs sur la justice prendra aussi en considération le mandat découlant de la résolution 13/2023, *Application des résolutions et des règlements du conseil de bande dans les*

réserves, qui demande la reconnaissance et l'application des lois des Premières Nations.

Femmes, filles et personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA)

L'APN a organisé un rassemblement national consacré aux FF2E+ADA à Vancouver, en Colombie-Britannique, du 14 au 16 février 2023. Celui-ci avait été planifié dans une perspective axée sur les « familles d'abord » et tenant compte des traumatismes. Le rassemblement a été l'occasion pour les survivants et les familles des FF2E+ADA de se réunir pour réfléchir au travail accompli jusqu'à présent et discuter des mesures requises pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations.

Le 3 juin 2023, l'APN a publié son rapport *Connecting Hearts & Making Change - Building on Breathing Life into the Calls for Justice: An Action Plan to End Violence Against First Nations Women, Girls & 2SLGBTQIA+ People*, qui réunit les commentaires recueillis auprès des survivants et des familles des FF2E+ADA. Le document *Connecting Hearts & Making Change (Lier les cœurs et provoquer un changement)* renforce les cadres prioritaires de Donner vie aux appels à la justice et apporte des ajouts propres à chacun des quatre piliers pour la sécurité : justice, sécurité humaine, santé et bien-être, et culture.

Donner vie aux appels à la justice met en lumière trois (3) cadres nationaux que les survivants et les familles des FF2E+ADA ont désignés comme des domaines prioritaires pour lutter immédiatement contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations. Ces cadres sont les suivants :

- Framework on Supporting Survivors and Families
- Framework on Prevention Services

- Framework on Healing Ourselves and Our Nations

In December 2022, First Nations-in-Assembly passed Resolution 27/2022, *Support for the Family of Chantel Moore and Implementation of the 231 Calls for Justice*. That resolution called on the federal government to accelerate the implementation of the Calls for Justice and establish an independent oversight body to provide accountability for implementation. In January 2023, Canada appointed a Ministerial Special Representative and Innovation 7 (an Indigenous organization) to provide advice and recommendations to address the *Calls for Justice*.

Additionally, Resolution 49/2022, *Support for Sustainable Funding and Accountability for the Implementation of the 231 Calls for Justice*, advocates for the principle of “Nothing About Us, Without Us,” which centres the inclusion of families and survivors with lived experience in MMIWG2S+ work. Resolution 49/2022 also supports advocacy for implementation using a distinctions-based approach with a regional approach that accounts for geographical realities, needs, and priorities.

Services de police des Premières Nations

En 2020, Sécurité publique Canada a annoncé son engagement à co-élaborer un cadre législatif qui reconnaîtrait les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Cette annonce reflétait les efforts que les Premières Nations déployaient depuis longtemps pour remplacer le Programme des services de police des Premières Nations

Au cours de l'Assemblée générale annuelle de l'APN de 2021, les Premières Nations en assemblée ont adopté la résolution 07/2021, *Élaboration et mise en œuvre d'une loi sur les services de police des Premières Nations en tant que service essentiel*, qui charge l'APN de demander un traitement équitable des services

de police des Premières Nations par l'élaboration d'un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations.

À l'Assemblée extraordinaire des Chefs tenue en décembre 2022, les Premières Nations en assemblée ont adopté la résolution 51/2022, *Souveraineté des Premières Nations en ce qui a trait aux services de police*, recommandant que la loi visant à reconnaître les services de police des Premières Nations comme un service essentiel s'inspire du projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. La résolution 51/2022 demandait également que la loi fédérale sur la police permette aux Premières Nations d'adopter leur propre loi sur les services de police communautaires, garantissant ainsi une véritable compétence des Premières Nations en matière de systèmes de justice et de police qui serviront les Premières Nations d'une manière culturellement appropriée et respectueuse, exempte de racisme et de discrimination systémiques.

L'APN a accueilli le 3^e Forum national sur les services de police à Calgary, en Alberta, les 2 et 3 mai 2023, pour discuter de l'élaboration d'une loi sur les services de police des Premières Nations. Les priorités clés d'un cadre législatif ont été déterminées grâce à un travail participatif effectué par l'APN lors de ses forums sur les services de police :

- **Reconnaissance des droits :** Reconnaissance de l'autodétermination des Premières Nations conformément aux droits inhérents, aux droits issus des traités et aux droits constitutionnels des Premières Nations, dans le respect de la DNUDPA et de la LDNU, tout en complétant la loi et les règlements provinciaux et territoriaux sur les services de police.
- **Désignation de services essentiels :** Reconnaissance du fait que les services de police des Premières Nations font partie intégrante de la sûreté et de la sécurité des communautés et que la désignation de «





RAPPORTS DES DIRECTIONS



services essentiels » est l'une des conditions préalables requises pour que ces services soient soutenus par une loi et dotés de ressources suffisantes pour assurer le maintien de l'ordre dans le respect de la culture et en tenant compte des besoins.

- **Financement** : Reconnaissance du fait que les services de police des Premières Nations doivent être suffisamment financés pour faire leur travail et que ce financement doit être d'un niveau compatible avec leur reconnaissance comme services essentiels.

Secteur de la gouvernance

Le Secteur de la gouvernance soutient les Premières Nations dans les démarches qu'elles entreprennent pour reconstituer leurs nations et reconstruire leurs systèmes de gouvernance. Même si son objectif premier est d'aider les Premières Nations à affirmer leur compétence dans tous les domaines de la gouvernance, le Secteur de la gouvernance se concentre actuellement sur le renforcement des capacités dans les domaines de la gestion des urgences et de la nouvelle relation financière. Ces deux dossiers prioritaires soutiennent directement les droits inhérents des Premières Nations à l'autodétermination et à la compétence en matière de croissance et d'affaires socio économiques, tels qu'ils sont exprimés dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Le travail de l'équipe chargée de la nouvelle relation financière a pour objet la conception et l'élaboration conjointes d'un financement plus prévisible et plus durable pour les gouvernements des Premières Nations. L'équipe chargée de la gestion des urgences revendique un financement et un soutien accrus, en coordination avec les partenaires fédéraux de la gestion des urgences, afin que les Premières Nations puissent créer, contrôler, diriger et maintenir leurs propres régimes de gestion des urgences.

Réalisations en 2022-2023

Nouvelle relation financière

Le travail de l'équipe de la nouvelle relation financière vise à faire en sorte que les gouvernements des Premières Nations bénéficient d'un soutien adéquat pour fournir des services essentiels à leurs citoyens et qu'ils disposent de la capacité nécessaire pour concevoir, fournir et contrôler tous les programmes et services qui relèvent de leur compétence ou qu'ils souhaiteraient prendre en charge.

Une nouvelle relation financière entre les Premières Nations et le Canada remédiera aux problèmes de longue date qui nuisent aux résultats socio économiques et à l'innovation. Elle renforcera également la gestion financière, les ressources humaines, les systèmes informatiques et d'autres structures essentielles à une bonne gouvernance et à des services qui tiennent compte des priorités de chaque Première Nation. L'élimination de l'écart socio-économique entre les Premières Nations et les autres Canadiens a donné lieu à des travaux réalisés conjointement par l'APN, Services aux Autochtones Canada et d'autres partenaires autochtones dans le cadre de groupes de travail techniques. Les progrès réalisés par ces groupes de travail techniques sont décrits ci-dessous.

1. **Subvention au titre de la nouvelle relation financière**

La table de la subvention au titre de la nouvelle relation financière préconise et fait progresser l'élargissement de l'admissibilité à la subvention de façon à inclure les regroupements d'organismes de Premières Nations, tels que les conseils tribaux et les autorités sanitaires.

2. **Modernisation de la gouvernance**

La table de la modernisation de la gouvernance mène des recherches pour trouver des possibilités de réforme des programmes et des modèles de financement

pour le soutien du Canada à la gouvernance des Premières Nations et aux programmes de capacité de gouvernance, comme les programmes de financement du soutien des bandes, des avantages sociaux des employés des bandes et de développement professionnel et institutionnel

3. **Politique de prévention et de gestion des manquements**

La table de la Politique de prévention et de gestion des manquements se concentre sur l'abrogation de cette politique et sur la mise en place d'une approche conjointe axée sur la collaboration et le renforcement des capacités.

4. **Politique relative à la nouvelle relation financière**

La table de la politique relative à la nouvelle relation financière (NRF) vient d'être créée pour faire progresser les éléments de la vision transformatrice à long terme du Comité consultatif mixte sur les relations financières (CCMRF) et les initiatives connexes.

5. **Cadre national axé sur les résultats**

Le groupe de travail sur la politique relative à la NRF a l'intention de faire progresser l'initiative de reddition de comptes mutuelle en 2023-2024, notamment en reprenant les travaux sur le Cadre national axé sur les résultats (CNAR).

Le travail effectué dans le cadre de la nouvelle relation financière répond à la résolution 66/2017, *Rapport conjoint APN-Canada sur les relations financières, et à la résolution 24/2019, Discuter intensivement avec les Premières Nations du rapport du Comité consultatif mixte sur les relations financières*, et continue de poursuivre les objectifs énoncés dans ces rapports :

- Une nouvelle approche : *Élaboration conjointe d'une nouvelle relation financière entre le*

Canada et les Premières Nations, corédigé par l'APN et SAC, publié en décembre 2017.

- *Honorer nos ancêtres en ouvrant la voie à l'avenir, rédigé par le Comité consultatif mixte sur les relations financières, juin 2019.*

Gestion des urgences

Le Secteur de la gouvernance continue de réclamer des services d'urgence comparables pour les Premières Nations, le contrôle de régimes de gestion des urgences adaptés à la culture et l'accès à des programmes et à des services de gestion des urgences dirigés par les Premières Nations et bénéficiant d'un financement direct. Ce travail vise à assurer aux Premières Nations l'accès au renforcement des capacités, à la formation et aux ressources nécessaires à la gestion des situations d'urgence en fonction de leur situation géographique.

Le Secteur de la gouvernance coordonne avec Services aux Autochtones Canada la surveillance des inondations saisonnières, des incendies de forêt et des dommages causés aux infrastructures essentielles, ainsi que la communication des avis concernant ces situations et des informations sur les urgences naturelles, technologiques et anthropiques (provoquées par l'homme) existantes ou émergentes, et sur les évacuations des Premières Nations.

L'année qui vient de s'écouler a été productive pour l'équipe de gestion des urgences. En plus de maintenir nos relations bilatérales avec nos partenaires, nous avons obtenu des résultats importants dans de nombreux dossiers prioritaires.

Le Secteur de la gouvernance, en collaboration avec Coach House Entreprises et Services aux Autochtones Canada, a terminé le rapport *Mobilisation des Premières Nations liée à*





RAPPORTS DES DIRECTIONS



L'initiative du Comité directeur sur les besoins des Premières Nations en matière d'assurance habitation contre les inondations. Grâce à cette initiative, 31,7 millions de dollars ont été affectés dans le budget 2023 à des formules d'assurance contre les inondations à faible coût pour les Premières Nations.

L'équipe de gestion des urgences a travaillé à la reconstitution du Comité des Chefs sur la gestion des urgences (CCGU), et a obtenu la représentation et le soutien de cinq régions et d'un territoire jusqu'à présent. Le Comité des Chefs réunit des représentants régionaux des Premières Nations de tout le pays afin qu'ils se tiennent mutuellement au courant de l'évolution des situations et communiquent directement avec nos principaux partenaires en matière de gestion des urgences.

Guidée par le CCGU reconstitué, l'équipe de gestion des urgences a participé aux réunions des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Sécurité publique et des Transports avec les organisations autochtones nationales (FPT-OAN). Cette participation permet à l'équipe de gestion des urgences de l'APN de coordonner ses activités avec celles de la titulaire du portefeuille de la gestion des urgences, la Cheffe régionale du Manitoba, Cindy Woodhouse, afin de défendre directement les intérêts des détenteurs de droits des Premières Nations auprès de tous les ordres de gouvernement, comme l'ont demandé les Premières Nations réunies en assemblée. Les réunions FPT-OAN fournissent à l'APN une solide plateforme pour influencer les travaux politiques et législatifs futurs et lui permettent de demander des comptes à ses partenaires gouvernementaux.

Le mandat du Secteur de la gouvernance découle de plusieurs résolutions, dont les suivantes :

- Résolution 03/2015, *Participation des Premières Nations à la préparation aux situations d'urgence*;
 - Résolution 83/2019 - *Contrôle de la gestion des urgences par les Premières Nations*;
 - Résolution 84/2019 - *Appel à la planification de la gestion des mesures d'urgence pour les Premières Nations*.
 - Plus récemment, la résolution 55/2022, *Soutien aux Premières Nations touchées par des inondations et des sécheresses*, a demandé un soutien pour remettre le lac Swan en état, la Première Nation de Swan Lake étant confrontée à l'insécurité alimentaire et à un manque de capacité pour assurer une gestion efficace des urgences.
- ### Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir
- La Direction générale des droits et de la justice continuera à faire progresser la défense des intérêts axés sur les droits afin d'obtenir la pleine reconnaissance et la manifestation des droits inhérents et des droits issus des traités des gouvernements des Premières Nations, ainsi que de leur compétence. Nous nous réjouissons d'entreprendre notre travail pour l'année à venir, qui comprendra notamment
- la création d'un groupe spécial d'experts national sur la LDNU;
 - l'orientation du travail sur la LDNU vers une harmonisation des lois et des politiques du Canada avec la Déclaration des Nations Unies;
 - la création du Comité des Chefs sur la justice;
 - la poursuite du dialogue avec les Premières Nations et le Canada sur les transferts d'origine législative;
 - l'organisation du deuxième forum de l'APN sur la gestion des urgences, qui doit avoir lieu du 12 au 14 septembre 2023 à l'hôtel Hilton Lac-Leamy à Gatineau, au Québec.

Branche sociale

La Branche Sociale travaille en partenariat avec les gouvernements et les communautés des Premières Nations pour aider à développer une éducation, une santé, une culture et un logement culturellement et linguistiquement pertinents et des services familiaux qui favorisent le bien-être des communautés des Premières Nations au Canada.



Secteur des langues et de l'apprentissage

Le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'Assemblée des Premières Nations (APN) préconise l'adoption d'approches à long terme, durables, pertinentes et appropriées pour soutenir les Premières Nations dans leurs efforts de réhabilitation, de réappropriation, de conservation et de normalisation de leurs langues par la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*.

Le Secteur des langues et de l'apprentissage défend également le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, le droit inhérent à l'éducation et le droit à un financement équitable qui réponde aux besoins et à la situation des Premières Nations et de leurs apprenants.

Le Secteur s'efforce de faire progresser l'affirmation et l'application intégrales et significatives des droits inhérents et issus des traités, du titre et de la compétence des Premières Nations ainsi que du contrôle par les Premières Nations de l'éducation et des langues des Premières Nations, sans préjugés ni discrimination. Le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Comité des Chefs sur les langues (CCL) fournissent des recommandations au Secteur pour faire avancer les activités de plaidoyer dans ces domaines.

Réalisations du Secteur des langues et de l'apprentissage en 2022-2023

Plan de travail 2022-2023 aux fins d'examen

Général

- Au cours de l'année écoulée, le Secteur des langues et de l'apprentissage a tenu deux forums axés sur l'échange de pratiques exemplaires et la présentation d'expériences régionales concernant l'élaboration d'ententes locales, régionales et fondées sur les traités en matière d'éducation, ainsi que sur les questions suivantes : évaluation du coût de la recherche pour la revitalisation des langues; établissements postsecondaires et éducation inclusive; réduction de l'écart en matière d'éducation; mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones* (LLA); Décennie internationale des langues autochtones (DILA), 2022-2032.

Le Secteur a créé un livre sur les langues des Premières Nations pour la Trousse d'outils pour l'éducation : *Notre heure est venue*. Il a aussi mis à jour et publié trois autres livres, dont le livre 6 : *Institutions résidentielles* (écoles), le livre 17 : *Qualité de vie* et le livre 18 : *Femmes et filles autochtones disparues et assassinées*. Il a aussi supervisé l'élaboration de l'application mobile de la Trousse à outils de l'APN *Notre heure est venue*, qui devrait être lancée sur l'App Store d'Apple en 2023-2024.



RAPPORTS DES DIRECTIONS

Langues

- Le CCL, le Comité technique sur les langues (CTL), l'APN et le ministère du Patrimoine canadien (MPC) ont collaboré à l'élaboration d'un modèle de financement provisoire des langues des Premières Nations. Ce modèle de financement, qui a été joint à une présentation au Conseil du Trésor, a permis de débloquer le financement prévu dans le budget de 2019 (52 millions de dollars par an; voir ci-dessous) pour les langues.
- Élaboré avec l'aide du CCL et du CTL, le Plan d'action national des Premières Nations sur la DILA a reçu l'appui des Premières Nations-en-Assemblée, car il vise à s'assurer que des mesures tangibles soient prises pour soutenir les langues des Premières Nations. Le Plan d'action servira de base au plaidoyer mené par l'APN tout au long de la DILA.

De la maternelle à la 12^e année

- Conformément à l'objectif de « Transformer l'éducation des Premières Nations », le Secteur aide, le cas échéant, les Premières Nations à négocier et à conclure des ententes régionales en matière d'éducation. Neuf ententes de ce type ont été conclues, et plus de 70 sont en cours de négociation. Environ 30 % des

Premières Nations sont actuellement signataires d'une entente.

- Le Secteur a également travaillé avec le CCE, le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et Services aux Autochtones Canada (SAC) à la préparation conjointe d'une proposition de mise en œuvre afin de justifier la distribution des 350 millions de dollars annoncés dans le budget de 2021 pour l'éducation des adultes des Premières Nations. D'autres travaux sont nécessaires pour veiller à ce que la mise en œuvre de

l'éducation des adultes corresponde aux besoins des apprenants adultes des Premières Nations dans toutes les régions.

Enseignement postsecondaire

- Conformément à la Proposition de politique sur l'éducation postsecondaire des Premières Nations de 2021, le Secteur continue de travailler avec les Premières Nations afin de déterminer les changements de politique nécessaires pour soutenir la transition vers des modèles d'éducation postsecondaire locaux, régionaux et conformes aux droits inhérents et issus des traités dirigés par les Premières Nations. L'obtention de 9,02 milliards de dollars sur cinq ans pour l'enseignement postsecondaire demeure une priorité du Secteur.

Infrastructures scolaires

- Les modifications destinées aux Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE) ont été élaborées et finalisées conjointement afin d'inclure des espaces supplémentaires pour permettre une éducation inclusive, réduire la surpopulation et soutenir les apprenants adultes.

Rapport sur les résolutions

Résolution 17/2022 de l'APN, Soutien au modèle de financement des langues des Premières Nations

Le modèle provisoire de financement des langues des Premières Nations a été joint à la présentation au Conseil du Trésor soumise par le ministère du Patrimoine canadien et a permis de débloquer le financement prévu dans le budget de 2019 pour les langues autochtones. Ainsi, 115,7 millions de dollars seront consacrés annuellement aux activités liées aux langues autochtones dans le cadre du Programme des langues et cultures autochtones. Cela représente environ 52 millions de dollars par an pour les



Premières Nations et les organisations des Premières Nations.

En outre, les Premières Nations peuvent désormais recevoir des fonds de la part du Volet des langues autochtones du nouveau programme permanent pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives à long terme. Les Premières Nations peuvent toutefois continuer d'avoir recours au financement fondé sur des propositions pour des initiatives limitées dans le temps. Elles peuvent également accéder à des fonds pour les langues par l'intermédiaire d'accords conclus en vertu des articles 8 et 9 jusqu'en 2024-2025; il s'agit surtout de soutenir les initiatives de collaboration concernant les langues. Le Secteur continue de travailler avec le CCL, le CTL et le MPC à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones* et du modèle de financement provisoire.

Résolution de l'APN 45/2022, Soutien à la contestation du projet de loi 96 du Québec, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

L'APN discute avec des dirigeants des amendements à apporter au projet de loi 96 afin de s'assurer que les Premières Nations soient exemptées des exigences linguistiques prévues par la loi.

Résolution 47/2022 de l'APN, Langues des Premières Nations – Un droit défini et exécutoire

Le Secteur essaie de trouver l'approche la plus adéquate pour apporter des modifications à la *Loi sur les langues autochtones* (LLA) en discutant avec le Comité directeur conjoint de mise en œuvre et en tenant compte des futurs examens parlementaires et indépendants de la Loi.

Résolution 46/2022 de l'APN, Réforme de l'investissement dans les infrastructures scolaires

L'APN a travaillé à l'élaboration d'un plan de réforme qui vise à modifier divers pouvoirs en vue

d'inclure des investissements importants pour les infrastructures scolaires dans les ententes régionales en matière d'éducation. Un courrier officiel a été envoyé à la ministre de SAC en vue de parvenir à une élaboration conjointe et à des engagements officiels.

Conclusion – La voie à suivre / se tourner vers l'avenir

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Secteur des langues et de l'apprentissage concentrera ses efforts sur les priorités suivantes :

- Tenir un Forum sur les langues et l'éducation en novembre 2023 (à confirmer);
- Continuer la promotion de l'application mobile la Trousse d'outils pour l'éducation de l'APN Notre heure est venue;
- Mener des activités visant à soutenir le Plan d'action sur les langues des Premières Nations dans le cadre de la Décennie internationale des langues autochtones;
- Mettre en œuvre le modèle provisoire de financement des langues des Premières Nations;
- Obtenir des fonds supplémentaires et contribuer à des modifications de politique pour soutenir la transition vers les modèles d'éducation postsecondaire des Premières Nations;
- Remettre en question les mesures unilatérales de SAC concernant la proposition de mise en œuvre de l'éducation des adultes, et plaider en faveur d'une régionalisation complète du Programme des partenariats en éducation;
- Préparer conjointement la réforme des processus d'investissement dans les infrastructures scolaires des Premières Nations.





RAPPORTS DES DIRECTIONS



Secteur de la santé

Le mandat du Secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) consiste à défendre les droits inhérents, issus de traités et internationaux des Premières Nations en matière de santé et de bien-être. Le Secteur préconise des approches holistiques, adaptées à la culture et fondées sur les forces pour promouvoir le bien-être des Premières Nations. Il appuie également la vision à long terme des Premières Nations, qui consiste à prendre en charge leurs propres systèmes de santé tout en ayant accès à des investissements durables et adéquats. Ces efforts continus favorisent l'atteinte de meilleurs résultats et l'équité en matière de santé pour les Premières Nations, les communautés et les familles.

Réalisations de l'exercice 2022/2023

Comité des Chefs sur la santé (CCS) et Réseau national des techniciens en santé des Premières Nations (RNTSPN)

Le CCS s'est réuni régulièrement et a récemment élaboré un plan stratégique en vertu de la Résolution 04/2017 de l'APN, *Optimiser les capacités de communication et la réactivité du Secteur de la santé de l'APN*. La mobilisation des membres du CCS, avec l'appui de leurs techniciens, revêt une importance essentielle pour l'élaboration et la mise en œuvre des mandats au sein du secteur de la santé.

Services de santé non assurés (SSNA)

Les bénéficiaires, les dirigeants et les fournisseurs de services des Premières Nations continuent de se heurter à des difficultés avec le programme des SSNA, comme l'indique le rapport 6 de 2022 du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord - *Vers l'amélioration de la santé des Autochtones au Canada: administration et accessibilité des peuples autochtones au Programme des services de santé non assurés*. La

Résolution 61/2022 de l'APN, intitulée *Réforme des politiques de transport dans le cadre des Services de santé non assurés*, demande à l'APN de poursuivre l'examen conjoint des SSNA et de solliciter le point de vue des Premières Nations des communautés isolées, du Nord et éloignées afin de comprendre pleinement les obstacles à l'équité des soins de santé.

Bien-être mental

L'orientation du Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations a été achevée en 2023, avec une mise à l'essai pour les Premières Nations et les partenaires gouvernementaux. Une stratégie de communication est en cours.

Le dialogue sur la promotion de la vie et la prévention du suicide qui a eu lieu lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2022 a mis en évidence la nécessité d'un accès accru aux services, de nouvelles trousse d'outils provenant des partenaires des Premières Nations et d'efforts de la part du Canada en vue d'adopter des approches fondées sur les forces dans ces domaines. Ce travail doit tenir compte de la voix et des points de vue des jeunes.

Grâce au financement du Canada, une mise à jour du document de 2011 intitulé *Honorer nos forces : cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières Nations du Canada* est en cours.

Enfin, des travaux sont en cours pour remplir le mandat de la Résolution 33/2022, *Forum de guérison pour les survivants, les anciens combattants et les victimes des instituts résidentiels*.

Continuum de soins sur sept générations

La Résolution 19/2019, *Élaboration d'un continuum de soins sur sept générations pour les Premières Nations et par les Premières Nations en matière de santé et de développement*

économique et social, demande à l'APN d'assurer le suivi des engagements énoncés dans la lettre de mandat de 2021 de Services aux Autochtones Canada (SAC). Pour ce faire, il faut supprimer l'approche cloisonnée, programme par programme, des services de soins de longue durée et de soins continus et la remplacer par un continuum de soins holistique afin de pouvoir combler les lacunes de longue date dans les services offerts aux Premières Nations.

La Résolution 44/2022 de l'APN, *Élaboration conjointe d'options stratégiques avec SAC en vue d'un mémoire au Cabinet sur le cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus*, charge les secteurs de la santé et du développement social de l'APN d'élaborer conjointement avec SAC des recommandations stratégiques sur un cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus en réformant les programmes d'aide à la vie autonome et de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits. L'objectif principal consiste à veiller à ce que la vision des Premières Nations soit à l'avant-plan des changements stratégiques et que celles-ci aient la possibilité de vivre dans leur communauté tout en recevant des soins de santé équitables, quelle que soit leur situation géographique.

Santé publique

Tout au long de l'année, le Secteur de la santé a présenté le profil historique et actuel de la tuberculose (TB) chez les Premières Nations à divers publics gouvernementaux et de professionnels de la santé. L'attention mondiale portée à l'augmentation du nombre de cas de tuberculose se traduira par un travail stratégique avec les partenaires tout au long du continuum de la santé publique des Premières Nations.

Législation en matière de santé

L'APN a pour mandat de formuler des recommandations au gouvernement du Canada en ce qui concerne la législation fédérale en

matière de santé autochtone fondée sur les distinctions. La Résolution 16/23 de l'APN, *Législation en matière de santé autochtone fondée sur les distinctions*, demande au Canada d'accorder aux Premières Nations un délai et une occasion raisonnables de tenir un dialogue adéquat et concret sur les principes, l'analyse et les recommandations qui doivent guider la législation en matière de santé. Une table des dirigeants de l'APN oriente ces efforts avec des représentants régionaux du Comité des Chefs sur la santé. L'APN a organisé un Forum national sur la législation en matière de santé en 2023 et publie ses recherches sur la législation en matière de santé pour étayer ces discussions.

Accessibilité/incapacités

La Résolution 10/2018 de l'APN, *Des ressources pour une mobilisation sur une loi distincte des Premières Nations sur l'accessibilité*, charge l'APN de collaborer avec Emploi et développement social Canada (EDSC) en vue d'élaborer une loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations. L'APN a obtenu un financement d'EDSC, pour la période de janvier à septembre 2023, afin de faire progresser les cercles de dialogue tenus avec les personnes des Premières Nations vivant avec un handicap pour recueillir des commentaires sur les solutions permettant d'orienter l'élaboration d'une loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations et d'élaborer un cadre provisoire pour déterminer l'état de l'accessibilité au sein des Premières Nations. Ces séances de dialogue s'alignent sur le financement du protocole d'entente sur la mobilisation entre EDSC et l'APN pour les ressources jusqu'en septembre 2023, ressources octroyées afin d'établir le Plan d'action du Canada pour l'intégration des personnes handicapées et la Stratégie nationale sur l'autisme, qui sont essentiels pour promouvoir les éléments d'un cadre provisoire en matière d'accessibilité. L'APN a adopté la Résolution 15/2022, intitulée *Investissements majeurs nécessaires à l'établissement de Premières Nations entièrement accessibles*, qui préconise un report de la date de mise en œuvre de la *Loi canadienne*





RAPPORTS DES DIRECTIONS



sur l'*accessibilité* dans les Premières Nations et la réalisation d'investissements majeurs pour mettre en place des gouvernements des Premières Nations pleinement accessibles.

COVID-19

Conformément à la résolution 16/2022, *Soutien au rétablissement des Premières Nations à la suite de la pandémie*, un rapport a été commandé pour entreprendre des recherches sur les mesures de soutien à la lutte contre la COVID-19 afin de formuler des recommandations et déterminer des outils pour le rétablissement et la résilience des Premières Nations à la suite de la pandémie sur les plans économique, social et de la santé. Le Secteur de la santé a fourni aux membres du groupe de travail sur la COVID-19 de l'APN des mises à jour bimensuelles sur la COVID-19, notamment sur le nombre de cas, la vaccination et les mesures de santé publique, afin d'aider les Premières Nations à faire face à la pandémie. La participation de l'APN au groupe de travail autochtone sur la vaccination contre la COVID-19 et au groupe de travail sur les communications a permis au Secteur de la santé de suivre les tendances liées à la pandémie.

Plusieurs événements organisés par l'APN ont permis d'offrir un soutien, comme des trousse de test, de l'équipement de protection individuelle comme des désinfectants pour les mains et des masques, et l'accès à du personnel infirmier de la santé publique.

Conclusion - La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Secteur de la santé se concentrera sur les priorités suivantes :

- rédiger conjointement une loi en matière de santé autochtone fondée sur les distinctions, en particulier à l'automne 2023, et appuyer la Table des dirigeants de l'APN;

- travailler avec les régions des Premières Nations et Services aux Autochtones Canada pour définir le processus de répartition du financement du Fonds pour l'équité en santé autochtone;
- collaborer avec le Secteur du développement social de l'APN à l'élaboration de recommandations stratégiques à l'intention du gouvernement du Canada sur un cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus en réformant le Programme d'aide à la vie autonome et le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits;
- organiser une table ronde nationale pour discuter des défis et trouver des solutions pour le programme des SSNA.

Logement et itinérance

Le Secteur du logement et de l'itinérance de l'APN défend les intérêts des Premières Nations afin qu'elles puissent exercer leur droit à l'autodétermination dans les domaines du logement et de la lutte contre l'itinérance. Il s'efforce d'obtenir un niveau élevé de reconnaissance et de respect à l'égard du logement des Premières Nations et d'éliminer l'itinérance parmi les Premières Nations dans le but de les aider à parvenir au bien-être. L'objectif du Secteur est aussi de s'assurer que les Premières Nations ont les moyens de veiller à ce que tous les citoyens vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de leur nation puissent accéder à un logement sécuritaire, adéquat et abordable.

Logement

Mandat confié par les Premières Nations-en-Assemblée par l'intermédiaire de la résolution 57/2018 de l'APN, la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations fournit aux Premières Nations un cadre pour exercer leur compétence sur le

logement et les infrastructures connexes. L'an dernier, l'APN a centré ses efforts sur la nécessité de combler le manque de logements et sur les investissements nécessaires aux Premières Nations pour satisfaire leurs besoins et leurs priorités dans le domaine du logement. Le coût pour combler le manque de logements d'ici 2030 est estimé à 135,1 milliards de dollars.

Réalisations en 2022-2023

- Collaboration avec le Secteur des infrastructures de l'APN pour produire la section sur le logement du rapport de recherche Comblant le déficit en infrastructures d'ici 2030.
- Plaidoyer pour s'assurer que le gouvernement fédéral s'engage à élaborer la Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique (Stratégie URN) qui respecte les droits et la compétence des Premières Nations de contrôler leurs propres logements et de fournir des aides et des services à leurs citoyens, quel que soit leur lieu de résidence étant donné que 58 % des Autochtones vivant en milieu urbain sont des citoyens des Premières Nations.
- Proposition au Canada d'inclure les engagements des Premières Nations en matière de logement dans son plan d'action pour mettre en œuvre ses obligations en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).
- Conclusion d'une recherche basée sur un échantillon représentatif de Premières Nations, qui vise à recommander la création d'un centre national de recherche et de logement des Premières Nations pour les Chefs en 2023. Le centre fournirait des conseils techniques, des résultats de recherche et divers renseignements aux Premières Nations pour soutenir la mise en place et le fonctionnement de leurs systèmes de logement. Il fournirait également à l'APN et à diverses organisations régionales des Premières Nations les données nécessaires pour soutenir

des activités de plaidoyer menées auprès du gouvernement fédéral en vue d'obtenir de nouveaux investissements dans le domaine du logement.

- Conclusion d'une recherche sur un cadre de mesure de la performance des logements des Premières Nations basé sur le bien-être communautaire, et lancement d'une autre recherche sur la promotion du contrôle du logement par les Premières Nations et les conditions minimales requises pour que les Premières Nations acceptent un tel transfert.
- Convocation d'une table ronde nationale d'experts sur les compétences et le développement liés au logement.

Itinérance

La résolution 79/2019 de l'APN a confié à l'APN le mandat d'élaborer un plan d'action national sur l'itinérance des Premières Nations, de recueillir et d'analyser des données, et de préconiser des solutions, un financement particulier et de meilleurs services pour les membres des Premières Nations en situation d'itinérance. Ce travail s'inscrit dans la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, ainsi que dans la volonté de permettre aux Premières Nations d'exercer leur compétence sur la prestation de services de logement et de services sociaux à leurs membres. Au cours de l'année écoulée, les travaux de l'APN relatifs à l'itinérance ont porté sur l'élaboration d'un plan d'action qui reflète les besoins et priorités des Premières Nations et qui englobe d'autres éléments du mandat confié par les Premières Nations-en-Assemblée, tels que l'élaboration de mécanismes de collecte de données sur l'itinérance.

Réalisations en 2022-2023

- Organisation de 15 séances régionales de mobilisation en format virtuel et élaboration d'un rapport final destiné à étayer le Plan d'action.





RAPPORTS DES DIRECTIONS



- Organisation, en collaboration avec la nation des Dénés, d'une séance virtuelle destinée à recueillir les points de vue des Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest.
 - Lancement d'un processus visant à élaborer une méthode pour aider les Premières Nations à collecter leurs propres données sur l'itinérance, tout en respectant les principes de PCAP (propriété, contrôle, accès et possession). Cette méthode est destinée à servir de ressource aux Premières Nations pour leur propre plaidoyer, leurs propositions de financement et leur prestation de services, tout en aidant à combler les lacunes en matière de données sur l'itinérance des Premières Nations à l'échelle nationale.
 - Lancement d'un projet de recherche sur l'estimation du coût relatif à l'itinérance parmi les Premières Nations. Le projet doit aider à déterminer les investissements nécessaires pour mettre fin à l'itinérance parmi les Premières Nations et contribuer à la préparation de futures propositions prébudgétaires de l'APN et d'autres activités de plaidoyer.
 - Travail en collaboration avec Infrastructure Canada et des techniciens régionaux du logement à la conception d'un processus d'administration d'un financement des Premières Nations fondé sur les distinctions dans le cadre de l'initiative Vers un chez-soi.
- Plan de travail 2022-2023 aux fins d'examen**
- Fourniture régulière de conseils et de renseignements au Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures concernant le logement et l'itinérance.
 - Rencontres régulières avec Services aux Autochtones Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Infrastructure Canada afin de préconiser des approches conjointes dans chaque aspect du logement des Premières Nations,
- conformément aux directives des Premières Nations-en-Assemblée.
- Plusieurs réunions nationales avec les techniciens régionaux du logement des Premières Nations et le Groupe de travail conjoint sur le logement afin de solliciter des avis sur des questions relatives au logement.
 - Appui continu à la nation des Dénés dans ses efforts visant à obtenir la prise en charge et le contrôle du logement et à répondre aux priorités et aux besoins particuliers de ses Premières Nations en matière de logement.
 - Conclusion de plusieurs activités de recherche et de mobilisation visant à contribuer à l'élaboration du Plan d'action, dont les résultats et les recommandations sont actuellement compilés dans l'ébauche du Plan d'action.
 - Rencontres régulières avec Infrastructure Canada et les techniciens régionaux du logement des Premières Nations, en tant que groupe de travail technique conjoint sur l'itinérance, pour déterminer une approche régionale destinée à administrer le financement du programme Vers un chez-soi des Premières Nations.
 - Lancement de l'élaboration d'une trousse de collecte de données sur l'itinérance parmi les Premières Nations afin de renforcer la collecte de données sur l'itinérance au sein des communautés des Premières Nations.
 - Lancement d'un projet de recherche visant à déterminer les investissements gouvernementaux nécessaires pour mettre fin à l'itinérance parmi les Premières Nations – le projet est presque achevé.
 - Plaidoyer constant en faveur de réponses immédiates pour résoudre le problème de l'itinérance, et travaux en collaboration avec le Canada visant à déterminer des sources de financement possibles pour répondre aux besoins urgents.

- Continuation du plaidoyer visant à convaincre le gouvernement fédéral de s'engager à aider les Premières Nations à accéder aux fonds de construction, de fonctionnement et d'entretien nécessaires et à obtenir des terrains supplémentaires pour la construction de nouveaux logements.
- L'ébauche du Plan d'action national sur l'itinérance des Premières Nations sera présentée aux fins d'approbation durant l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2023. Le Plan d'action confiera à l'APN le mandat renouvelé et actualisé de continuer de demander des mesures immédiates et un financement à long terme pour résoudre le problème de l'itinérance parmi les Premières Nations au point d'y mettre fin.

Développement social

Le Secteur du développement social est chargé de promouvoir la prise en charge et la compétence des Premières Nations en ce qui a trait aux programmes et aux politiques de développement social holistique et durable tout au long de la vie.

Réalisations 2022-2023

Indemnisation et réforme à long terme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) et du principe de Jordan

Le 30 juin 2022, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a conclu un accord de règlement final (ARF) de 20 milliards de dollars pour l'indemnisation des enfants des Premières Nations et de leurs fournisseurs de soins victimes de la discrimination du Canada dans le cadre du programme des SEFPN et du principe de Jordan. En septembre 2022, l'APN a demandé au Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) d'entériner l'accord de règlement final sur l'indemnisation. Toutefois, le TCDP a relevé des

lacunes qu'il fallait combler pour satisfaire pleinement à ses ordonnances sur l'indemnisation. En décembre 2022, les Premières Nations en assemblée ont adopté la Résolution 28/2022 de l'APN, *Accord de règlement final sur l'indemnisation des enfants et des familles des Premières Nations*, laquelle énonce les priorités des Premières Nations en ce qui concerne l'indemnisation, notamment le soutien aux représentants demandeurs et à tous les survivants et victimes de la discrimination du Canada afin qu'ils reçoivent l'indemnisation qui leur est due. Sous la direction des dirigeants des Premières Nations, l'APN, le Canada et les autres parties se sont à nouveau assis à la table des négociations et ont obtenu 3 milliards de dollars supplémentaires pour l'indemnisation.

L'Assemblée des Premières Nations a approuvé la version révisée de l'ARF - évalué à plus de 23,3 milliards de dollars - en avril 2023 par l'entremise de la Résolution 04/2023 de l'APN, intitulée *Accord de règlement final révisé sur l'indemnisation des enfants et des familles des Premières Nations*.

Conformément à la Résolution 04/2022 de l'APN, *Détermination par les Premières Nations des réformes à apporter au programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan* ordonnées par le Tribunal canadien des droits de la personne dans sa décision n° 8 de 2022, l'APN a préconisé la détermination et la prise en charge par les Premières Nations du financement et des réformes à apporter au programme des SEFPN et au principe de Jordan, comme l'a ordonné le TCDP. L'APN a fourni des fonds aux régions de l'APN pour qu'elles mobilisent les dirigeants des Premières Nations en vue de définir les priorités régionales pour la réforme. Conformément à la Résolution 40/2022 de l'APN, *Assurer la qualité de vie dans le cadre du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan*, l'APN continue de plaider en faveur d'un ARF sur une réforme à long terme qui reconnaît les droits inhérents et la compétence des Premières Nations, assure la mise en œuvre complète et





RAPPORTS DES DIRECTIONS



adéquate du principe de Jordan et veille à ce que la discrimination ne se reproduise plus.

Mise en œuvre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (la Loi)

L'APN a défendu la Loi et les droits des Premières Nations à l'autodétermination et à l'exercice de leur compétence en ce qui a trait à leurs enfants et leurs familles, aux côtés du Chef régional Ghislain Picard et de l'APN du Québec et du Labrador devant la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada dans le cadre de la contestation de la Loi par la province du Québec. L'APN a continué à préconiser la mise en œuvre de la Loi pour promouvoir les priorités des Premières Nations et a défendu l'autodétermination des Premières Nations, conformément à la Résolution 16/2019 de l'APN, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis - Planification de la transition et de la mise en œuvre*.

Apprentissage et garde des jeunes enfants (AGJE)

Conformément à la Résolution 08/2022 de l'APN, *Législation relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants*, l'APN continue de plaider en faveur de la prise en charge et de la détermination de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants par les Premières Nations, notamment dans le cadre du projet de loi C-35, *Loi concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada*. L'APN a présenté au Comité permanent des ressources humaines, du perfectionnement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées un mémoire sur le projet de loi C-35 qui met l'accent sur le manque de dialogue entre le Canada et les Premières Nations, sur l'absence de reconnaissance

concrète de la compétence des Premières Nations en ce qui a trait à la garde des jeunes enfants et sur l'absence de financement statutaire pour les services d'AGJE des Premières Nations. L'APN élabore également un modèle de financement déterminé par les Premières Nations pour les services d'AGJE, conformément à la Résolution 59/2018 de l'APN, *Allocation régionale des fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations*, et à d'autres résolutions ultérieures.

Aide au revenu

Services aux Autochtones Canada (SAC) et l'APN ont élaboré conjointement avec le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) des options stratégiques visant à réformer le programme d'aide au revenu dans les réserves. Le GTTDS a été créé conformément à la Résolution 28/2018 de l'APN, *Soutien à la création d'un groupe de travail technique sur le développement social*, afin de conseiller SAC sur la réforme des programmes et des services de développement social au sein du ministère. Le GTTDS a appuyé l'élaboration de recommandations stratégiques pour la réforme, comme la promotion de la gouvernance des Premières Nations sur le Programme d'aide au revenu avec des ressources accrues pour l'administration, les données et l'infrastructure, et l'assurance que le Programme d'aide au revenu répond aux besoins des bénéficiaires avec des taux adéquats et des soutiens intégrés, approuvés par la Résolution 07/2022 de l'APN, *Réforme du Programme d'aide au revenu dans les réserves*. L'APN a organisé le Forum national sur l'aide au revenu en mars 2023, lequel a essentiellement porté sur l'examen des recommandations stratégiques élaborées par les Premières Nations avec les administrateurs de l'aide au revenu de chaque région.

Réduction de la pauvreté

Conformément à la Résolution 98/2019 de l'APN, *Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations du Canada*, l'APN a lancé une étude sur les indicateurs de pauvreté propres aux Premières Nations avec l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD), en partenariat avec Emploi et Développement social Canada. L'étude, qui devrait être achevée au cours de l'exercice 2023-2024, examine les concepts et les définitions de la pauvreté chez les Premières Nations, étudie les données actuelles sur la pauvreté chez les Premières Nations et détermine les indicateurs et les mesures de la pauvreté.

Aide à la vie autonome

Conformément à la Résolution 44/2022 de l'APN, *Élaboration conjointe d'options stratégiques avec SAC en vue d'un mémoire au Cabinet sur le cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus*, les secteurs de la santé et du développement social de l'APN collaborent avec SAC à l'élaboration conjointe de recommandations stratégiques pour établir un cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus dans le cadre de la réforme du Programme d'aide à la vie autonome et du Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits. L'APN collabore avec les Premières Nations afin de garantir une démarche à l'échelle de la communauté pour tous les changements stratégiques relatifs à la création d'un cadre holistique.



Conclusion - La voie à suivre / se tourner vers l'avenir

L'APN continuera de plaider en faveur d'un processus d'indemnisation rapide et tenant compte des traumatismes pour nos enfants et nos familles, tout en cherchant à obtenir l'approbation de l'ARF par le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) et la Cour fédérale du Canada. L'APN poursuivra également ses efforts en vue d'obtenir des réformes durables et à long terme pour mettre fin à la discrimination dans le cadre du programme des SEFPN et empêcher qu'elle ne se reproduise, ainsi que pour assurer la mise en œuvre complète et adéquate du principe de Jordan.

L'APN continuera à travailler avec SAC sur un plan de mise en œuvre progressive de la réforme du programme d'aide au revenu. L'APN et EDSC continueront également à collaborer pour promouvoir la réduction de la pauvreté chez les Premières Nations, notamment en tirant parti des conclusions de l'IFPD préconisant de futures mesures de plaidoyer. De plus, l'APN continuera de collaborer avec les Premières Nations à la création d'un cadre holistique pour les soins de longue durée et les soins continus.







ÉTATS FINANCIERS DE L'APN

31 MARS 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Comité Exécutif de
La Fraternité des Indiens du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
[DATE]

Draft

La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2023

		2023	2022
	Annexes	\$	\$
Revenus			
Services aux Autochtones Canada	A	39 978 172	31 671 612
Emploi et Développement social Canada	B	1 987 681	1 191 542
Femmes et Égalité des genres Canada	B	1 837 312	—
Patrimoine canadien	B	971 484	834 639
Pêches et Océans Canada	B	655 294	619 528
Environnement et Changement climatique Canada	B	628 385	271 416
Sécurité publique Canada	B	597 879	2 364 859
Agence de la santé publique du Canada	B	553 960	—
Ressources naturelles Canada	B	309 305	30 645
La Société de gestion des déchets nucléaires	B	303 148	460 386
Fondation Gordon et Betty Moore	B	282 849	—
Agence d'évaluation d'impact du Canada	B	276 369	67 995
Fondation William et Flora Hewlett, La	B	162 406	—
Anciens combattants Canada	B	132 297	—
Parcs Canada	B	127 827	161,786
Université d'Ottawa	B	84 036	96 800
Transports Canada	B	35 142	55 654
Santé Canada	B	29 513	—
Justice Canada	B	6 947	—
Agriculture et Agroalimentaire Canada	B	—	339,504
L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet	B	—	33 622
Revenus d'intérêts	B	1 506 108	247 835
Frais d'inscription	B	1 212 771	76 705
Divers	B	943 380	667 076
Frais de salon	B	221 113	11 250
		52 843 378	39 202 854
Dépenses			
Publicité, promotion et publications		473 068	275 291
Amortissement des immobilisations corporelles		89 615	149 543
Assurances		35 345	41 826
Divers		101 289	65 993
Dépenses de bureau		1 104 117	905 698
Honoraires professionnels		10 828 464	14 732 051
Prestation de services régionaux		9 435 935	3 299 758
Loyer		1 197 675	1 409 468
Salaires et avantages sociaux		18 354 671	15 504 255
Déplacements et réunions		10 183 816	1 145 197
	A et B	51 803 995	37 529 080
Excédent des revenus sur les dépenses		1 039 383	1 673 774

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada

État de la situation financière

au 31 mars 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		52 138 756	40 687 110
Subventions et contributions à recevoir	4	2 246 775	6 739 988
Autres débiteurs		275 990	236 376
Taxes de vente à recouvrer		1 704 578	1 231 492
Frais payés d'avance		1 169 761	380 122
		57 535 860	49 275 088
Actif détenu en fiducie	3	16 680	16 163
Frais payés d'avance		13 567	316 814
Immobilisations corporelles	5	348 397	241 759
		57 914 504	49 849 824
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		10 350 879	9 193 843
Sommes à remettre à l'état		534 016	13 615
Revenus reportés		93 894	—
Apports reportés	6	33 893 294	33 545 372
Apports excédentaires	7	5 854 184	948 657
		50 726 267	43 701 487
Passif détenu en fiducie	3	16 680	16 163
		50 742 947	43 717 650
Éventualités et engagements	8 et 9		
Actif net			
Investi en immobilisations corporelles		348 397	241 759
Actif net affecté à l'interne		5 800 000	5 800 000
Fonds non affectés		1 023 160	90 415
		7 171 557	6 132 174
		57 914 504	49 849 824

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Comité Exécutif

Par intérim cheffe nationale Joanna Bernard

Chef régional Terry Teegee

La Fraternité des Indiens du Canada

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Investi en immobilisations corporelles \$	Actif net affecté à l'interne \$	Fonds non affectés opérations générales \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Notes					
Actif net, solde au début	241 759	5 800 000	90 415	6 132 174	4 458 400
Excédent des revenus sur les dépenses	—	—	1 039 383	1 039 383	1 673 774
Acquisitions d'immobilisations corporelles	199 674	—	(199 674)	—	—
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(3 421)	—	3 421	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	(89 615)	—	89 615	—	—
Actif net, solde à la fin	348 397	5 800 000	1 023 160	7 171 557	6 132 174

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Draft

La Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

		2023	2022
	Notes	\$	\$
Exploitation			
Excédent des revenus sur les dépenses		1 039 383	1 673 774
Éléments sans incidence sur l'encaisse			
Amortissement des immobilisations corporelles		89 615	149 543
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		3 421	—
		1 132 419	1 823 317
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	10	10 518 901	9 889 772
		11 651 320	11 713 089
Investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(199 674)	(37 917)
Produits de cession d'immobilisations		—	17 528
		(199 674)	(20 389)
Augmentation nette de l'encaisse		11 451 646	11 692 700
Encaisse au début		40 687 110	28 994 410
Encaisse à la fin		52 138 756	40 687 110

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), a été constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 29 septembre 1970. En juin 2014, la corporation recevait un Certificat de prorogation en vertu de la *Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif*.

La corporation poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- Servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- Étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- Favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- Servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation d'une entité contrôlée

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation n'est pas consolidé dans les états financiers de la corporation. Des états financiers résumés sont présentés à la note 11.

Constatation des revenus

La corporation a adopté la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encassement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la corporation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation initiale (suite)

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la corporation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception de la trésorerie et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les intérêts gagnés sur les placements, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées et les gains et pertes réalisés sur les ventes de placements sont inclus dans le revenu de placement de l'état des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la corporation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports excédentaires

L'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu lorsque les dépenses sont engagées ou comptabilisées dans les revenus reportés.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectué conformément à la base de répartition et aux montants maximums ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer et l'allocation des dépenses sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.

3. Fonds détenus en fiducie

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 16 680 \$ (16 163 \$ en 2022) pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

4. Subventions et contributions à recevoir

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Pêches et Océans Canada	651 118	638 128
Agriculture et Agroalimentaire Canada	489 157	489 157
Services aux Autochtones Canada	353 714	4 175 512
Emploi et Développement social Canada	165 113	168 935
La Société de gestion des déchets nucléaires	131 083	224 391
Parcs Canada	127 827	124 000
Ressources naturelles Canada	124 950	199 950
Transports Canada	90 796	131 000
Agence d'évaluation d'impact du Canada	70 576	—
Santé Canada	29 513	—
Environnement et changement climatique Canada	12 928	225 000
Patrimoine canadien	—	118 121
Agence de la santé publique du Canada	—	245 794
	2 246 775	6 739 988

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement Accumulé \$	2023 Valeur comptable nette \$	2022 Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	248 870	232 895	15 975	22 300
Matériel de bureau	367 089	346 958	20 131	21 776
Améliorations locatives	609 556	297 265	312 291	197 683
	1 225 515	877 118	348 397	241 759

6. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2023 \$	2022 \$
Solde au début	33 545 372	22 814 437
Revenus reçus au cours de l'exercice	49 307 928	49 933 789
Revenus constatés au cours de l'exercice	(48 960 006)	(39 202 854)
Solde à la fin de l'exercice	33 893 294	33 545 372

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2023 \$	2022 \$
Services aux Autochtones Canada	25 253 295	26 904 491
Emploi et Développement social Canada	2 943 608	3 502 387
Environnement et Changement climatique Canada	1 793 093	233 552
Justice Canada	993 053	—
Femmes et Égalité des genres Canada	925 410	114 167
Sécurité publique Canada	897 763	—
Anciens Combattants Canada	367 703	150 000
Fondation Gordon et Flora Hewlett, La	350 687	220 594
Fondation Gordon et Betty Moore	253 427	176 288
Société canadienne d'hypothèques et de logement	112 500	—
Santé Canada	2 755	6 618
Patrimoine canadien	—	711 416
Agence de la santé publique du Canada	—	563 960
Société de gestion des déchets nucléaires	—	327 473
Agence d'évaluation d'impact du Canada	—	205 793
Condition féminine Canada	—	195 142
Ressources naturelles Canada	—	69 305
Transports Canada	—	75 346
Parcs Canada	—	70 240
Pêches et Océans Canada	—	18 600
	33 893 294	33 545 372

7. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2023 \$	2022 \$
Services aux Autochtones Canada	4 174 408	841 773
Patrimoine canadien	1 132 031	—
Condition féminine Canada	195 142	—
Sécurité publique Canada	106 884	106 884
Société de gestion des déchets nucléaires	85 570	—
Parcs Canada	70 240	—
Environnement et Changement climatique Canada	58 720	—
Santé Canada	12 764	—
Agence de la santé publique du Canada	10 000	—
Pêches et Océans Canada	8 425	—
	5 854 184	948,657

8. Éventualités

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

De temps à autre, la corporation est impliquée dans des réclamations dans le cours normal de ses activités. La direction évalue ces réclamations et, lorsqu'elles sont considérées comme susceptibles d'entraîner une exposition importante et, lorsque le montant de la réclamation est quantifiable, des provisions pour pertes sont constituées sur la base de l'évaluation par la direction de l'issue probable. La corporation ne prévoit pas les réclamations qui sont considérées comme peu susceptibles d'entraîner une perte importante, les réclamations dont l'issue ne peut être déterminée ou les réclamations dont le montant de la perte ne peut être raisonnablement estimé. Tous les règlements ou attributions en vertu de ces réclamations sont fournis lorsqu'ils sont raisonnablement déterminables.

9. Engagements

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel venant à maturité en 2038 dont les versements minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2024	1 171 606
2025	1 557 131
2026	1 489 471
2027	1 489 471
2028	1 489 471
2029 et ensuite	15 515 320
	22 712 470

10. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2023 \$	2022 \$
Subventions et contributions à recevoir	4 493 213	(4 698 057)
Autres débiteurs	(39 614)	(129 895)
Taxes de vente à recouvrer	(473 086)	(676 466)
Stocks	—	193 433
Frais payés d'avance	(486 392)	(110 538)
Créditeurs et charges à payer	1 325 779	4 675 394
Sommes à remettre à l'Etat	520 401	(95 034)
Revenus reportés	93 894	—
Apports reportés	347 922	10 730 935
Apports excédentaires	4 736 784	—
	10 518 901	9 889 772

11. Entité contrôlée

La corporation nomme les fiduciaires du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, un organisme de charité canadien enregistré en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; afin de gérer le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée, le Fonds des héros de notre époque, le Fonds de l'éducation, le Fonds des métis et le Fonds perpétuel de l'éducation. Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada est reconnu en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est, par conséquent, pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Les états financiers résumés du Fonds en fiducie se présentent comme suit :

État résumé de la situation résumé

	2023 \$	2022 \$
Actif	244,136,794	250 153 889
Passif	2 899 740	1 695 654
Actif net	241 237 054	248 458 235
	244 136 794	250 153 889

État résumé de la situation résumé

	2023 \$	2022 \$
Revenu	6 192 316	24 790 161
Dépenses	13 413 497	13 624 901
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(7 221 181)	11 165 260

11. Entité contrôlée (suite)*État résumé de la situation résumé*

	2023 \$	2022 \$
Activités d'exploitation	5 056 412	98 579
Activités d'investissement	(4 339 229)	(299 401)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	717 183	(200 822)
Encaisse au début	727 760	928 582
Encaisse à la fin	1 444 943	727 760

Au 31 mars 2023, le solde dû du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada s'établissait à nul (valeur 31 870 \$ en 2022).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, la corporation a reçu 653 \$ (17 464 \$ en 2022) de revenus du Fonds en fiducie pour les services relatifs à l'administration et à la gestion du Fonds de fiducie ainsi que 48 110 \$ pour la location d'espace de bureau (65 624 \$ en 2022). Le Fonds en fiducie avait résilié son contrat de location de bureaux avec la Société en novembre 2022. De plus, le Fonds en fiducie a continué de partager des locaux à bureaux avec la Société à Akwesasne à un coût annuel de 13 081 \$.

Les transactions avec le Fonds en fiducie ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

12. Rémunération des dirigeants

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes moyennes du marché pour leur poste individuel.

13. Régime de retraite

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. Les contributions vont jusqu'à 8 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 1 038 619 \$ (851 571 \$ en 2022).

14. Facilité de crédit

La corporation a conclu une entente bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1%, renouvelable annuellement. La facilité de crédit est garantie par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul (nul en 2022).

15. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la corporation fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La corporation n'est pas exposée aux risques de marché.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée à l'état de la situation financière.

16. Gestion du capital

La corporation considère que son capital est constitué de ses actifs nets. L'objectif général de la corporation est d'utiliser efficacement les ressources afin de maximiser la capacité de réaliser sa vision, de financer ses immobilisations corporelles, ses projets futurs et ses activités en cours. La corporation gère l'actif net en établissant des fonds affectés à l'interne et en affectant des montants aux fonds affectés pour les projets futurs prévus, les éventualités et les autres besoins en fonds propres. Ces répartitions sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net.

La corporation n'est pas soumise à des exigences de capital externes.

Actif net affecté à l'interne

Les actifs nets font l'objet de restrictions internes à des fins spécifiques, à la demande du conseil d'administration. Les soldes affectés à l'interne sont appuyés par une déclaration d'intention claire et par un délai prévu pour la constitution et la réduction du solde au moment fixé.

L'objectif de tout solde affectée à l'interne est conforme aux objectifs des initiatives stratégiques et des plans d'exploitation de la corporation, ainsi qu'aux risques identifiés pour la réalisation de ces objectifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, un montant de nul faisait l'objet de restrictions internes (1 800 000 \$ en 2022) aux fins des objectifs mentionnée ci-dessus.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes – État des revenus et des dépenses
Exercice terminé le 31 mars 2023

Annexe A - Services aux Autochtones Canada

	Capacité organisationnelle de base	Financement de base	Financement supplémentaire de la BOC 15 %	Nouvelle relation fiscale	Ajouts aux réserves/reventes particulières	Premières nations sans terres de réserve	Financement pour organiser une rencontre nationale sur les SERPN	Projet de loi C-92, Loi concernant les enfants et jeunes des PN, méti et	Comité consultatif sur le bien-être de l'enfance	IFCS Phase 3 / Réforme du programme PNCS
Revenus										
Apports/subventions	5 545 726	3 500 000	831 859	231 143	152 490	—	618 168	3 849	2 003 467	2 374 206
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—	197 451	577 848	29 000	1 553	417 519	—	67 595
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	5 545 726	3 500 000	831 859	428 594	730 338	29 000	619 721	421 368	2 003 467	2 441 801
Dépenses										
Publicité, promotion et publications	120 384	—	35 548	3 293	10 799	—	1 607	5 453	3 645	4 140
Ventilation des dépenses administratives	—	—	—	14 651	—	—	—	34 537	177 651	164
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	10 845	—	714	399	1 084	—	362	797	262	449
Divers	12 365	—	—	—	66	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	273 057	1 746	24 619	5 654	18 021	802	10 024	17 758	32 173	18 018
Honoraires professionnels	338 362	—	3 057	54 260	75 932	27 797	94 699	150 352	307 627	2 013 010
Prestation de services régionaux	—	3 317 640	—	—	—	—	—	—	1 147 094	118 932
Loyer	330 239	—	21 466	15 132	36 740	—	11 221	24 693	10 116	14 359
Salaires et avantages sociaux	3 917 477	178 269	719 723	333 834	410 409	—	70 218	177 697	105 200	199 816
Déplacements et réunions	542 997	2 345	26 732	1 371	177 287	401	431 590	12 165	219 699	72 913
	5 545 726	3 500 000	831 859	428 594	730 338	29 000	619 721	423 452	2 003 467	2 441 801
	—	—	—	—	—	—	—	(2 084)	—	—

Insuffisance des revenus sur les dépenses

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes - État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2023

Annexe A - Services aux Autochtones Canada (suite)

	Réconciliation économique et implication des FN dans l'économie	Symposium sur l'eau	Eau potable pour les Premières Nations Phase 3	Mobilisation de l'eau potable salubre pour l'ébauche du cadre législatif des FN	Poste d'analyste principal des politiques d'infrastructure de l'AFN	Projet d'O&M, de logement et d'infrastructure	Conférence nationale sur la planification de la gestion des actifs	Annexe 2 - Projet pilote O&M	Mise en œuvre de la formation et de la sensibilisation à l'infrastructure	Projet national de compétences et de capacités des FN
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus										
Apports/subventions	73 065	152 245	—	1 774 445	65 783	782 795	155 202	—	11 250	—
Apports/subventions - années précédentes	—	247 755	1 898 154	—	—	1 420 935	287 718	738 200	66 672	34 289
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	73 065	400 000	1 898 154	1 774 445	65 783	2 203 730	442 920	738 200	77 922	34 289
Dépenses										
Publicité, promotion et publications	718	8 578	—	—	733	19 384	1 629	—	—	—
Ventilation des dépenses administratives	9 530	—	—	1 552	—	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	29	—	—	—	71	2 804	—	—	—	—
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	1 324	23 322	11 051	997	5 213	50 937	16 475	—	—	—
Honoraires professionnels	667	41 241	947 587	840 079	—	747 054	150 719	738 200	66 672	5 613
Prestation de services régionaux	—	—	739 300	929 905	—	—	—	—	—	—
Loyer	2 306	—	—	—	3 049	90 167	—	—	—	—
Salaires et avantages sociaux	54 804	—	—	—	52 674	937 930	—	—	—	—
Déplacements et réunions	3 687	326 859	200 217	1 911	4 042	355 455	274 097	—	11 250	28 676
	73 065	400 000	1 898 154	1 774 445	65 783	2 203 730	442 920	738 200	77 922	34 289
Insuffisance des revenus sur les dépenses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Annexe A - Services aux Autochtones Canada (suite)

[illegible]

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes - État des revenus et des dépenses
Exercice terminé le 31 mars 2023

Annexe A - Services aux Autochtones Canada (suite)

		APN - Réforme des programmes sociaux	Mise en œuvre complète et appropriée du principe de Jordan	Reprise économique des PN	Inondation résidentielle - Initiative d'assurance contre les risques pour les Premières Nations	Projet des services d'urgence de l'APN	Rapport autonome sur la résilience autochtone	Financement de la contribution globale de la santé	Prestations de santé supplémentaires	Sa
Revenus		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Apports/subventions	—	—	—	—	—	—	—	963 150	—	—
Apports/subventions - années précédentes	157 010	215 814	9 968	7 398	25 563	22 155	1 789 117	284 995	—	—
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	157 010	215 814	9 968	7 398	25 563	22 155	2 752 267	284 995	—	—
Dépenses										
Publicité, promotion et publications	—	2 757	706	—	—	—	—	27 518	1 999	—
Ventilation des dépenses administratives	14 274	19 619	—	—	—	2 002	245 326	8 891	19 459	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	382	129	—	—	—	3 255	—	324	—
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mauvaise créances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	—	3 470	819	—	10 155	331	71 695	3 959	—	—
Honoraires professionnels	—	72	146	7 398	667	19 821	407 505	70 367	—	—
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	138 385	—	—	—
Loyer	—	13 241	3 795	—	—	—	105 421	10 316	—	—
Salaires et avantages sociaux	142 736	169 012	4 373	—	—	—	1 307 614	74 049	—	—
Déplacements et réunions	—	7 261	—	—	14 742	—	436 657	104 522	—	—
	157 010	215 814	9 968	7 398	25 563	22 155	2 752 267	284 995	—	—
Insuffisance des revenus sur les dépenses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes - État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2023

Annexe A - Services aux Autochtones Canada (suite)

Revenus
Apports/subventions
Apports/subventions - années précédentes
Revenus d'intérêts
Frais d'inscription
Divers
Frais de salon
Dépenses
Publicité, promotion et publications
Ventilation des dépenses administratives
Amortissement des immobilisations corporelles
Assurances
Divers
Dépenses de bureau
Honoraires professionnels
Prestation de services régionaux
Loyer
Salaires et avantages sociaux
Déplacements et réunions
Insuffisance des revenus sur les dépenses

	Bureau d'aide à l'indemnisation des soins de santé	Projet de services d'urgence sanitaire APN au Vatican	Délégation	Total 2023	Total 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
—	—	—	—	24 581 277	24 631 665
608	285 247	—	13 695	15 396 895	7 039 947
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
608	285 247	13 695	39 978 172	31 671 612	—
—	3 730	—	—	359 400	225 571
55	—	—	—	867 130	642 012
—	—	—	—	8 891	11 604
—	581	—	—	33 187	34 330
—	—	—	—	20 345	17 052
312	11 513	11 793	—	887 129	798 954
—	77	—	—	8 759 921	11 804 154
—	—	—	—	7 381 423	3 316 508
—	18 514	—	—	1 048 906	1 177 631
—	179 507	—	—	13 823 408	12 378 349
241	71 325	1 902	—	6 790 516	1 265 447
608	285 247	13 695	39 980 256	31 671 612	—
—	—	—	(2 084)	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes - État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2023

Annexe B - Autres organismes de financement

	Emploi et Développement social Canada - Code du travail et Équité salariale et réduction de la pauvreté	Emploi et Développement social Canada - Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants	Emploi et Développement social Canada - Information sur le marché du travail	Emploi et Développement social Canada - Itinérance	Emploi et Développement social Canada - Programme 2030 et développement durable	Emploi et Développement social Canada - Volet Personnes handicapées - Renforcement des capacités	Environnement et changement climatique Canada - Transformer la conservation des espèces en péril	Environnement et changement climatique Canada - Participation au comité directeur national
Revenus								
Apports/subventions	—	47 684	—	—	—	68 492	139 938	44 987
Apports/subventions - années précédentes	894 193	—	201	660 535	219 076	97 500	81 403	9 782
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	894 193	47 684	201	660 535	219 076	165 992	221 341	54 769
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	4 257	—	—	4 290	2 563	1 961	1 750	3 081
Ventilation des dépenses administratives	—	—	—	—	728	—	20 122	4 741
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	815	—	—	672	338	268	270	68
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	3 942	5 723	201	14 384	7 827	2 366	1 644	322
Honoraires professionnels	749 387	275	—	325 558	32 276	43 894	91 364	2 510
Prestation de services régionaux	—	—	—	17 365	—	—	—	—
Loyer	10 784	—	—	21 776	10 795	8 640	8 804	2 317
Salaires et avantages sociaux	124 384	—	—	265 495	133 432	108 699	88 683	40 004
Déplacements et réunions	624	41 686	—	10 995	31 117	164	8 704	1 726
	894 193	47 684	201	660 535	219 076	165 992	221 341	54 769
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	—	—	—	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes – État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2023

Annexe B – Autres organismes de financement (suite)

	Environnement et changement climatique Canada - Groupe de travail sur la conservation de la nature \$	Environnement et changement climatique Canada - Groupe de travail de l'APN sur l'encéphalopathie des cervidés \$	Environnement et changement climatique Canada - Site Web de la JCCA \$	Environnement et changement climatique Canada - Table des Premières Nations sur la nature \$	Environnement et changement climatique Canada - Plan de réduction des émissions \$	Pêches et Océans Canada - AAROM \$	Pêches et Océans Canada - OMCP \$	Fondation Gordon & Betty Moore - œuvre complète de conservation dirigée par les Autochtones \$	Patrimoine canadien - Mise en œuvre complète de la Loi sur les langues autochtones \$
Revenus									
Appoints/subventions	—	6 776	—	243 715	12 929	651 119	—	—	971 484
Appoints/subventions - années précédentes	12 809	70 188	5 858	—	—	—	4 175	282 849	—
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	12 809	76 964	5 858	243 715	12 929	651 119	4 175	282 849	971 484
Dépenses									
Publicité, promotion et publications	60	362	—	2 311	—	7 432	—	2 041	16 326
Ventilation des dépenses administratives	1 164	6 997	532	22 156	1 370	29 400	386	11 264	145 302
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	15	29	—	304	—	1 073	—	268	1 289
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	84
Dépenses de bureau	126	127	—	7 986	—	21 661	—	10 560	37 258
Honoraires professionnels	800	22 055	2 500	2 577	—	20 406	—	53 355	51 950
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	40 000	—	—	—
Loyer	393	826	—	11 127	—	34 575	—	8 640	40 895
Salaires et avantages sociaux	10 251	10 936	2 025	196 739	11 559	438 764	—	147 242	478 843
Déplacements et réunions	—	35 632	801	515	—	103 247	3 789	49 479	199 537
	12 809	76 964	5 858	243 715	12 929	696 558	4 175	282 849	971 484
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	—	—	—	—	(45 439)	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes - État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2023

Annexe B - Autres organismes de financement (suite)

	Fondation William & Flora Hewlett, La - Intendance des terres et de l'eau par les Premières Nations au Canada	Santé Canada - Volet de mobilisation - Document d'orientation des Premières Nations : Loi sur le cannabis	Agence d'évaluation d'impact du Canada - Politiques et orientations	Justice Canada - Cadre stratégique de justice des PN	Ressources naturelles Canada - Stratégie de mobilisation des Autochtones	Ressources naturelles Canada - Programme 2 milliards d'arbres	Société de gestion des déchets nucléaires - Favoriser un dialogue positif	Parcs Canada	Sécurité publique Canada - Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits
Revenus	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Apports/subventions	—	29 513	70 576	6 947	—	240 000	285 636	127 827	597 879
Apports/subventions - années précédentes	162 406	—	205 793	—	69 305	—	17 512	—	—
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	162 406	29 513	276 369	6 947	69 305	240 000	303 148	127 827	597 879
Dépenses									
Publicité, promotion et publications	1 594	—	3 802	—	646	1 138	3 079	645	3 124
Ventilation des dépenses administratives	18 592	2 683	39 397	—	—	—	—	11 621	48 671
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	76	—	406	102	—
Assurances	218	—	457	—	—	—	—	—	531
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	1 107	—	2 829	—	668	4 524	6 637	981	26 839
Honoraires professionnels	22 689	—	21 124	—	15	43	46 751	35 943	(96 946)
Prestation de services régionaux	7 027	—	15 497	—	2 166	17 641	12 235	3 297	284 050
Loyer	97 669	26 830	183 310	—	64 075	215 116	215 040	49 435	16 570
Salaires et avantages sociaux	13 510	—	9 953	—	1 673	1 358	19 000	25 803	249 205
Dépensements et réunions	—	—	—	—	—	—	—	—	65 835
	162 406	29 513	276 369	6 947	69 319	240 000	303 148	127 827	597 879
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	—	—	—	(14)	—	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes - État des revenus et des dépenses
Exercice terminé le 31 mars 2023

Annexe B - Autres organismes de financement (suite)

	Agence de la santé publique du Canada - Étude sur les signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants	Transports Canada	Université d'Ottawa - Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations	Anciens combattants Canada - Bien-être des vétérans et de la famille	Femmes et Égalité des genres Canada - Programme de promotion de la femme	Femmes et Égalité des genres Canada - Prévention de la violence fondée sur le sexe	Autres	Total 2023	Total 2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus									
Apports/subventions	—	—	84 036	—	1 416 806	306 339	—	5 352 683	2 528 963
Apports/subventions - années précédentes	553 960	35 142	—	132 297	114 167	—	—	3 629 151	3 999 413
Revenus d'intérêts	—	—	—	—	—	—	1 506 108	1 506 108	247 835
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	1 212 771	1 212 771	76 705
Divers	—	—	—	—	—	—	943 380	943 380	667 076
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	221 113	221 113	11 250
	553 960	35 142	84 036	132 297	1 530 973	306 339	3 883 372	12 865 206	7 531 242
Dépenses									
Publicité, promotion et publications	—	538	1 199	3 357	1 128	3 533	43 451	113 668	49 720
Ventilation des dépenses administratives	—	1 745	7 640	7 056	31 207	43 488	(1 323 392)	(867 130)	(642 012)
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	80 724	80 724	137 939
Assurances	—	53	187	134	187	—	(5 602)	2 158	7 496
Divers	—	—	—	—	—	1 513	79 347	80 944	48 941
Dépenses de bureau	—	287	854	959	918	19	56 239	216 988	106 744
Honoraires professionnels	—	—	2 536	26	56 234	19	353 215	2 068 543	2 927 897
Prestation de services régionaux	553 960	—	—	—	1 200 000	—	(40 863)	2 054 512	(16 750)
Loyer	—	2 331	6 018	4 351	6 444	—	(104 380)	148 769	231 837
Salaires et avantages sociaux	—	30 188	64 001	27 993	208 669	199	1 042 477	4 531 263	3 125 906
Déplacements et réunions	—	—	1 601	88 421	26 186	20 581	2 615 236	3 393 300	(120 250)
	553 960	35 142	84 036	132 297	1 530 973	306 339	2 796 452	11 823 739	5 857 468
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	—	—	—	—	—	1 086 920	1 041 467	1 673 774



55 Metcalfe Street
Suite 1600, Ottawa
Ontario K1P 6L5
Tel: 613.241.6789
Fax: 613.241.5808